



Filion négocie pour un échange important
page C-1



Breznev-Reagan: peut-être avant la fin de 1982
page B-12



Jean-Claude DUVALIER

Duvalier serait paralysé des deux jambes

MONTREAL (PC) — Le quotidien montréalais La Presse affirme, dans son édition de ce matin, que Jean-Claude Duvalier, président-à-vie d'Haïti, aurait été gravement blessé, dimanche dernier, le 22 novembre, aux premières heures de la matinée.

La nouvelle, qui avait été annoncée, dimanche matin, par la radio dominicaine, avait attiré, lundi, un démenti catégorique de la part du ministère de l'Information d'Haïti.

La Presse affirme cependant avoir appris de sources dignes de foi que M. Jean-Claude Duvalier, effectivement blessé par balles, aurait été opéré, hier matin, à Port-au-Prince, dans le plus grand secret, et serait, à l'heure actuelle, paralysé des deux jambes.

La Presse affirme ne pas connaître les circonstances au cours desquelles Jean-Claude Duvalier a été blessé, mais le journal cite la radio dominicaine qui affirme que le président-à-vie aurait été blessé à la suite d'une violente altercation avec son beau-frère, qui aurait fait feu sur lui, le touchant gravement.

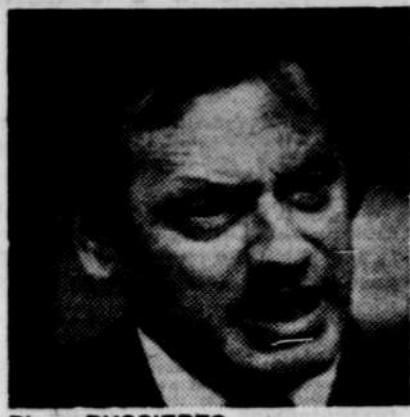
sommaire

- Annonces classées D-9 à D-19
- Arts et spectacles C-9 à C-11
- Bandes dessinées D-16
- Bridge D-12
- Carrières et professions D-22
- Décès D-23
- Economie-finance D-6 à D-8
- Editorial A-4
- Feuilleton C-10
- Horoscope D-14
- Information régionale A-7 à A-9
- Monde B-12, D-1 à D-5
- D-19 à D-24
- Mot mystère D-9
- Mots croisés D-10
- Où aller à Québec C-11
- Page des lecteurs A-6
- Page documentaire A-5
- Patron D-15
- Pierre Champagne A-16
- Sport C-1 à C-8
- Télévision C-10

météo

Ennuagement avec vent modéré aujourd'hui; maximum de moins 5 à moins 1. Demain, neige et pluie.

détails, page D-17



Pierre BUSSIÈRES

Le budget fédéral restera inchangé pour les athlètes

par Richard DAIGNAULT
du bureau du Soleil

OTTAWA — Le budget fédéral ne sera pas modifié à la suite des représentations faites aujourd'hui par Marcel Aubut, le président des Nordiques de Québec, et d'autres représentants de la Ligue nationale

de hockey, pour la raison bien simple que les salaires des joueurs n'y sont pas taxés aussi durement qu'on l'avait d'abord cru.

Les fonctionnaires de service de l'impôt sur le revenu personnel ont d'abord rencontré les comptables de la ligue ce matin pour

leur expliquer certains détails du budget qui semblent leur avoir échappé.

Selon des informations obtenues par LE SOLEIL, les représentants de la ligue de hockey ont appris que les taux d'impôts sur

Voir A-2, BUDGET



Marcel AUBUT

LE SOLEIL



DERNIÈRE ÉDITION

85e année, no 280 68 pages 4 cahiers
QUÉBEC, JEUDI 26 NOVEMBRE 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 • • • •
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Selon le coroner Un homicide justifiable

par Michel TRUCHON

Le coroner Maurice Lagacé vient de décréter que la mort du motocycliste Pierre Allard, de Québec, tué à coups de bâton de baseball lors d'une altercation avec un automobiliste le 3 juillet dernier, a été le fruit d'un homicide justifiable.

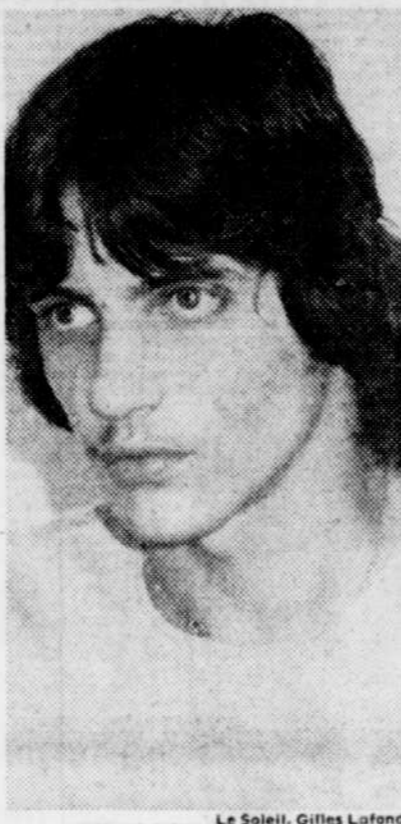
"Certaines personnes vont sans doute être choquées par cette décision, mais à mon avis il n'y a pas eu de crime...", dit le coroner Lagacé qui a signé ce matin un verdict d'une vingtaine de pages où il explique les circonstances du drame.

Le principal témoin dans cette affaire, un jeune homme de Neufchâtel, Yves Bouchard, n'a fait que se défendre contre les assauts de Allard, estime le coroner.

"Prendre un bâton de baseball pour repousser une agression est peut-être un geste discutable, mais la victime savait qu'il s'agissait d'un instrument dangereux et il a quand même foncé pour tenter de l'enlever à Bouchard", commente Me Lagacé.

Il ajoute même que si la victime, Pierre Allard, 22 ans, du 580 de la rue Napoléon à Québec, avait réussi à enlever le bâton de baseball à Bouchard, c'est peut-être lui qui se serait retrouvé devant le coroner.

Voir A-2, HOMICIDE



Le Soleil, Gilles Laford

Yves Bouchard, 20 ans, de Neufchâtel, n'a pas commis de crime en frappant un motocycliste à coups de bâton de baseball, a conclu ce matin le coroner Maurice Lagacé.

Pour empêcher le rapatriement

Lévesque va défendre son droit de veto

par J.-Jacques SAMSON

Vingt jours après le naufrage du sommet constitutionnel d'Ottawa et la signature d'un accord par les neuf provinces anglophones et le gouvernement fédéral sur la révision constitutionnelle, le gouvernement du Québec s'est décidé, hier, à exercer son droit de veto.

Le sous-ministre aux Affaires intergouvernementales, M. Robert Normand, a porté en début de soirée au premier ministre Trudeau un décret adopté quelques heures plus tôt par le Conseil des ministres l'informant que "le Québec ne reconnaît en aucune façon, a expliqué M. Lévesque, la validité d'un accord dont il serait exclu et qu'il entend exercer un droit qui lui a toujours appartenu d'opposer son veto à des changements constitutionnels effectués uniquement par le Canada anglais et qui ont pour effet de nous enlever des droits comme nation et d'affecter les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec, sans son consentement".

M. Lévesque jette donc ainsi à son tour au panier l'accord interprovincial du 16 avril conclu entre les huit provinces, dont le Québec, qui s'opposait alors au projet Trudeau.

Le Québec, par cette entente, dénoncée à de multiples reprises par l'opposition libérale, renonçait à son droit de veto traditionnel contre une clause "d'opting out" d'un programme fédéral (pouvoir de se dissocier) assorti d'une compensation financière. L'entente constitutionnelle du 5 novembre, entre le Canada anglais et le gouvernement central, ne retenait plus le principe d'une telle compensation monétaire.

Le gouvernement central et l'opposition au Québec concluaient depuis ce temps que le Québec avait perdu, en signant le pacte du front commun des huit, en avril, son droit de veto traditionnel.

Le premier ministre du Québec a voulu signifier ouvertement hier à Ottawa qu'il ne l'entendait pas ainsi puisque les règles du jeu avaient été modifiées. M. Lévesque a aussi indiqué que le gouvernement du Québec userait de tous les recours pour que ce droit de veto soit respecté. Le premier ministre et ses collègues ont déjà fait plusieurs allusions à l'adresse de nouvelles questions aux tribunaux, soit à la cour d'appel et ensuite à la Cour suprême, sur la constitutionnalité de

Voir A-2, LEVESQUE

Paquet-Syndicat

Laurin tient à "sa" relance

par Denis ANGERS

Malgré le rejet par les anciens employés du groupe Paquet-Syndicat de son projet de relance, le président et principal actionnaire Jean-Yves Laurin ne désespère pas de pouvoir assurer la renaissance, du moins partielle, de la chaîne de grands magasins.

Joint ce matin par LE SOLEIL, M. Laurin a catégoriquement affirmé que, quoi qu'il arrive, il n'était "pas question de déclarer faillite". Du même souffle, il a ajouté que, s'il était maintenant possible qu'il doive modifier son projet de relance, il excluait l'idée d'abandonner.

Le président Laurin doit d'ailleurs rencontrer aujourd'hui même son avocat, M. Gilles Rivard. A l'issue de la rencontre d'hier avec quelque 200 ex-employés de Paquet-Syndicat, celui-ci avait déclaré qu'il inviterait son client à déclarer une fois pour toutes faillite. Cette recommandation n'a toutefois pas eu l'heur de plaire à M. Laurin puisque ce dernier estime qu'il ne s'agit là que d'une opinion, qu'il ne partage pas nécessairement.

D'autre part, M. Laurin a indiqué que la liquidation des actifs de l'entreprise se poursuivait toujours. Mais que, à sa demande, les mandataires des créanciers privilégiés éviteraient dorénavant de mettre en vente des biens pouvant servir à la relance de deux succursales, à Saint-Roch et à Place Laurier. A la lumière des résultats pour lui décevants de l'assemblée d'hier, M. Laurin a cependant évoqué la possibilité de relancer ailleurs que dans les édifices actuels les deux succursales de Paquet-Syndicat. Des succursales que, le mois dernier, il souhaitait rouvrir avant la fin de l'année.

□ autres détails page D-6

Francisation avancée sauf à Lac-Beauport

par Marc LESTAGE

Des 22 municipalités de la région immédiate de la Vieille Capitale, 12 ont déjà obtenu leur certificat de conformité de l'Office de la langue française, huit sont à compléter un programme de normalisation et une seule, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport n'a pas encore entrepris la première démarche, selon le bureau de l'office à Québec.

On sait qu'en vertu de la loi 101, toutes les municipalités et organismes parapublics du Québec ont jusqu'au 31 décembre 1983 pour "franciser" leurs communications internes et externes et tout l'affichage au niveau de la municipalité.

La procédure prévue dans la loi prévoit l'élaboration d'un programme à l'issue duquel les municipalités et organismes doivent avoir corrigé les 10 aspects traités dans une évaluation préliminaire

menée par un responsable de l'office.

Un porte-parole du bureau de Québec de l'Office de la langue française, M. Bertrand Veilleux, a expliqué hier au SOLEIL que dans la région (03) 270 municipalités et organismes parapublics ont déjà obtenu un certificat de conformité tandis que des programmes sont en cours dans 29 autres municipalités, ce qui laisse 65 "cas" où l'office et la municipalité ne sont même pas convenus d'un "programme de normalisation".

Certificat

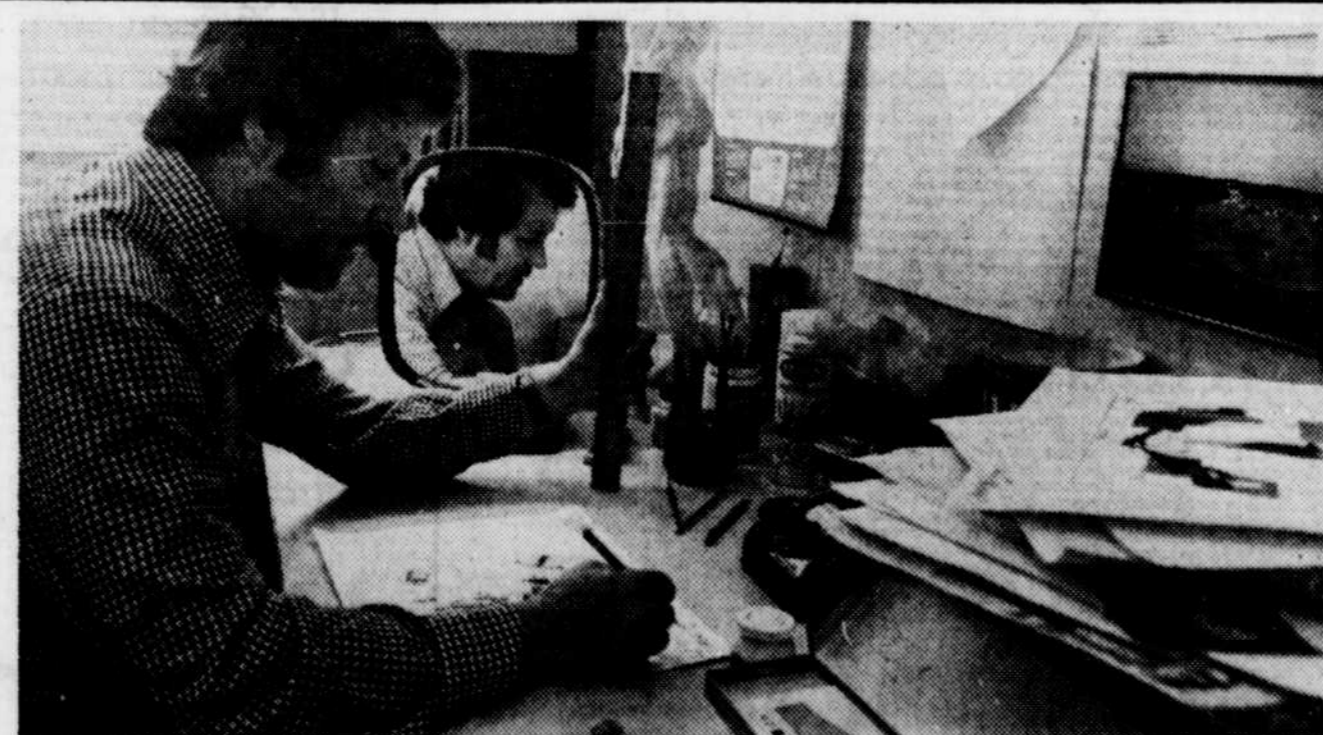
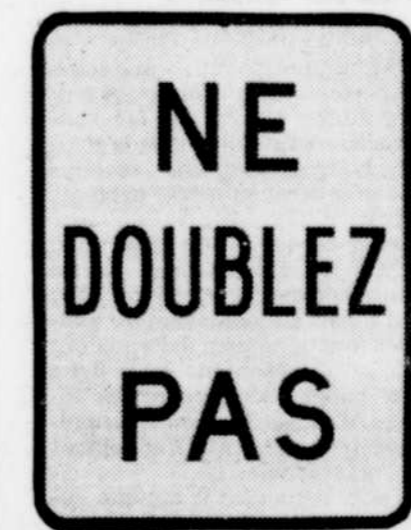
Dans la région très immédiate de Québec, les municipalités de Stoneham-Tewkesbury, Saint-Émile, Lac-Saint-Charles, Ancienne-Lorette, Beauport, Lac-Delage, Charlesbourg, Sainte-Foy, Saint-Augustin, L'Ange-Gardien, Boischatel et Château-Richer ont déjà obtenu leur certificat de conformité.

Par ailleurs, des programmes sont en cours à Shannon, Saint-Gabriel de Valcartier, Loretteville, Vanier, Silery, Cap-Rouge, Québec et Val-Bélair ainsi qu'à la Communauté urbaine de Québec et à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec.

Selon la loi, les municipalités et organismes doivent veiller à ce que la langue française soit utilisée de façon exclusive ou prioritaire dans la rédaction des contrats, la signalisation routière, la documentation officielle de la municipalité, les communications avec les personnes morales et physiques, les relations de travail et les séances de conseil.

La loi 101 prévoit des exceptions pour certaines municipalités qui peuvent être considérées comme "anglophones" dans le cas où plus de 50 pour 100 de la population qui y habite est d'ex-

Voir A-2, FRANCISATION



Hunter, il y a 25 ans aujourd'hui, publiait sa première caricature dans LE SOLEIL. Ce 26 novembre, vous pourrez voir, en page A-4, sa 8,127e...

Hunter: 8,127 caricatures sans être méchant

par Maréchal FRANCOEUR

Huit mille cent vingt-sept de ses caricatures publiées dans le quotidien LE SOLEIL: jetant un coup d'oeil sur cette kyrielle d'images dépeignant, sous tous ses aspects, la vie de notre société, Raoul Hunter, caricaturiste-éditorialiste, affirme n'avoir jamais été sciemment et volontairement "méchant", de n'avoir jamais voulu causer, dans sa traque quotidienne, de profondes blessures à la réputation et à l'orgueil de son "gibier" de premier choix, c'est-à-dire les personnages de la vie publique.

Cette confession, faite après

un quart de siècle, aujourd'hui même, à l'oeuvre et à l'épreuve dans le grand quotidien de la rue Saint-Vallier, de Québec, ne manquera pas d'étonner et aussi de susciter un certain degré d'incrédulité chez un bon nombre de personnages qui ont fait l'objet de l'attention, qui ont été les victimes des griffes du caricaturiste Raoul Hunter. Certains hésiteront à lui donner l'absolution qu'il ne recherche pas d'ailleurs, fort de n'avoir jamais voulu faire mal, même s'il s'est permis de désaccabler certains per-

Voir A-2, HUNTER

En page A-4, la 8,127e

LÉVESQUE

(Suite de la première page)

l'adhésion obligatoire des deux peuples à une nouvelle entente constitutionnelle.

M. Lévesque a du même souffle affirmé au chef libéral Claude Ryan qu'il n'était pas pour autant disposé "à prendre le téléphone", comme le lui suggérerait le chef libéral, pour susciter une reprise des négociations.

Le chef du gouvernement a rappelé les termes de la motion qu'il a déposée devant l'Assemblée nationale et qui contient les conditions de base à une reprise de véritables pourparlers auxquels participerait le Québec. Il s'agit de la reconnaissance dans les principes et ensuite dans les faits de deux peuples foncièrement égaux; de l'existence au Québec d'une société distincte; du droit de veto du Québec ou d'une juste compensation comme formule d'amendement de la constitution et des pouvoirs du Québec quant à la langue d'enseignement.

Un accord caduc

L'accord du 16 avril par lequel le Québec échangeait son droit de veto pour l'opting out" avec compensation ne tient plus, pour M. Lévesque.

"Les discussions qui ont mené à l'accord interprovincial, a soutenu le premier ministre, ont uniquement porté sur la façon de modifier la constitution après le rapatriement. (...) Il n'a donc jamais été question de toucher au droit de veto que le Québec a toujours possédé et possède toujours

sur le rapatriement et le mode d'amendement lui-même."

M. Lévesque a donc demandé à M. Trudeau d'agir comme il l'avait fait en 1971 lorsque le Québec s'est opposé à l'accord de Victoria et de suspendre son projet jusqu'à ce qu'une entente intervienne non seulement avec les provinces anglophones mais aussi avec le Québec.

Le premier ministre du Québec soutient s'appuyer sur les opinions des juristes qui conseillent le gouvernement du Québec dans ces rondes constitutionnelles pour maintenir que le droit de veto n'a pas été perdu.

Du récupération lamentable

Les libéraux ont sermonné le premier ministre après sa déclaration solennelle devant l'Assemblée, à 18h. Pour M. Ryan, il s'agit d'un "récupération lamentable" de la part du premier ministre, après avoir posé des actions aussi lamentables: signer l'accord du 16 avril avec les Huit et terminer le sommet constitutionnel d'Ottawa, au début du mois, isolé des signataires de l'entente constitutionnelle.

M. Ryan a rappelé au premier ministre qu'il lui avait adressé un télégramme durant cette même conférence l'enjoignant de réaffirmer le droit de veto du Québec avant qu'il ne soit résilié mais que les stratèges du gouvernement du Québec avaient fait la sourde oreille. Le chef libéral a répété ses incitations au premier ministre Lévesque à prendre l'initiative de nouvelles négociations, l'accusant de tenir la population en otage de ses vues politiques souverainistes.

Timbres de Noël et de Pâques seront touchés

HALIFAX (PC) — La majoration de tarifs postaux se traduira par une réduction des services de santé pour les organismes dont les revenus proviennent principalement des campagnes de timbres de Noël et timbres de Pâques.

Ralph Ricketts, directeur général de la Ligue contre la tuberculose de la Nouvelle-Ecosse, affirme que la majoration des tarifs postaux entraînera une réduction de services de l'ordre de 10 à 15 pour 100 de son organisme.

M. Ricketts précise que les frais postaux représentent près de la moitié des frais d'opération de la campagne de souscription et que la hausse de 17 à 30 cents pour l'envoi d'une lettre de première classe à compter du 1er janvier signifie que des dons d'une valeur de \$20,000 devront être consacrés à l'achat de timbres.

HOMICIDE

(Suite de la première page)

La bagarre est survenue à l'angle des rues Bagot et de Mazonod, dans le quartier Saint-Sauveur, dans la nuit du 3 juillet. Quelques minutes plus tôt, une première altercation avait eu lieu entre Bouchard qui conduisait une voiture et Allard qui était au guidon d'une motocyclette.

"La preuve que j'ai entendue révèle que dans les deux cas c'est Pierre Allard qui était l'agresseur...", dit le coroner. Il ajoute que le jeune Bouchard n'a pas fait preuve d'acharnement contre la victime.

Pierre Allard avait succombé à l'hôpital, tôt le vendredi matin du 3 juillet, des coups reçus à la tête lors de l'altercation.

La BOURSE

MONTREAL (PC) — Hausse des cours, ce jeudi matin, à l'ouverture de la Bourse de Montréal.

York Lambton gagnait 1 à \$17, Consolidated Bathurst 1/4 à \$19 1/4, Worcen 1/4 à \$25 1/2, Inco Ltd. 1/4 à \$17 1/4, Noranda 1/4 à \$17 1/4, tandis que Genstar demeurait inchangée à \$23 1/4.

A Toronto

Léger raffermissement des cours au début d'une séance modérément active, ce jeudi matin, à la Bourse de Toronto.

Banque de Montréal grimpe de 1/4 à \$5 1/4, Banque de la Nouvelle-Ecosse ajoute 1/4 à \$28 1/4, Gulf Canada progresse de 1/4 à \$20 1/4, Inco monte de 1/4 à \$18 et Banque Royale prend 1/4 à \$26 1/4.

Dome Pete régresse de 1/4 à \$15 1/4, Dominion Stores fléchit de 1/4 à \$16, Sulpetro B recule de 1/4 à \$15 1/4, Dynamar Energy perd 10 cents à \$3 et Placer Development chute de 1/4 à \$15 1/4.



Le coroner Maurice Lagacé

FRANCISATION

(Suite de la première page)

pression anglaise, mais cette situation ne peut être invoquée dans aucun cas dans la région de Québec.

Lac-Beauport

Dans le cas de la municipalité de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport on expliquait hier à l'office que cette municipalité sera probablement "visitée très bientôt" par un représentant de l'office afin que l'on dresse un bilan de la situation et trace un programme de normalisation s'il y a lieu.

La procédure de normalisation prend habituellement de trois à six mois dépendant du nombre de panneaux d'affichage à remplacer et de l'importance de la nouvelle réglementation à adopter pour changer des noms de rues, ou tout simplement le nom officiel de la municipalité qui est souvent bilingue au Québec, dit-on.

C'était le cas incidemment à la "Cité de Loretteville" où l'on a procédé par règlement pour modifier ce nom par "Ville de Loretteville" récemment.

En ce qui concerne les noms de rues, le travail s'effectue en collaboration avec le comité de toponymie de l'office. Dans la plupart des cas, on suggère simplement de changer les génériques plutôt que

le nom comme tel. C'est ainsi que le "Gosford road" dans la petite municipalité de Shannon deviendra probablement sous peu la "route Gosford", croit-on.

BUDGET

(Suite de la première page)

les revenus marginaux — une source importante de revenus pour plusieurs étoiles — avaient été substantiellement réduits dans le nouveau budget. Certains revenus marginaux seraient même exempts d'impôt.

Pour ce qui est de la formule de rente d'étalement dont Marcel Aubut avait décrié l'abolition avec grand fracas au lendemain du budget, les fonctionnaires fédéraux ont révélé au représentant de la ligue que le budget du ministre des Finances Allan MacEachen avait prévu une nouvelle rente d'étalement pour l'an prochain.

Cette rencontre technique entre fonctionnaires et représentants de la ligue a été organisée par le ministre d'Etat aux Finances, Pierre Bussières, qui devait rencontrer M. Aubut à 15h30 cet après-midi.

Plus tard, au cours d'une conférence de presse, les représentants du gouvernement fédéral devaient annoncer que, à la suite des échanges d'informations entre les parties, aucune modification ne sera apportée au nouveau budget fédéral.

HUNTER

(Suite de la première page)

sonnages tout en prenant garde de ne pas les démolir.

"Ce n'est pas dans ma nature d'être méchant. D'ailleurs, il est plus facile d'être bête que d'être drôle. Je ne suis pas toujours drôle, mais jamais bête", aime-t-il dire.

Raoul Hunter saisit en outre l'occasion que lui fournit ce 26 novembre, date à laquelle il se lançait dans la carrière de caricaturiste au journal LE SOLEIL, il y a vingt-cinq ans, pour se per-

mettre quelques commentaires sur son œuvre, sur l'art de la caricature et sur l'évolution de cet art dans le monde des communications.

La caricature a quelque chose à voir avec le temps qui l'enfante. L'artiste doit sans cesse tenter de déchiffrer la filigrane de passions et de motifs qui trament la société et d'exposer à ses contemporains l'être humain mis à nu, et aussi la bêtise humaine qui se manifeste chez les grands de ce monde et que trahissent leurs faits et gestes, influencés par leur nature et leur caractère.

"Donc, il faut évoluer dans le contexte de notre société. J'ai été habitué à la prudence au journal LE SOLEIL. Après tout, ce journal n'est pas le "Canard enchaîné". Il y a des caricatures d'auteurs anglais du 18e siècle qui ne passeraient pas dans LE SOLEIL, tant elles sont crues, brutales et parfois vulgaires," précise Hunter, ajoutant que la "clientèle actuelle est plus éduquée et qu'elle n'a pas besoin de coups de massue comme au temps de Daumier, alors qu'on était moins évolué."

Pour Raoul Hunter, le caricaturiste idéalement devrait évoluer en toute liberté, en dehors de tout encadrement rigide, soumis à la seule règle qu'il définit lui-même, tout en exerçant une autocritique

et une autocensure qui s'insère dans l'ordre de la société et l'ordre du monde.

Comme tout autre artisan du monde de l'information, le caricaturiste, note Hunter, n'échappe pas aux contraintes des organes de presse.

L'apport culturel de la caricature pourrait être énorme dans l'enseignement de l'histoire qui est présentement l'objet d'une répugnance avouée chez les élèves des diverses institutions scolaires. Dessinant l'histoire contemporaine depuis 25 ans, Raoul Hunter propose l'enseignement de l'histoire du Québec par la caricature. "Ce serait plus intéressant par l'image que par l'écriture," dit-il avec assurance.

Depuis une quinzaine d'années, il y a un engouement extraordinaire pour la caricature chez les jeunes, souligne Hunter qui rappelle que, depuis 1967, Montréal possède le privilège d'avoir un musée de la caricature presque unique au monde par son ampleur et son envergure, grâce aux efforts du caricaturiste Robert Lapalme qui a été secondé avec enthousiasme par le maire Jean Drapeau.

Malheureusement pour les jeunes, il n'y a pas de débouchés, "il y a très peu de journaux et les caricaturistes qui y oeuvrent ne

quittent pas les lieux facilement; ils les quittent la plupart du temps dans leur tombe", note avec humour l'ami Hunter.

Outil d'information, la caricature n'a pas encore atteint la télévision. Hunter le regrette, même s'il trouve que la caricature à la télévision semble un non-sens, un peu morte. Cependant, il y aurait lieu de l'animer, comme cela se fait présentement aux Etats-Unis, mais ce n'est pas encore au point.

Raoul Hunter exprime toutefois un regret, c'est que sa réputation de caricaturiste ait jeté dans l'ombre ce qu'il a fait dans le domaine de la sculpture. "Ce n'est pas aussi consolant, selon lui, de faire une caricature qu'une sculpture. Une caricature est une denrée périssable, tandis qu'une sculpture dure et dure."

Même si l'histoire se répète et qu'il y a à un danger, Raoul Hunter trouve des sources de renouveau dans son amour du dessin, dans son attrait pour la psychanalyse, s'efforçant de chasser cette tristesse commune d'ailleurs à tous les caricaturistes ayant à disséquer pendant longtemps la nature humaine et ses travers.

En clair, Raoul Hunter ayant subi une déformation par la caricature, ne pourrait plus vivre sans elle. Il est marqué pour le reste de ses jours.

Mérite militaire

OTTAWA (PC) — Le vice-amiral D. N. Mainguy, de Victoria, C.-B., un officier d'état-major de l'OTAN, et deux autres officiers supérieurs des Forces armées canadiennes, ont été créés commandants de l'Ordre du mérite militaire.

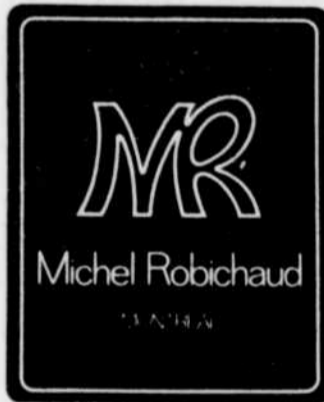
Le gouverneur-général Edward Schreyer a présidé à l'investiture de l'amiral Mainguy, actuellement commandant en second des opérations au quartier général du commandement allié suprême de l'Atlantique, à Norfolk, Virginie; du major-général D. R. Baker, de Toronto, commandant en second du commandement mobile à Montréal; et du brigadier-général W. R. Thompson, de Campbellford, Ont., directeur général du service dentaire au quartier général de la Défense à Ottawa.



JEAN-CLAUDE POITRAS
BDF
BEVERLY

réduction de 40%

sur les vêtements de la collection automne-hiver 81, Jean-Claude Poitras. manteaux, robes, jupes, pantalons, blouses, vestes.



réduction de 40%

sur notre collection de robes et costumes automne-hiver 81, Michel Robichaud.

vente de robes 189.95
rég. jusqu'à \$370.

robes de nos plus prestigieuses collections, pure soie, impressions cachemire, jacquard et motifs folkloriques. 6 à 16.

achat spécial
manteau de mouton retourné \$495.

modèle à double boutonnage, col mandarin, couleur sable. 6 à 16.

la maison **simons**
place ste-foy... place de l'hôtel de ville.
maintenant... aux galeries de la capitale



vente de manteaux 149.95
rég. \$230.

manteaux 100% laine aspect tweed, ligne évasée, col montant, boutonnage sous patte, gris 6 à 14.

vente de blousons 69.95
rég. jusqu'à \$120.

blousons et canadiennes en tissu couverture, velours coté, chintz avec doublure de laine ou matelassée. 6 à 14.

vente de manteaux peau de porc 249.95
rég. \$475.

manteaux en peau de porc avec liséré de cuir ou col d'opossum, couleur sable. 6 à 14.

vente de costumes de tricot 69.95
rég. jusqu'à \$120.

costumes jupe et chandail en tricot bouclé ou angora avec pointelle ou broderie, p.m.g.

la maison **simons**
place ste-foy... place de l'hôtel de ville.
maintenant... aux galeries de la capitale

LOTO-SELECT
7-6-3-3
LA QUOTIDIENNE
(tirage de mercredi)
9-2-2
Informations: 643-8990

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00
647-3233 647-3394
RENSEIGNEMENTS REDACTION
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

le mot du jour
Chance... lente
"Prendre une chance (to take a chance)" est un anglicisme. En bon français, il faut dire encourir un risque. C'est la même chose pour "donner une chance à quelqu'un (to give someone a chance)". On met quelqu'un à l'essai.
Pierre BELLEAU

Ça ne tourne pas rond entre CFCM et TVA Charron prend sa décision aujourd'hui



réjean lacombe

Le ministre délégué aux Affaires parlementaires et leader du gouvernement, Claude Charron, trouve "insuffisantes" les "admissions assorties d'excuses" que le journaliste parlementaire de Télé-Capitale, Bernard Chabot, et le vice-président du réseau TVA, Claude Blain, ont livrés mardi soir lors du bulletin de nouvelles de TVA.

Dans un communiqué de presse de huit lignes, le ministre Charron réitère son intention "d'obtenir réparation complète de l'atteinte faite à sa réputation et à celle de son entourage".

Du même souffle, il laisse pla-

ner encore les menaces qu'il avait proférées mardi après-midi à l'Assemblée nationale à l'endroit de Bernard Chabot. Ainsi, il souligne qu'il "n'écarte le recours à aucun des moyens à sa disposition pour ce faire". Cependant, aucune échéance n'est fixée quant au recours à l'un de ces moyens soit le judiciaire ou le parlementaire.

Le ministre Charron de même que les membres de son entourage décideront de l'action à suivre dès ce matin après avoir pris connaissance des bulletins d'information de TVA. Si le réseau TVA ne se rend pas aux exigences formulées par le ministre Charron, le leader du gouvernement mettra alors à exécution ses menaces. Il apprend que le ministre Charron serait plus tenté de recourir aux moyens parlementaires qu'aux moyens judiciaires. Cependant, une chose est sûre, c'est que la décision finale sera prise "très rapidement" ce ma-

tin, indique-t-on au bureau du ministre Claude Charron.

Bulletin amputé

Par ailleurs, LE SOLEIL a appris que tout ne tournerait pas tellement rond entre le réseau TVA et Télé-Capitale de Québec. On se souviendra que mardi soir, le journaliste Bernard Chabot indiquait qu'un membre de l'équipe chargé de la préparation du bulletin de nouvelles du réseau TVA avait biflé les mots "de soutien" au texte de présentation du reportage de jeudi dernier laissant ainsi l'impression qu'il s'agissait d'un membre du personnel politique du ministre Charron.

Ce qui plus est, mardi soir, le journaliste Bernard Chabot avait préparé un reportage d'une durée de deux minutes et dix secondes dans lequel il brossait un tableau complet de la situation. Or, lors de la présentation de ce reportage au

bulletin de fin de soirée, seulement une minute de ce reportage a été présentée aux téléspectateurs, soit la conclusion du reportage de Bernard Chabot.

LE SOLEIL a de plus appris que ces coupures avaient été réalisées sans le consentement du journaliste et sans aucune consultation préalable. Ce reportage aurait été amputé non pas à Québec mais bien à Montréal.

Prise de position?

Entre-temps, cette épineuse question de film porno tourné dans un local de l'Assemblée nationale a provoqué quelques remous non seulement au sein des députés ministériels, mais aussi parmi les membres de la Tribune de la presse.

Dès ce matin, le bureau de direction de la tribune parlementaire se réunira dans le but

d'étudier le dossier "Chabot-Charron".

Il n'est pas exclu que les dirigeants de la Tribune de la presse invitent le ministre Claude Charron à se prévaloir des moyens judiciaires pour trancher ce dilemme au lieu d'avoir recours à la vieille loi de la législature québécoise qui remonte au début du siècle.

En vertu de cette loi, l'Assemblée nationale peut assigner et contraindre toute personne à comparaître devant elle ou un de ses comités, ou à y produire toute pièce qu'elle juge nécessaire à ses actes ou délibérations.

On sait que le ministre Charron a indiqué que c'était là l'une des possibilités envisagées. Si jamais, il donne suite à ses intentions, advenant que le réseau TVA ne se rende pas à ses exigences, il proposera à l'Assemblée nationale, par une motion annoncée exposant les faits reprochés au journaliste Bernard Chabot, de

déclarer que ces faits constituent une violation des droits de l'Assemblée ou d'un de ses membres.

En vertu du règlement de l'Assemblée nationale, le ministre Charron peut proposer d'assigner la personne dont il se plaint à comparaître devant la commission de l'Assemblée nationale. Lors de cette comparution, le président de la commission, après lui avoir fait part de la plainte portée contre elle, lui demande si elle s'avoue coupable ou se prétend innocente. Si elle refuse de répondre, elle se rend coupable d'une violation des droits de l'Assemblée nationale ou d'un de ses membres.

Par ailleurs, si elle nie les faits allégués contre elle, ces mêmes faits peuvent faire l'objet d'une enquête de la commission de l'Assemblée nationale. Une fois l'enquête terminée, un rapport est déposé à l'Assemblée nationale et il appartient alors à l'Assemblée nationale de se prononcer.

Dans la basse ville de Québec

Opposition au regroupement de paroisses

par Jean MARTEL

La décision du diocèse de Québec d'en arriver à une unification des paroisses de la basse ville est loin de plaire à tout le monde. Elle suscite une opposition qui cherche à se faire entendre et qui ne ménage pas ses mots pour décrire cette opération.

Cinq paroisses sont touchées par cette tentative d'unification: Saint-Joseph et Saint-Malo qui forment un premier groupe animé par une équipe de trois prêtres et d'un stagiaire; Saint-Sauveur, Notre-Dame-de-Grâce et Sacré-Coeur qui constituent le deuxième groupe placé sous la responsabilité d'une équipe de pères oblats.

Crainte, frustration, dé-mobilisation: tels sont les sentiments d'un bon nombre de paroissiens de Saint-Joseph. Voilà ce qu'ont raconté au SOLEIL trois personnes de ce quartier: Mme Monique Brousseau, des loisirs Saint-Joseph, M. Fernand Lavoie, marguillier et M. Edouard Vallières, de l'âge d'or. Ils ont affirmé que leurs propos reflétaient l'opinion de 80 pour 100 de leur entourage.

D'abord, on craint d'être absorbé par Saint-Malo, paroisse plus nombreuse. Comme le responsable de l'équipe des prêtres des deux paroisses

est le curé de Saint-Malo, il ne faudra pas attendre longtemps avant que celui-ci exerce sa domination sur Saint-Joseph.

Mme Brousseau exprime ainsi les sentiments qui l'animent: "Je ne veux pas que les gens de Saint-Malo viennent me dire quoi faire aux loisirs Saint-Joseph".

Mais il y a encore plus frustrant. Saint-Malo et Saint-Joseph ont chacune leur bingo. Or, le curé de Saint-Malo aurait dit que le bingo de sa paroisse fermerait à la fin de 1982. D'où viendront les revenus servant à boucler le budget de la fabrique? Les trois interlocuteurs du SOLEIL font cette réponse: on viendra les chercher à Saint-Joseph. Et celle-ci n'aura plus qu'à fermer ses portes.

Or, cette crainte démobilise les gens. D'ailleurs M. Fernand Lavoie fait remarquer que de moins en moins de gens sont disposés à financer leur église. "A quoi ça sert, nous disent-ils, si elle doit fermer bientôt?" Il y a aussi de moins en moins de gens intéressés à s'engager dans des activités paroissiales.

"La tentative d'unification des paroisses, dit M. Lavoie, a détruit le sentiment paroissial chez nous. Quand on demande à quelqu'un de travailler pour la paroisse, on n'a pas

de garantie à lui offrir que dans 10 ans son travail aura été utile."

De son côté, M. Edouard Vallières, de l'âge d'or, déclare que dans toute cette affaire d'unification les gens ont été placés devant le fait accompli. "Il fallait qu'on en arrive au plan du diocèse pour la basse ville. On ne change pas en trois mois la mentalité de gens âgés."

Pour redresser la situation pénible que vit la paroisse, M. Fernand Lavoie propose deux gestes que devrait accomplir l'archevêque: nommer un curé et accorder l'autorisation de tenir des bingos aussi longtemps que ce sera nécessaire.

A Saint-Joseph, les bingos servent à deux fins: ils constituent la seule source de revenus des loisirs Saint-Joseph et de la colonie de vacances que cet organisme administre dans Portneuf; ensuite, par la location de la salle du sous-sol de l'église, ils assurent des revenus de 40 pour 100 à la fabrique. Les bingos une fois interdits, la disparition des loisirs, de la colonie de vacances et de la paroisse ne serait plus qu'une affaire de quelques mois.

A Sacré-Coeur

Un sursaut de protestation agité également la paroisse du Sacré-Coeur.

Une pétition, que fait signer M. Dollard Wiseman, circule présentement dans les familles du quartier. M. Wiseman n'a pas pu passer encore dans toutes les rues; il a quand même recueilli environ 350 signatures d'individus ou de familles. La pétition demande que les deux vicaires soient maintenus et qu'un curé soit nommé.

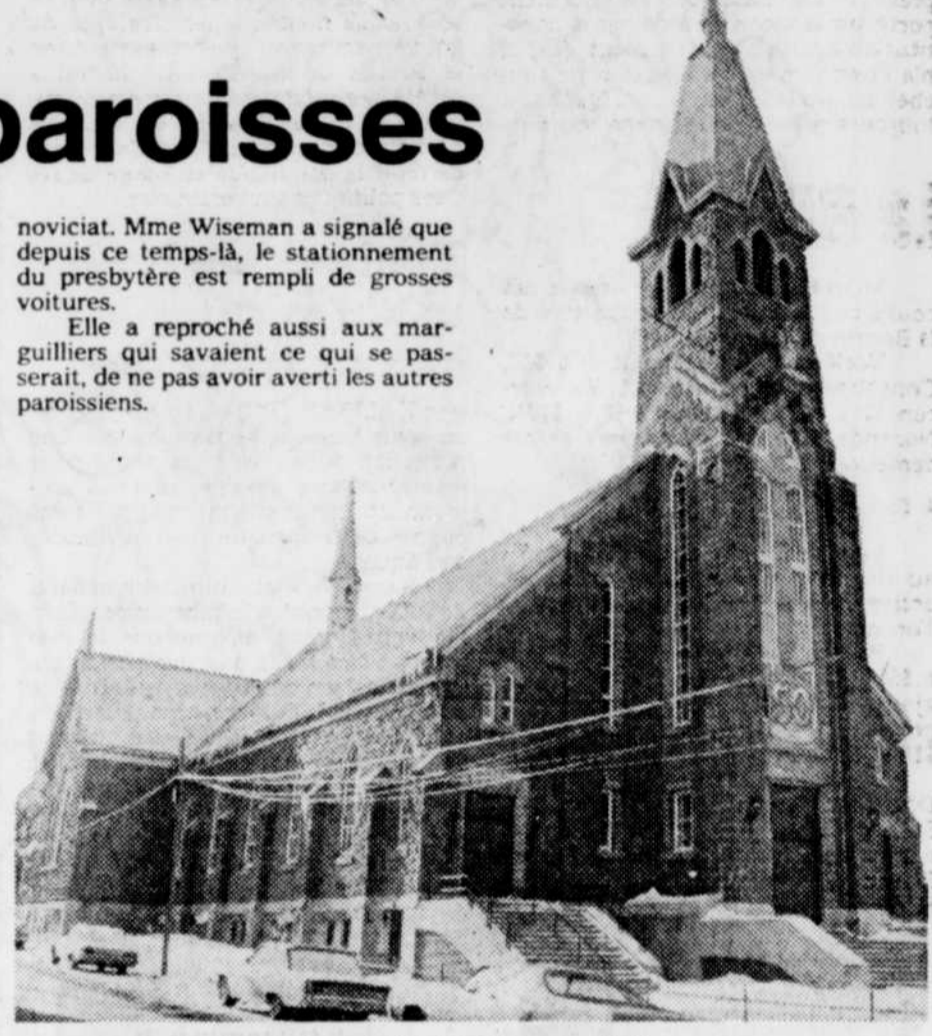
Il a fait parvenir à l'archevêque de Québec des photocopies de sa pétition. En réponse, Mgr Vachon lui a écrit que la décision du diocèse d'en arriver à une certaine unification des paroisses était définitive et il lui a demandé d'accepter cette orientation.

De son côté, Mme Wiseman n'a pas ménagé ses mots pour qualifier ce geste du diocèse. "On ne nous a pas consultés, a-t-elle dit. On l'a appris quand c'était décidé. On nous a conté des meneries. C'est pire que la politique. Ils ont mis hors du presbytère les deux vicaires et les sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc. C'est contraire à la charité chrétienne."

Pour Mme Wiseman, la paroisse a tout simplement été "vendue". Quant au presbytère, c'en est plus un, puisque les pères oblats l'ont converti en

noviciat. Mme Wiseman a signalé que depuis ce temps-là, le stationnement du presbytère est rempli de grosses voitures.

Elle a reproché aussi aux marguilliers qui savaient ce qui se passerait, de ne pas avoir averti les autres paroissiens.



Dans la paroisse Saint-Joseph, l'unification suscite l'opposition.

Une mine de l'Ungava dont Québec a pris le contrôle

Asbestos Hill restera fermée un an

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil - THETFORD-MINES

— Déjà affectée par de nombreuses mises à pied dans ses trois mines d'amiante dans la région de Thetford-Mines, la Société Asbestos Ltée, dont le gouvernement québécois vient de prendre le contrôle des actions votantes, annoncera sous peu l'abandon, pour une période d'au moins un an, de l'exploitation de sa mine d'amiante à Asbestos Hill, dans l'Ungava.

C'est ce que LE SOLEIL a appris de sources fiables. Au siège social de la compagnie minière à Montréal, un porte-parole a déclaré que les administrateurs n'avaient pas arrêté leur décision à ce sujet en ajoutant toutefois que l'hypothèse d'une fermeture de la mine pour l'an prochain devait être envisagée sérieusement à cause de l'accumulation des inventaires due à la récession économique.

A Asbestos Hill, le chantier est fermé depuis le mois dernier. De la machinerie lourde dont des camions d'une capacité de chargement de 45 tonnes et un chargeur, a été expédiée dans la région de Thetford-Mines pour être utilisée dans les trois mines d'amiante que la compagnie y exploite, accréditant ainsi les rumeurs de fermeture.

L'usine de Nordenham Selon les informations du SOLEIL la mine d'Asbestos Hill a

produit 85,000 tonnes de concentré de minerai en 1981 alors que les installations ont une capacité de production de 250,000 tonnes. Le nombre d'employés a été réduit de 300 à 150. Parmi ceux-ci, il y avait quelques Esquimaux. Les autres venaient en grande partie des régions de Montréal et de Thetford.

Le concentré de minerai est exporté par voie fluviale en Allemagne occidentale, à Nordenham, pour subir les phases finales de traitement dans une usine construite par la Société Asbestos en 1972 au coût de \$20 millions. La fibre est vendue sur le marché européen.

Cette année, l'usine allemande a ralenti considérablement ses activités. Des quarts de travail ont été éliminés. La production a diminué à deux jours par semaine. Les réserves de concentré sont élevées.

Autres mises à pied La fermeture de la mine d'Asbestos Hill vient confirmer les difficultés que traverse actuellement l'industrie de l'amiant. Le plus touché parmi les cinq producteurs du Québec est la Société Asbestos. Cette dernière prévoit un

autre arrêt de production de trois semaines (du 14 décembre au 3 janvier) dans ses trois mines de la région de Thetford-Mines afin de réduire ses inventaires. Chez ce producteur, 800 mineurs auront été en chômage pendant 20 semaines au cours de 1981 tandis que les 700 autres auront perdu 15 semaines de travail. Depuis un an, 300 autres employés attendent d'être rappelés au travail.

D'autres producteurs sont également affectés. A Asbestos, dans les Cantons de l'Est, la "Johns-Manville Canada Inc." a congédié 600 travailleurs depuis septembre 1980 et effectué six mises à pied d'une durée d'une semaine chacune en 1981. Ces arrêts de travail ont touché 1,800 employés.

A Tring-Jonction, "Carey Canada Inc." a coupé une centaine d'emplois et cessé toute

production pendant deux semaines au cours de l'année. Investissement de \$85,000

La Société Asbestos avait investi \$85 millions, soit \$16 millions de plus que les prévisions, pour la mise en production de la mine d'Asbestos Hill en 1973. Ce montant inclut la construction de l'usine de traitement en Allemagne.

Situées à 65 km (40 milles) de Baie Déception, à 650 km (400 milles) de Fort-Chimo, et à 1,700 km (1,100 milles) de Montréal, les installations comprennent un puits à ciel ouvert, un concasseur primaire, les équipements nécessaires pour le séchage, le broyage tertiaire, le foulage et l'emballage de l'amiant, des entrepôts épousant la forme d'un demi-cercle reliés à des convoyeurs, et une piste d'atterrissage de 6,000 pieds de longueur.

A 65 km (40 milles) de Baie Déception, la compagnie a construit un port en eau profonde, une piste d'atterrissage de 5,000 pieds, et un vaste hangar de 760 pieds de longueur, par 305 pieds de largeur, et 155 pieds de hauteur. La superficie de celui-ci pourrait loger cinq terrains de football ou 13 patinoires de hockey aux dimensions de la LNH.

D'Asbestos Hill à baie Déception, le minerai est transporté par camions.

A cause du climat, la mine n'est exploitée que pendant huit mois, de mars à novembre. La température moyenne en juillet est de 40 degrés F et de -18F au cours de janvier. Il y a de grosses tempêtes de neige jusqu'à la fin de juin.

Dans cette région de l'Arctique, la période de navigation s'étend de fin juillet à la mi-octobre.

Le gisement d'Asbestos Hill est situé dans la région sauvage au nord de la péninsule de l'Ungava, dans le Nouveau-Québec, à peine à 300 milles au sud du cercle de l'Arctique, à 1,700 pieds au-dessus du niveau de la mer. C'est un plateau rocailleux, accidenté, continuellement balayé par les vents, où les arbres ne poussent pas.

Selon les réserves prouvées, la mine pourrait être exploitée jusqu'en 1988.

Testament... vidéo

MONTREAL (AFP) — "Faites votre sortie en beauté en lisant votre testament devant une caméra vidéo", propose en substance une nouvelle firme montréalaise, "Tel-éternel".

Pour \$100 l'heure d'enregistrement, cette entreprise propose à ses clients de dire un dernier adieu "post mortem" à leurs parents et même à tous leurs proches, amis ou ennemis.

Il ne s'agit, par force, que d'une retransmission "en différé",

mais si on en croit la publicité de "Tel-éternel", elle constituera un spectacle "immortel" et "en couleurs".

Ce vidéo d'outre-tombe, origine tout naturellement de la métropole du cinéma, la Californie, permettra en tous cas de compléter la mise en scène du départ de l'être aimé, devenue habituelle dans les "maisons funéraires" nord-américaines: l'exposition du défunt embaumé tenait plutôt, jusqu'à présent, du cinéma muet.

Cours aux Adultes

Programme d'intégration au marché du travail

EN TECHNIQUES DE SECRETARIAT

JANVIER 1982

HORAIRE: DU LUNDI AU JEUDI DE 9h30 A.M. A 12h30 P.M.

- ENSEIGNEMENT EN GROUPES RESTREINTS
- SERVICE DE PLACEMENT
- PROGRAMME D'UN AN OU PLUS

● Date limite d'inscription: 8 décembre 1981 ● Aussi disponibles: cours réguliers et cours de traitement de textes.

Pour s'inscrire ou obtenir plus de renseignements, communiquer avec le



COLLEGE BART
751, Côte d'Abraham
Québec G1R 1A2
522-3906

AVIS

TOUS LES COMMERCE DE DETAIL DE QUEBEC

Au moment où tous les agents économiques s'entendent pour admettre que l'avenir est au regroupement, il est bon que vous fassiez connaissance avec un regroupement qui s'étend rapidement auprès des entreprises québécoises.

LE GROUPE PRIVILEGE DU CANADA constitue une force économique nouvelle mise à la disposition des gens d'affaires soucieux de réussir.

Une rencontre aura lieu à cet effet, à l'Auberge des Gouverneurs, le mardi 1er décembre, à 19h30. Places limitées.

Pour votre réservation, veuillez communiquer au siège social de la compagnie durant les heures d'affaires en téléphonant au numéro:

(418) 871-3033



COUTURIER VEGUS

Confection de tous genres, haute mode, spécialités.
440, chemin Ste-Foy Québec
681-7079

SEUL(E)?

Pour trouver l'amitié, l'amour, le mieux-être

élan

● Un moyen moderne
● Un service personnalisé
● Des conseillers(res) d'expérience
Centre de rencontres et de gym-yoga
95, Grande Allée est (de 11h à 20h30)
522-7155

Réglez vos problèmes de ventilation et condensation...
SUPER-SPECIAL
installation incluse **310 \$**
MODARNE
Tél. jour: 872-7001 878-4426

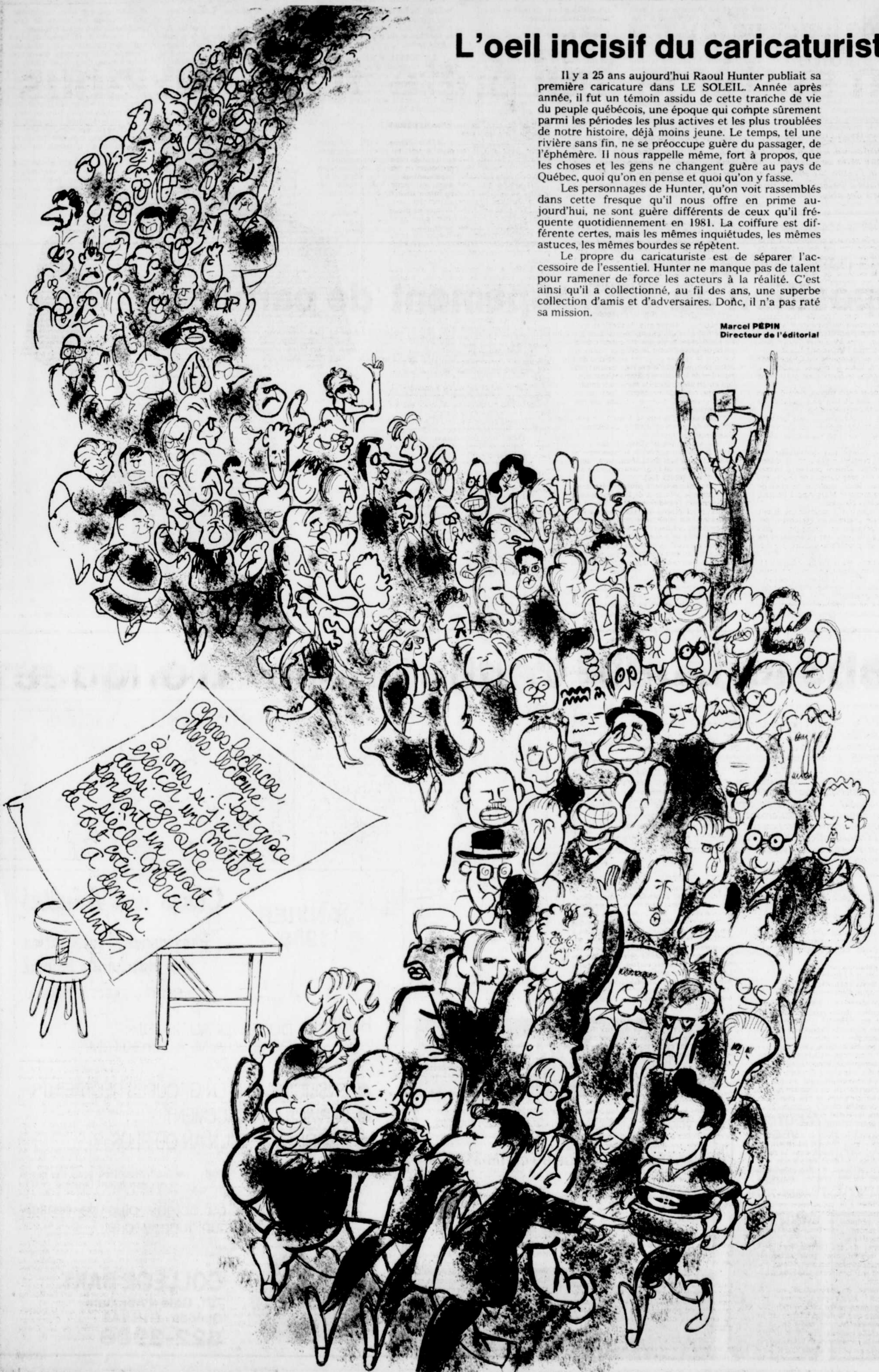
L'oeil incisif du caricaturiste

Il y a 25 ans aujourd'hui Raoul Hunter publiait sa première caricature dans LE SOLEIL. Année après année, il fut un témoin assidu de cette tranche de vie du peuple québécois, une époque qui compte sûrement parmi les périodes les plus actives et les plus troublées de notre histoire, déjà moins jeune. Le temps, tel une rivière sans fin, ne se préoccupe guère du passager, de l'éphémère. Il nous rappelle même, fort à propos, que les choses et les gens ne changent guère au pays de Québec, quoi qu'on en pense et quoi qu'on y fasse.

Les personnages de Hunter, qu'on voit rassemblés dans cette fresque qu'il nous offre en prime aujourd'hui, ne sont guère différents de ceux qu'il fréquente quotidiennement en 1981. La coiffure est différente certes, mais les mêmes inquiétudes, les mêmes astuces, les mêmes bourdes se répètent.

Le propre du caricaturiste est de séparer l'accessoire de l'essentiel. Hunter ne manque pas de talent pour ramener de force les acteurs à la réalité. C'est ainsi qu'il a collectionné, au fil des ans, une superbe collection d'amis et d'adversaires. Donc, il n'a pas raté sa mission.

Marcel PÉPIN
Directeur de l'édition



L'aide juridique (2)

Un système qui prête flanc aux abus

Le Québec s'est doté d'un système d'aide juridique il y a maintenant une dizaine d'années. Dans le second article d'une série de quatre sur la question, Pierre Tourangeau, de la Presse canadienne, explique aujourd'hui que tout le monde s'entend pour dire que le système actuel donne lieu à des abus.

par Pierre Tourangeau

(PC) — Si certains criminalistes de la pratique privée abusent des mandats de l'Aide juridique et gonflent leurs honoraires en multipliant les procédures, c'est que le système de rémunération à l'acte "est peu payant" et mal adapté à l'exercice du droit criminel.

"Il y a beaucoup de raisons qui peuvent justifier de trainer un dossier mais je dis que telle que faite, la tarification enjoint quasiment un procureur à prendre son temps pour être rémunéré à sa juste valeur," dira Me Pierre Garon, professeur de droit à l'Université Laval.

Quant au Bâtonnier du Québec, Me Jules Allard, il est bien prêt à admettre "que le système de tarification prête flanc à des abus".

C'est pour cette raison, croit-il, "que le système devrait être plus payant" au premier stade des procédures.

Or c'est justement ce que prétend avoir fait le ministère de la Justice avec la nouvelle tarification en vigueur depuis le 14 janvier 1981.

"On a essayé (...) de rétablir l'équilibre au premier niveau en se disant que les avocats allaient peut-être arrêter de charger des préparations de procès qui n'ont jamais lieu," explique le chef de cabinet du ministre Marc-André Bédard, M. Jean-Robert Nadeau.

"Mais, ajoute-t-il, maintenant ils ont modifié cette pratique en réclamant des frais de préparation d'enquêtes préliminaires qu'ils justifient en amenant un témoin et en procédant ensuite par admission."

On a donc vu à l'usage, admet M. Nadeau, qu'on réussit encore à contourner la règle et à abuser des procédures "dans le seul et unique but d'aller chercher des honoraires."

"Ca va nous amener à apporter en-

core d'autres correctifs" lors de la prochaine négociation des tarifs, dit-il.

Ce qui, pour Me Garon qui est aussi l'ex-président de l'Association des criminalistes en défense de Québec, ne changera pas grand-chose:

"Le système est mauvais et peu importe que vous y mettiez plus d'argent, il demeurera mauvais."

Changer le système

Même s'il avoue que "la tarification à l'acte entraîne des changements dans les attitudes et les pratiques des avocats de la pratique privée" et que ceux-ci "ont développé le réflexe de poser en chaîne des actes rémunérés", le chef de cabinet du ministre de la Justice maintient toutefois "qu'au criminel, tous les moyens légaux y incluant ceux de procédure font partie des moyens de défense utilisés par les procureurs".

Ce qui fait, précise-t-il, qu'il est très difficile de prouver qu'il y a vraiment abus de procédures.

La solution qui s'impose alors, de l'avis de plusieurs, c'est le remplacement du système actuel de tarification à l'acte par un système de rémunération à forfait ou de "bloc" (block fee).

"Les abus peuvent peut-être être évités, estime le président de la Commission des Services juridiques, Me Yves Lafontaine, en établissant une tarification 'de blocs'. En droit matrimonial, où ce système est employé, on ne voit pas ce genre d'abus et pourtant ça n'empêche pas les avocats de prendre des mandats."

Le "tarif de blocs" implique que l'avocat est rémunéré indépendamment de l'étape des procédures où le dossier est fermé.

"Peu importe le nombre d'actes que tu as pu faire, ça importe peu. Que tu aies eu 40 ou 50 requêtes en cautionnement

ou pas du tout, ça ne changera rien" explique Me Lafontaine.

C'est aussi l'opinion de Me Pierre Garon pour qui le recours à une tarification à forfaits éviterait l'assignation de témoins inutiles, des procédures et des manipulations cléricales dispendieuses.

Il ajoute qu'à son avis, —il serait appuyé en cela par l'ancien sous-ministre de la Justice François Tremblay, aujourd'hui juge en chef— la mise en place d'un système de forfaits ferait économiser entre \$40 et \$50 millions par année.

Une hypothèse à envisager en cette période d'austérité économique où la coupure budgétaire tient lieu de remède universel.

L'idée a du bon mais il n'est pas prouvé, prétend le bâtonnier, qu'elle n'entraînerait pas un autre type d'excès.

"Avec ce genre de tarification 'de blocs', il serait assez facile pour les avocats de dire: 'bon de toute façon il est coupable', et de ne pas chercher à représenter leurs clients plus loin que la comparution parce que ce ne serait pas payant d'aller plus loin", craint-il.

Le bâtonnier Allard s'interroge par ailleurs sur l'importance des abus de procédures que pratiqueraient certains avocats.

"Comment se fait-il, se demande-t-il, qu'on ne se serve pas de la loi qui prévoit des pénalités ou qu'on ne dénonce pas au Barreau les individus fautifs?"

"Je sais, ajoute-t-il, que la Sûreté du Québec a interrogé des avocats. J'imagine que si ces enquêtes-là avaient porté fruits, on ne serait pas gêné pour en parler publiquement".

Même son de cloche de Me Richard Grenier, successeur de Me Pierre Garon à la présidence de l'Association des criminalistes en défense de Québec.

"Il y aura toujours des gens qui feront des abus dans n'importe quel système. Il y en a sûrement chez les avocats, dit-il. Maintenant si la Commission prétend qu'il y en a, elle n'a qu'à les trainer devant le comité de discipline du Barreau".

"La position de la Commission ça a toujours été de débattre sur les avocats de la pratique privée", ajoute-t-il, amer.

Demain: La véritable solution réside-t-elle dans l'abolition du libre choix pour les clients de l'Aide juridique?



Sans le Québec, une charte tronquée

Pour le constitutionnaliste Gérald-A. Beaudoin, il est important que le Québec puisse adhérer librement à la Charte des droits et libertés qui sera enchâssée dans la nouvelle Constitution canadienne. Sans l'adhésion du Québec, on ne pourra parler de la "Carta canadiana". Voici aujourd'hui la deuxième tranche de l'article rédigé en exclusivité pour LE SOLEIL par Me Beaudoin, qui est professeur à la faculté de droit de l'université d'Ottawa. Me Beaudoin a également agi comme conseiller du gouvernement fédéral quand les provinces en ont appelé de la constitutionnalité de la démarche fédérale devant la Cour suprême relativement au rapatriement de la constitution.

par Gérald-A. Beaudoin

La charte comprend les domaines suivants:

- libertés classiques fondamentales;
- droits démocratiques;
- libertés de circulation et d'établissement;
- les garanties juridiques;
- les droits à l'égalité;
- les droits linguistiques;
- la langue d'enseignement;
- les droits des autochtones.

Les droits démocratiques ne suscitent aucune difficulté. Ils seront enchâssés sans clause dérogatoire. Leur valeur est juridique, constitutionnelle. Personne n'y pourra déroger. Déjà dans notre constitution sont enchâssés certains droits fondamentaux démocratiques: 1 — le mandat des députés à Ottawa est de cinq ans au maximum, sauf en cas de guerre, d'insurrection, ou d'invasion, où il peut excéder cinq ans si pas plus d'un tiers des députés ne s'y oppose; 2 — actuellement il ne doit pas s'écouler plus de 12 mois entre deux sessions.

Dorénavant le droit de vote et d'éligibilité pour tout citoyen au fédéral et au provincial sera protégé dans la constitution même. Ce droit de vote et d'éligibilité actuellement n'est protégé que par des lois ou des chartes statutaires auxquelles on peut déroger.

Les grandes libertés fondamentales comme la liberté de conscience, de pensée, d'expression, la liberté de presse, la liberté de réunion et la liberté d'association seront garanties, mais avec clause dérogatoire.

Certaines de ces libertés sont déjà protégées implicitement, pour partie, selon la jurisprudence actuelle. Leur enchâssement leur confèrera une plus grande protection.

La liberté de circulation et d'établissement n'est pas prévue expressément dans notre constitution actuelle, encore que la jurisprudence ait eu à se prononcer sur la question et à déclarer qu'elle existait. Plus d'un juriste affirme que la jurisprudence va aussi loin que la charte proposée. Cette liberté sera dorénavant consacrée. Ces droits de la

mobilité seront cependant assortis d'une clause "d'affirmative action" ou de "promotion sociale". Une province où le taux d'emploi est inférieur à la moyenne nationale pourra édicter des lois destinées à améliorer la situation des défavorisés socialement ou économiquement. Cette clause constitutionnelle de promotion sociale est libellée en termes très vagues. Les tribunaux apprécieront. Le libellé pourrait ici être modifié pour donner suite aux désirs du Québec. Parmi les points en litige il semble que ce soit le plus facile à résoudre.

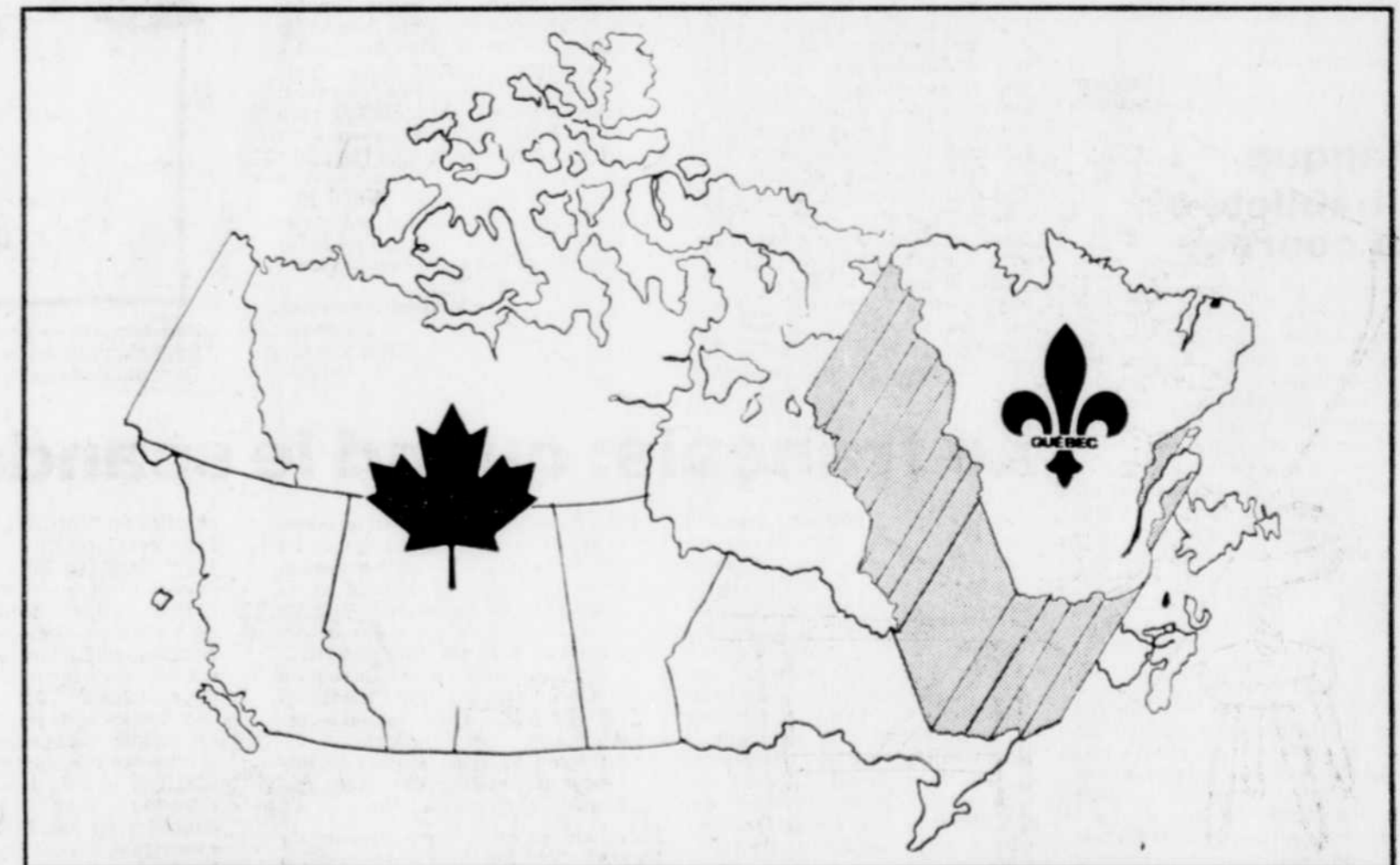
Le concept d'"affirmative action" n'est pas nouveau. Il existe aux Etats-Unis. La Cour suprême en a reconnu la légitimité dans certains cas. Chez nous on le constitutionnalise pour les droits de la mobilité.

Il y a entre une clause "dérogatoire" et une clause de "promotion sociale" une différence essentielle. La première permet d'aller directement à l'encontre d'un texte (mais sans le changer) et de stipuler ce que l'on désire. La seconde permet de faire de la discrimination "à rebours". Elle permet d'aller à l'encontre d'un principe pour aider un groupe jusque-là défavorisé. L'Etat porte secours à un groupe même si en ce faisant il contredit un principe d'application générale. Ainsi les travailleurs ont la liberté de s'établir partout; cependant les provinces pourront protéger par des mesures leurs travailleurs avant tout.

Les garanties juridiques qui constituent une forte partie de la charte seront enchâssées. Mais c'est ici que les provinces en général ont imposé la clause "nonobstant". Elles veulent au besoin pouvoir déroger à ces droits.

Les droits à l'égalité des sexes, des races et des religions seront assurés. La discrimination fondée sur l'origine ethnique, la couleur, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques est écartée. Mais ici encore la clause "nonobstant" s'applique.

L'article 28 a fait problème, attendu que les femmes, avec raison, réclament une égalité non assortie d'une clause "non-



nonobstant". Les premiers ministres viennent d'écarter la clause "nonobstant" pour l'article 28. C'est un problème important qui vient d'être réglé.

Pour le Québec, avec les nouveaux amendements apportés au code civil, ce principe ne devrait pas causer de problèmes. Les époux sont égaux. Cette égalité est d'ailleurs consacrée par la Charte des droits et libertés du Québec.

J'aurais cru nécessaire d'ajouter à l'article 1 de la charte les mots: "et dans le respect des génies propres du droit civil et de la Common Law". Comme la clause "nonobstant" s'applique à plusieurs secteurs de la charte, il semble que ce ne soit plus nécessaire.

Langues officielles

L'enchâssement des langues officielles au niveau fédéral ne soulève aucune difficulté. Personne n'est ici en désaccord. Aucune clause dérogatoire ne joue. L'extension de ce principe au Nouveau-Brunswick est un pas dans la bonne direction. D'autres provinces, à commencer par l'Ontario, auraient grand intérêt à suivre cet exemple, quitte à l'assortir si nécessaire d'une clause de mise en vigueur dans cinq ans. Autrement dit, l'Ontario se lierait tout de suite en principe, mais la mise en oeuvre serait reportée à cinq ans. Ou encore, l'article 133 (ce qui est moins considérable que ce qui s'appliquera au Nouveau-Brunswick) serait,

comme c'est le cas au Québec depuis 1967, étendu à l'Ontario. M. William Davis sur ce plan a un rendez-vous avec l'histoire. Le prendra-t-il?

L'enchâssement des droits ancestraux et des droits issus des traités des peuples autochtones faisait problème. Le premier ministre du Canada ne s'oppose pas à l'enchâssement de ces droits sans clause dérogatoire. Deux premiers ministres des provinces s'y objectaient. Un compromis vient de se faire. Ces droits ne seront plus sujets à la clause dérogatoire. Mais à la suggestion de M. Lougheed il s'agira des droits qui existent actuellement. Le compromis est acceptable.

Le fédéral garde sa compétence sur les Indiens prévue à l'article 91.24 de la constitution. Les droits étant enchâssés, le Parlement ne pourra plus, en se basant sur l'article 91.24, écarter les garanties prévues aux traités. Selon la jurisprudence, les provinces sont obligées actuellement de respecter ces traités sans pouvoir y déroger. L'enchâssement prévu a pour objet d'élargir la portée des droits des Indiens. Comme premiers occupants du pays, les Indiens, c'est naturel, doivent voir leurs droits patrimoniaux intégrés à la constitution. Il reviendra à la Cour suprême, sur la foi du libellé de la garantie, de maintenir un équilibre approprié. La jurisprudence de la Cour suprême, sur ce plan, actuellement, laisse présager une interprétation fort raisonnable.

Reste la question de l'enchâssement de la langue d'enseignement, sans clause de dérogation; il s'agit plus précisément de l'article 23. Neuf provinces anglaises l'ont accepté. Québec revendique ici la liberté absolue, la suprématie de l'Assemblée nationale sur les tribunaux.

Actuellement la langue d'enseignement n'est pas protégée par les tribunaux. Le Conseil privé l'a clairement déclaré en 1917 dans l'arrêt MacKell. La protection linguistique est vraiment asymétrique dans notre constitution actuelle: l'article 133 s'applique au Québec et au niveau fédéral; l'article 23 de la loi du Manitoba ne s'applique qu'au Manitoba.

Sur le plan de l'éducation, les garanties actuellement prévues par la constitution à l'article 93 concernent les droits confessionnels et non linguistiques.

Pour résoudre le problème M. Trudeau suggère la "clause Canada" et, pour les immigrants de langue anglaise, la clause "d'opting in" ou de "libre adhésion". Le libellé actuel de la "clause Canada" ne rencontre pas l'adhésion totale. M. Clark suggère pour sa part l'adhésion libre du Québec à la clause "Canada".

Il demeure important que le Québec se retrouve dans cette charte. C'est en ce sens qu'on pourra parler de la "Carta canadiana". Il faut poursuivre les négociations.

(fin)

Les parlementaires s'imposeront-ils les sacrifices qu'ils demandent?

Monsieur Jacques Parizeau, Ministre des Finances, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Dans votre dernier mini-budget, vous nous avez servi une augmentation substantielle au niveau de la gazoline, soit 27 cents du gallon.

Demeurant dans une région où il y a peu de transport en commun, cette augmentation représente une réelle diminution de notre pouvoir d'achat et vos spécialistes (il y en a quelques-uns sur les tablettes) pourront sans doute nous dire le pourcentage exact de diminution.

L'homme est un loup pour l'homme

Je viens juste d'écouter le bulletin de nouvelles de Radio-Canada. Je viens juste par la même occasion de prendre vraiment conscience de ce qui se passe dans le monde. Pour la première fois de ma vie, je pleure pour ce monde fou (pas le sens comique de fou) dans lequel on vit.

J'ai vu des films en histoire sur ce qui se passait avec les Juifs dans les camps nazis au début des années '40. Je me disais, c'est impossible que ça se soit passé ces choses atroces. J'ai vu un reportage dernièrement au sujet du Vietnam. Un soldat pose son fusil sur la tempe d'un supposé espion et le tire à bout portant. Cet homme tombe mou comme de la guenille. J'me disais "qu'est-ce que c'est ça?".

L'autre jour, au téléjournal, on voyait les corps de gens fusillés au Salvador qui étaient dévorés par des vautours. On aurait dit un film d'horreur, quelque chose d'irréel. Pourtant il s'agissait bel et bien d'être humains qui avaient droit de vivre et droit de parole comme tout le monde (pardonnez-moi, même pas la moitié du monde).

Un soir, un jeune d'environ 12 ans apparaît à l'écran, il a l'arrière de la tête amoché et la main gauche (le dessus) déformée par une longue cicatrice venant d'une profonde coupure. Ce sont les soldats de "l'Escadron de la mort" qui lui ont laissé ces souvenirs à part ceux de ses parents tués avant cet acte de bourreau(x).

Je ne sais vraiment pas ce que je pourrais faire pour m'impliquer mais pour l'instant j'essaie d'écrire quelle fut ma réaction, alors. Je sais bien qu'il y a plein de gens qui ont déjà écrit et parlé des injustices dans le monde, je ne changerai pas grand-chose par ce texte, j'espère tout de même en aider certains à réfléchir sur ces choses. Je termine comme suit:

La vie est un long voyage
Les gens font le bateau
L'amour est l'équipage
Le coeur, un hublot!

Daniel Lapierre
St-Pierre-les-Becquets

Manque d'habileté et de courage

Pour des intérêts politiques partisans, le gouvernement Lévesque est en train de causer au Québec des pertes inestimables. Bien sûr le front commun des huit provinces aura servi, au moment des élections, à redorer la fragile crédibilité du PQ. Mais nous savons maintenant que pour maintenir ce front commun, M. Lévesque a sacrifié en cachette la formule d'aménagement de Victoria pour celle de Vancouver. C'est donc M. René Lévesque lui-même qui a cédé notre droit de veto qui reconnaissait au Québec un statut particulier.

De plus, il est permis de croire que c'est une autre erreur de M. Lévesque qui a conduit le Québec à l'isolement. A peine M. Trudeau avait-il effleuré la possibilité de régler le litige par référendum, que M. Lévesque, sans obtenir l'accord des sept autres provinces, se disait prêt à accepter. Le chef du gouvernement québécois et président du PQ se voyait revenir au Québec en grand vainqueur. Cette entente lui aurait permis d'une part de maintenir l'impression qu'il recherchait avec conviction le renouveau du fédéralisme. D'autre part, elle lui aurait permis de frapper à bras raccourcis sur le fédéral encore pendant deux ans, aux frais des contribuables, préparant ainsi une éventuelle élection sur la souveraineté c'est-à-dire l'indépendance du Québec.

Mais voilà que la situation est tout autre maintenant. L'accord des Dix existe et les raisons pour le Québec de s'y opposer n'apparaissent plus tellement grandes (à moins que l'on veuille encore dramatiser pour des intérêts politiques partisans). Quoiqu'il en soit, parce qu'il faut que le Québec y trouve sa place, le Parti libéral du Québec soumet de nouvelles propositions. Hélas! la question déchirante demeure toujours: M. Lévesque, souverainiste, indépendantiste, peut-il négocier et signer avec conviction l'engagement du renouveau du fédéralisme?

Faute d'habileté, il faut avoir au moins le courage de ses convictions.

Laurent Dubois
directeur du comité politique PLQ
Arthabaska

Par les présentes, j'aimerais vous demander si cet effort collectif que vous exigez de nous — vous du gouvernement — vous allez vous l'imposer. Puisque vos dépenses de limousine sont payées à même les budgets des ministres, il est peu probable que cela vous affecte.

Par les présentes, j'aimerais bien savoir si vous prenez l'engagement non seulement de diminuer le budget des autres (hôpitaux, cégeps, CLSC, etc.) mais également celui qui vous concerne directement, soit celui qui touche les dépenses des ministres, et tous ces bénéficiaires marginaux qui n'apparaissent pas dans les salaires; subventions au "restaurant du Parlement" permettant à nos chers hommes publics et fonctionnaires, de manger tout en étant subventionnés. Ça m'apparaît du bien-être déguisé. Voyages d'études ici et là quand ce n'est pas l'extérieur du pays. Il n'y a pas une semaine où une délégation quelconque n'a pas à faire une démarche.

Monsieur le Ministre, quand on n'a pas d'argent pour répondre aux besoins premiers des gens, on ne se lance pas dans des cam-

pagnes de publicité. Vous prétendez être à court d'argent, vous voulez que nous payions d'avantage. Alors, êtes-vous d'accord pour renoncer à toute cette publicité "post-référendaire" et "post-arrangements constitutionnels"? On veut une réponse ferme.

C'est la même chose pour la Fête nationale. Quand on a les moyens de faire une petite fête de famille, on ne se lance pas dans une fête au-dessus de ses moyens. C'est vrai, que dans ce cas, on n'aurait pas pu favoriser certains artistes très proches du parti. Monsieur le Ministre, vous engagez-vous à mettre de l'ordre dans ces dépenses exagérées et nettement "intéressées"?

Vous prétendez que ces hausses sont nécessaires et qu'il faut apprendre à vivre selon ses moyens. Il va falloir que vous donniez l'exemple. J'ai hâte de voir ce que vous allez faire avec le système de pensions des députés. Je promets de vous suivre de proche, et de réagir publiquement. J'espère sincèrement que beaucoup d'autres Québécois feront la même chose.

Marcel Coulombe,
La Pocatière.

Il faut enrayer la vague de fermetures

Une nouvelle loterie d'une vague effarante a fait son apparition dans toute notre Belle Province depuis un certain temps. Elle devient le reflet soudain de tout ce qui se passe dans notre économie et qui plus est hors de portée de nos chers élus du peuple: la masse populaire. Cette dernière subit avec rage toutes les conséquences à court et à long terme des mesures stagnantes d'une autorité responsable. Nous assistons à la "Loto-Fermeture": une concession qui cette fois n'apporte que peu de gagnants.

Le monde des affaires en prend pour son rhume. Les institutions de pères en fils tombent en flèche: récompenses de tant de labeurs qui donnent leur place à l'abandon des affaires, à la faillite... Les concessionnaires d'autos, les magasins de meubles, les manufactures, les contracteurs en ba-

Les étudiants s'opposent aux cours de math., d'économie et d'histoire

Monsieur Camille Laurin, Ministre de l'Éducation.

Ayant pris connaissance de votre intention de couper le budget des services dans nos cégeps, ayant pris connaissance, par-dessus tout, des cours obligatoires que vous voulez imposer dans les cégeps, je me dois, en tant qu'étudiant, de dire mon opinion sur le PREC.

Le PREC, en lui-même, n'a rien de trop excitant pour les étudiants. Pourtant, vous nous imposez, sans oser demander notre avis. En plus d'une perte de services vraiment essentiels à l'épanouissement de l'étudiant, vous osez introduire 3 cours obligatoires: économie du Québec, histoire du Québec et mathématiques,

les propriétaires de résidences, les locataires, tout le peuple québécois, participent à la "Loto-Fermeture" dans un brin de folie, folie exaltante qui nous mène à une déroute grandiose.

L'importance de cette loterie vient du fait qu'elle s'acharne sans arrêt à l'ensemble de la majorité québécoise. Et le phénomène s'accroît de plus en plus. Serons-nous les témoins vivants de ce "marasme" sans pour autant essayer d'y découvrir une porte de sortie digne de mention?

Cette Loto-Fermeture devient de plus en plus dispendieuse et il faudra sans aucun doute trouver des solutions adéquates pour enrayer le plus rapidement possible. Voilà un beau sujet à traiter par nos élus du peuple sous la tutelle de nos gouvernements.

Jean-Louis Gaudreault
Clermont, Charlevoix

quit, pour moi comme pour d'autres, n'ont pas grand intérêt. Cela entraînerait, irrévocablement, une baisse de notes générale. Nous aurions beaucoup moins de temps pour étudier les cours que nous avons choisis. Peut-être est-ce cela que vous cherchez: faire échouer le plus grand nombre d'étudiants? Et que pensez-vous du respect de la liberté qu'a l'étudiant de choisir?

Pour faire plaisir à une majorité, Monsieur Laurin, oubliez le PREC. Jetez-le à la poubelle et veuillez prendre en considération nos arguments.

Madeleine Moraud,
Étudiante
Rue Lauzon
Québec

Le français: quand le scandale vient de France

Alors que le Québec mène non sans difficultés et à grands frais un combat vital pour l'avenir de la langue française, la France, avec laquelle nous sommes pourtant solidaires, poursuit quant à elle une politique de la langue française mitigée et ambiguë qui n'est pas sans nous désespérer. Elle vient encore une fois de nous en donner un autre exemple. Récemment la Direction des relations extérieures du centre national d'études des télécommunications (CNET) des PTT diffusait, à un nombre semblable, l'assez important de destinataires, le programme d'une conférence internationale qui doit se tenir en France en 1982. Ce document, diffusé par un organisme public français et destiné essentiellement à des fonctionnaires ou des personnalités françaises, avait la curieuse caractéristique d'être rédigé uniquement en anglais.

Le député Pierre Bas, qui a donné son nom à la loi du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française en France, fut saisi de la question et la soumit sous forme écrite à l'Assemblée nationale française. Il lui fut répondu le 27 juillet 1981 par le responsable des PTT, M. Louis Mexandeau. La réponse, publiée au Journal officiel du 7 septembre 1981, jette un meilleur éclairage sur les intentions des nouvelles autorités socialistes en matière de défense et de promotion du français dans les colloques et congrès tenus sur le sol français. Elle nous paraît suffisamment pertinente pour être rapportée intégralement.

"Le Centre national d'études des télécommunications (CNET) a le souci permanent de la diffusion des travaux et résultats des équipes de recherche française de son domaine au sein des milieux scientifiques internationaux. Les con-

grès, colloques et symposiums scientifiques et techniques sont un moyen privilégié de cette action. A cette occasion, la défense et la promotion de la langue française sont au premier rang des préoccupations de la direction du CNET.

"Pour mener à bien cette action le CNET conduit deux politiques parallèles: 1. — participation à l'organisation de colloques internationaux, dans lesquels des instances françaises ont une responsabilité même partielle.

"A cet effet, les ingénieurs du CNET qui font partie des comités scientifiques de nombreuses manifestations veillent à ce que le maximum de communications émanant d'auteurs français soient acceptés. Chaque fois que l'organisation de ce type de réunion est sous leur responsabilité totale ou partielle, l'usage de la langue française comme langue de travail est imposé, ce qui conduit parfois le CNET à supporter une partie des frais de traduction simultanée ou une partie des frais afférents à l'édition française des actes:

"2. — participation scientifique à des colloques étrangers. Cette deuxième action conduit, dans certains cas, pour accroître le rayonnement des équipes françaises, à faire venir sur le territoire français des colloques étrangers d'importance mondiale dans les domaines où les équipes françaises sont particulièrement actives.

"C'est le cas du congrès de 1982 "International Conference on Acoustic, Speech and Signal Processing" dont le sujet est très lié à la science du traitement du signal pour les télécommunications, sujet sur lequel le CNET, l'École nationale supérieure des télécommunications et certains laboratoires industriels français ont des équipes de niveau mondial. Il est organisé par la société savante

La répression de l'administration Beaulieu au collège de Limoilou

L'exécutif de l'Association générale des étudiant-e-s du collège de Limoilou (AGECL) tient à remercier le directeur général de l'établissement, M. Yvon Beaulieu, pour avoir prêté main-forte aux étudiant-e-s lors de l'occupation des locaux du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) situés à l'édifice G. En effet, à l'occasion de la journée de débrayage des étudiant-e-s, jeudi dernier (19 novembre), le directeur Yvon Beaulieu a lui-même fermé le collège, invitant par le fait même les étudiant-e-s à se rendre en grand nombre au MEQ.

Malgré cette introduction quelque peu ironique, nous ne pouvons nous empêcher de constater la conduite aberrante et les conséquences de la direction. Tout est mis en oeuvre par celle-ci pour contrer les actions des étudiant-e-s et semer la zizanie et le doute dans leurs rangs. Dans cette optique, elle exerce une répression continue sur les étudiant-e-s cherchant ainsi à faire reculer et à désorganiser l'association étudiante. Plusieurs méthodes sont mises en branle pour concrétiser cette répression.

Les dernières semaines regorgent d'exemples significatifs. Ainsi, lors de l'assemblée générale des étudiant-e-s du 20 octobre, ceux-ci (celles-ci) s'étaient voté une journée d'étude avec GEL DE COURS pour le 3 novembre. L'administration, trop soucieuse de respecter les décisions étudiantes et de leur permettre de se consulter sur le PREC, décida de refuser ce gel de cours. Le directeur des services pédagogiques Gabriel Légaré alla même jusqu'à inviter des étudiant-e-s à ne pas participer à cette journée puisque leurs professeurs donneraient des cours. Résultat: une centaine d'étudiant-e-s seu-

lement purent s'informer sur le Projet de réglementation des études collégiales (PREC).

Autre exemple: nous projections une assemblée générale dans la cafétéria, pour permettre de consulter le plus grand nombre d'étudiants possible au sujet du PREC et d'un éventuel vote de débrayage. Lorsqu'informée, la direction rejeta catégoriquement cette solution et proposa plutôt l'auditorium (700 places). Bien décidés à consulter le plus grand nombre, nous avons transformé sans leur consentement la cafétéria en assemblée générale pour lundi 16 novembre. Résultat: 1.000 à 1.500 étudiant-e-s ont assisté à cette assemblée et ont voté coup sur coup un boycottage de la cafétéria, une prolongation du gel de cours jusqu'à la fin de l'assemblée, une occupation de l'administration pour une demi-journée et un débrayage de 24 heures pour le jeudi, 19 novembre.

Suite à cette assemblée générale, des plus représentatives, l'administration n'a pas tardé à riposter. Dès le lendemain, toujours respectueuse des décisions prises en assemblée, et ne voulant nullement nuire aux étudiant-e-s, la direction menace ceux-ci (celles-ci) de prolonger la session de deux jours en janvier (la farce!) à cause de la journée d'étude et de l'AGE de lundi et du débrayage de jeudi. Cette menace tient toujours. Mais voilà, c'est la direction elle-même qui a fermé le collège jeudi! De toute façon, ces deux journées sont inadmissibles. Le collège doit observer un quota minimal de 67 jours en cas de tempête de neige, d'alerte à la bombe (sief), etc. Ce quota est loin d'être dépassé.

Ces frais démontrent d'emblée l'inconscience de la direction du

collège. Nous ne pouvons accepter cette attitude vengeresse de l'administration. Combien de fois son comportement d'enfant révolté a-t-il causé du tort aux étudiant-e-s? Ainsi, il y a cette réclamation pour l'occupation de novembre 1980 qu'elle s'obstinait, par vengeance, à voir inclure dans le contrat de service, ce qui a rompu les négociations. La direction contrôle le collège comme d'autres contrôlent une base militaire. Pour elle, les étudiant-e-s (et en particulier l'exécutif de l'AGECL) sont des attaquants qu'elle doit stopper par tous les moyens mis à sa disposition. Ici, la relation entre le général Beaulieu, le capitaine Légaré et le colonel Lamoureux (directeur des services financiers) s'établit clairement. Mais contrairement à l'armée réelle, ce serait plutôt le colonel qui aurait le dernier mot sur la stratégie à employer.

Pour que leur plan réussisse, ils veulent aller très loin: tant débrancher les babillards électroniques que de faire des attaques personnelles à l'exécutif ou à d'autres étudiant-e-s très impliqués-e-s.

Nous espérons que la direction se décidera un jour à considérer les étudiant-e-s comme des adultes responsables et sur le même pied d'égalité, "d'égal à égal" comme le dit si bien notre gouvernement. Qu'elle cesse de nous traiter avec un paternalisme excessif et dépassé et qu'elle accepte de respecter nos décisions démocratiques, comme elle respecte celles des professeurs, des employé-e-s de soutien et des professionnel(les). Alors et alors seulement, nous pourrions parler de réciprocité et d'harmonie au cégep de Limoilou.

L'exécutif de l'AGECL
par André Caron, sec. aux comités,
services et ateliers



Peu importe le gouvernement québécois qui passe les lois pour protéger le français, les anglophones trouvent toujours le moyen d'avoir recours à une espèce de chantage à un bilinguisme qui n'existe pas au Canada. Cette caricature, publiée par le Free Press de Winnipeg en 1976, est suffisamment éloquent.

américaine "Institute of Electrical Engineers" (IEE) et il s'est toujours tenu sur le territoire américain. C'est un succès pour la France d'avoir obtenu qu'il se tienne à Paris en 1982. S'agissant d'un congrès américain, la langue de travail est l'anglais. C'est la raison pour laquelle les appels aux communications ont été exprimés en langue anglaise par l'IEE. Le service des relations extérieures du CNET a assuré une partie de la diffusion pour apporter son concours au succès de cette manifestation, succès qui conditionne le retour en France de manifestations comparables.

Le moins que l'on puisse espérer c'est que, contrairement au vœu exprimé par le titulaire des PTT, la France n'autorise plus de manifestations semblables à l'a-

venir, surtout lorsqu'il s'agit d'y associer des organismes et des citoyens français. Ce comportement contribue à diminuer le prestige de la langue française, et, partant, ternit l'image de la France au Québec et dans le monde. A-t-on idée de la réaction que l'on provoquerait, si, à l'inverse, une convocation rédigée exclusivement en langue française était envoyée, par un organisme public américain interposé, à des fonctionnaires américains pour les convier à participer à un colloque scientifique français se déroulant aux États-Unis. Nul doute que les Américains se sentiraient vexés et que l'on assisterait à un mouvement de désapprobation général. Cela paraît du reste impensable. Mais qu'une telle pratique puisse se produire en France, on en est rendu à trouver cela normal.

Certaines prises de position, certains événements, nous avaient pourtant laissés sur l'impression que le nouveau régime français adopterait une attitude plus énergique en faveur de notre langue, et réagirait plus vigoureusement contre son affaiblissement. Si l'on se fie aux explications fournies par le ministre Mexandeau cette attitude serait plutôt mitigée, à peine plus ferme que celle du régime précédent. Le Québec semble donc condamné à faire encore cavalier seul dans sa croisade. Il est tout de même regrettable de constater le manque de résolution voire, parfois, la démission de nos amis français devant une responsabilité qui leur incombe au même titre qu'à nous.

Denis Turcotte
université Laval

Un peu de respect pour le français

Quand les anglophones se mettent à traduire... les résultats sont parfois surprenants. Notez que l'effort est appréciable mais malheureusement vain.

Voici un exemple:
"Cher client:

Nous vous remercions d'avoir placé votre commande avec Sovereign. Nous sommes heureux que vous avez pris cette occasion pour essayer un de nos produits.

Votre marchandise a été examiné lors du reçu de notre fournisseur. Toutefois veuillez prendre quelques minutes pour examiner le service au complet en cas de dommage qui aurait pu se produire durant le cours du transport.

Nous voulons être certain que vous êtes complètement satisfait de votre achat. Si par hasard vous trouvez aucun problème — ébréchures, craquelures et défauts, il n'est pas nécessaire d'emballer vo-

tre marchandise et de retourner les pièces endommagées comme inscrite dans votre livret du service à la clientèle. Il suffit de nous écrire et de nous indiquer quelles pièces sont défectueuses et la raison pour le retour de la marchandise. Nous serons heureux de remplacer aucune pièce endommagée lors du transport.

Nous vous remercions de votre achat et de votre intérêt avec Sovereign."

Que faire? Retourner ou ne pas retourner la marchandise? Au coeur du dilemme, je me suis contentée de retourner la feuille cloté anglais afin de tout tirer au clair...

Quant aux "défets" dont il est question, je pourrais difficilement en trouver dans le service de vaiselle qui m'était livré. Contrairement à ce que j'ai d'abord pensé, le mot existe en français,

mais le dictionnaire en dit: "feuille superflue et dépareillée d'un ouvrage imprimé."

Vous constaterez aisément toutes les autres fautes qui émaillent le texte...

Avais-je des traducteurs qui se cherchent un emploi, cette compagnie a un urgent besoin de vos services!...

Eve Renaud
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Le Mérite forestier proclame ses gagnants



Le Soleil, Jacques Deschênes

M. Marcel Beaudoin, de Saint-Agapit de Lotbinière, gagnant du trophée et d'un prix de \$1,500 au concours du Mérite forestier 1981 pour la région de Québec 03.

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — Pour une deuxième année consécutive, M. Joseph-Benoît Daigle, de Disraéli, a mérité la première place du concours du Mérite forestier 1981 pour la région de Québec 03, et cela par son travail constant dans le but de drainer ses terrains pour accéder à ses 600 hectares de boisé naturel.

Cependant, en vertu d'un arrêté conseil à l'effet qu'un concurrent ne peut obtenir un prix égal ou moindre à ce qu'il a déjà obtenu, le trophée de la première place de ce concours et un prix de \$1,500 s'y rattachant ont été remis, hier soir, à M. Marcel Beaudoin, de Saint-Agapit de Lotbinière, qui s'est classé deuxième au concours pour l'aménagement forestier effectué dans son boisé naturel de 78 hectares.

Pour sa part, M. Sauveur Perreault, de Saint-Edouard de Framp-

ton, dans la circonscription de Beauce-Nord, s'est classé troisième au concours, mais comme il a déjà obtenu le deuxième prix en 1980, M. Perreault n'est plus éligible à l'obtention de ce prix.

Ce fut M. Paul-Eugène Cyr, de Saint-Elzéar de Beauce, qui se vit remettre un prix de \$1,000 et le trophée rattaché à ce prix, pour ses bons travaux d'aménagement réalisés dans son érabièrre et sur sa terre à bois.

Quant à M. Roland Paquet, de Dosquet, dans la circonscription de Lotbinière, il se vit remettre un trophée et un prix de \$500 pour ses travaux de voirie forestière et de drainage.

L'annonce des gagnants du concours du Mérite forestier 1981 pour la région 03 a été faite, hier soir, par M. Yvon Fortin, administrateur régional au ministère québécois de

l'Énergie et des Ressources, lors d'un souper organisé en l'honneur des gagnants à la Seigneurie de Sainte-Marie de Beauce.

Selon M. Fortin, "ce concours du Mérite forestier a été créé par le ministère de l'Énergie et des Ressources dans le but d'encourager les petits propriétaires forestiers à bien aménager leurs boisés".

De plus, ce concours permet à trois lauréats dans chacune des neuf régions administratives du MER de se partager \$27,000 en prix en plus d'avoir droit de concourir pour une médaille d'or, une médaille d'argent ou une médaille de bronze attribuée au niveau provincial.

Tout en évaluant l'ensemble de la propriété des concurrents, fit remarquer M. Yvon Fortin, "les juges du concours accordent une attention particulière à un aspect de l'a-

ménagement forestier désigné pour chaque concours".

Cette année, "l'amélioration du drainage dans le boisé privé" constituait l'aspect privilégié. Ainsi, les juges ont surveillé, entre autres, la localisation et la dimension des canaux de drainage, l'espacement entre les fossés et l'abaissement de la nappe phréatique.

Cette année, le jury était formé de MM. Paul-Émile Fortin et Denis Ouellet, tous deux ingénieurs forestiers rattachés au bureau régional du MER à Québec.

Pour déterminer ces trois gagnants, MM. Joseph-Benoît Daigle, Marcel Beaudoin et Sauveur Perreault, les juges ont dû visiter 27 propriétés appartenant à autant de propriétaires qui s'étaient inscrits au concours.

Parc de la Gaspésie: son avenir fait des mécontents

par Michel CORBEI

du bureau du Soleil

MATANE — "Nous nous sentons trompés par le gouvernement. Plusieurs intervenants aux audiences publiques de 1978 voulaient que le parc de la Gaspésie soit un parc de conservation et de récréation. Le résultat

prouve que les consultations populaires, c'est de la frime."

Rejoint hier à Sainte-Anne-des-Monts, M. Roger Pelletier, président du Regroupement économique Shick-Shocks a émis ces commentaires visiblement désemparés à l'annonce de la décision du ministre québécois

du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, concernant le parc.

Selon M. Lessard, le parc aura une vocation de conservation. Le président du regroupement qui compte dans ses rangs citoyens et élus municipaux de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et Saint-Joachim-de-Tourmelles, a poursuivi:

"La décision n'est pas conforme à la réalité économique et territoriale. Il faut donner au parc une vocation gaspésienne. Le modèle proposé est d'en faire une copie à l'américaine. De plus, la vocation administrative signifie peu de retombées pour une région pauvre économiquement."

"Quand le ministre parle d'une multitude d'activités pour 1982, il omet de dire que nous les avons toutes depuis sept ou huit ans. Il n'a rien apporté de neuf. C'est de l'aberration administrative."

Le regroupement réclame toujours un parc à vocation mixte: dans cette optique, les monts Albert et Jacques-Cartier, de même qu'une partie du secteur du ruisseau Galène, constitueraient le parc de conser-

vation; le mont Logan revêtirait le caractère de réserve faunique; le reste du parc serait à vocation récréative. Ces deux dernières catégories permettent l'implantation d'infrastructures touristiques plus lucratives en termes de retombées économiques notamment", a expliqué M. Pelletier.

Le regroupement n'a pas renoncé au projet de parc à vocation mixte. "Nous croyons que le seul moyen de faire bouger les gouvernements, c'est de faire des 'foires' et de frôler l'illegalité, si l'on se fie à ce qui s'est passé dans la vallée de la Matapédia et à Restigouche. Nous ne bloquerons aucune manifestation qui pourrait s'organiser."

"Quant à nous, nous ne savons encore ce que nous ferons, mais c'est certain qu'il se passera quelque chose. Le ministre semble avoir ouvert la porte sur la tenue d'autres audiences pour le mont Olivine et le mont Logan. Nous ne manquerons certainement aucune occasion pour faire entendre à nouveau notre point de vue, mais..."

Un Rimouskois écope de la plus dure peine pour faillite frauduleuse

par Michel TRUCHON

Un homme d'affaires de Rimouski vient d'être condamné à deux ans et demi d'emprisonnement pour une faillite frauduleuse. Cette condamnation est la peine la plus importante jamais imposée au pays pour ce type d'offense criminelle.

C'est le juge Claude Pinard, de la cour des sessions de la paix à Rimouski, qui a prononcé la sentence contre M. Réjean Denis, âgé de 42 ans.

La faillite remonte au 3 novembre 1977 et le bilan avait été déposé entre les mains du syndic John P. Buzetti, de Québec. Les causes de la faillite étaient les endossements faits par Réjean Denis dans un commerce d'hôtellerie situé à Baie-Comeau, l'Auberge du Roc Inc., laquelle avait elle aussi fait faillite le 12 octobre 1976.

Longue enquête

À la suite d'une requête de la part du surintendant des faillites, en date du 28 juin 1978, la Gendarmerie royale du Canada, section des délits commerciaux à Québec, entreprit une enquête ayant pour but de retracer une somme de \$80,000 que Réjean Denis avait eue sous son contrôle quelques semaines avant sa faillite.

L'enquête a nécessité la participation de plusieurs policiers qui y ont travaillé pendant deux ans et demi. Des poursuites criminelles, en vertu de la loi sur la faillite, ont été déposées au palais de justice de Rimouski en novembre 1980.

À l'issue d'un procès qui s'est terminé le 21 septembre, le juge Claude Pinard trouvait Réjean Denis coupable dans trois chefs d'accusation: d'avoir omis de remettre et de révéler au syndic certains biens; d'avoir caché ou transporté frauduleusement certaines valeurs de rachat de polices d'assurance, et d'avoir omis de révéler au syndic deux ventes d'immeubles qui auraient été faites dans les 12 mois précédant sa faillite.

Dans le premier chef, on fait état de ventes de propriétés et d'immeubles annulées par des contre-lettres, d'argent obtenu par prétexte et déposé au nom d'un de ses enfants, et d'intérêts dans une autre compagnie.

Le deuxième chef concernait la cachette ou le transport frauduleux en faveur d'un prête-nom des valeurs de rachat de quelque \$20,000 de six polices d'assurance dont il s'est départi durant la période des 12 mois précédant sa faillite dans le but de cacher des biens à ses créanciers.

Le troisième chef, enfin, reprochait à Denis d'avoir illégalement omis de révéler au syn-

dic la vente d'immeubles lui ayant rapporté ou laissé la somme de \$271,000.

\$400,000 cachés

Dans ses commentaires présentenciels, le juge Claude Pinard souligne que la réhabilitation n'est pas un critère déterminant dans l'imposition de la sentence "parce que l'accusé est encore en possession du fruit de ses crimes, ce qui m'apparaît un élément qui lui est défavorable au niveau de la réhabilitation actuelle".

Selon le juge, un crime de ce genre comporte en lui-même sa gravité et les sentences doivent être décernées compte tenu des cir-

constances particulières des crimes reprochés.

Le juge rappelle que les actifs cachés vont chercher dans les \$400,000 et que si l'on examine le bilan de faillite, il y avait \$13,200 d'actifs et un passif de \$316,571. "La conclusion très nette qu'on tire de ceci, c'est que tout compte fait, ça n'était pas un cas où il y aurait dû y avoir faillite."

M. Pinard souligne également qu'il doit tenir compte du degré de préméditation et des circonstances du crime. "Ce qui me frappe, c'est l'entreprise systématique du prévenu qui remonte à cinq années et plus. C'est, je crois, un très haut degré de préméditation..."

"Pour cacher ces biens, on s'est servi malheureusement de sa

femme et de ses enfants, ainsi que d'un frère adoptif. Le prévenu n'était pas "obligé" d'en faire des complices, même involontaires...", dit le juge.

Il souligne aussi qu'il doit tenir compte de l'incidence de pareils crimes au moment où dans la société le "crime à col blanc" a acquis des proportions endémiques malgré tous les efforts qui sont faits. Selon lui, il est bien évident que l'accusé ne doit pas payer pour tous les autres, mais il n'est pas non plus dans la position d'un failli "normal".

Le juge Pinard précise qu'il n'a pas trouvé trace de sentences pour des crimes semblables car la plupart de ces genres d'infractions sont pour-

suivies sous l'empire des articles du code pénal concernant la fraude et la fausse représentation. Il souligne que si l'est vrai qu'on doit faire bénéficier quelqu'un de la miséricorde, encore faut-il que dans l'opinion de celui qui impose la sentence, que cette miséricorde soit méritée.

"Il va sans dire qu'il n'y aura pas de sentence discontinuée dans le présent cas. Je ne crois pas que la protection du public et l'exemplarité seraient démontrées par tel genre de sentence..."

Deux ans et demi sur chaque chef d'accusation, à purger concurremment. Selon la GRC, Réjean Denis aurait renoncé à ses droits d'appel.

BRUNSWICK
Depuis 1845

le plus grand nom du billard

15 modèles à votre choix.
6' à 12' de longueur
À compter de **425 \$**

Salle de montre ouverte le jeudi jusqu'à 20h30, le samedi jusqu'à 16h30
215, rue Caron
Tél: 529-5395

VOUS AVEZ BEAUX JEUX CHEZ MENDES

Specialistes du billard, des quilles et jeux familiaux

LES FOYERS DON-BAR INC.

- Combiné foyer
- Poêle à bois
- Barbecue
- Combustion lente

Venez rencontrer nos spécialistes à notre salle de montre.
"Chaleurisez" votre intérieur!

(Éligible à la subvention du PCRP)

Les Foyers Don-Bar Inc.
Atelier et salle de montre
4288, rue St-Félix, Cap-Rouge - 653-2406

Heures d'affaires: du lundi au mercredi, de 9h à 17h; jeudi et vendredi, de 9h à 21h; samedi, de 10h à 16h30

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
C'est toujours la fête...
Les 27, 28 et le dimanche 29 novembre

- la terrasse de confort au port
- le velouté café d'Europe
- le filet de saumon frais en croûte au poivre rose
- les épinards en branche sautés au beurre
- les pommes à l'anglaise
- la torta jubilé
- café

Le tout \$14.95
27, Ste-Angèle, Québec
692-3835

WRS SAVARD
BIJOUTIER-VOAILLIER

Centre commercial Parc Falaise
2461, chemin Saint-Louis, Sillery
Téléphone: (418) 653-3115

Créations exclusives
or et pierres précieuses
Des valeurs qui ont de l'avenir

20% sur toute la marchandise en magasin

RÉALISATION • RESTAURATION • RÉPARATION
Membre de la Corporation des Bijoutiers du Québec

Samuelsohn

Au temps des Fêtes

...ce complet de laine et mohair, admirablement taillé, conviendra à merveille pour vos activités du temps des Fêtes. Toujours impeccable, ce tissu italien garde sa souplesse même après un usage continu. Choisissez parmi une gamme étonnante de couleurs.

BOUTIQUE MASCULINE
3195 CHEMIN STE FOY STE FOY, 654-1106
CENTRE D'ACHATS DE LA COLLINE

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
BOUTIQUE MASCULINE
CENTRE D'ACHATS DE LA COLLINE

Dans la région de Québec

Fusion de deux caisses d'établissement

par Gilles PEPIN

SAINT-ROMUALD — La Caisse d'établissement de la région de Québec, après la fusion qui vient d'être décidée avec la Caisse d'établissement Belle-Rive, regroupera des effectifs de

3.000 membres et aura un actif de \$5 millions.

Le regroupement se fera officiellement avec la publication dans la Gazette officielle de Québec, soit probablement à la fin de décembre

prochain, prévoit le directeur général de la Fédération des caisses d'établissement du Québec, M. André Lamothe.

Quelque 50 membres de chacune des deux caisses ont participé aux assemblées spéciales qui avaient été convoquées pour décider du projet de fusion, d'abord vendredi soir dernier, à Saint-Romuald, puis lundi soir, au siège social de la Caisse d'établissement de Québec, au 2406 des Quatre-Bourgeois. Le projet a été entériné unanimement.

Les motifs ayant orienté cette fusion s'appuient en effet sur la recherche d'une plus grande efficacité, un accroissement des services aux membres et une diminution des coûts d'administration.

"Une consolidation qui permettra de développer de façon plus accélérée le potentiel énorme de la région dans les prochaines années", a commenté hier le directeur général de la fédération.

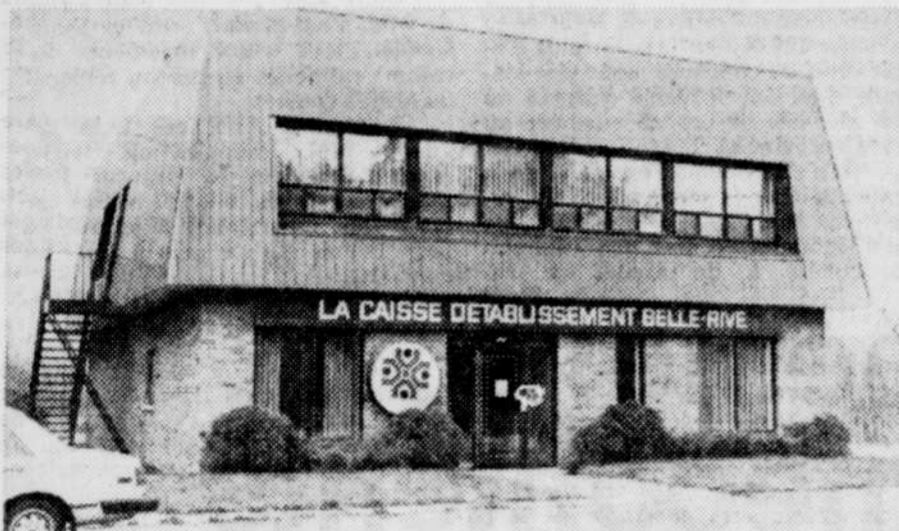
La caisse de Québec, dont l'appellation sera gardée, met présentement sur pied un service d'informatique; dans les prochaines semaines, il sera ajouté à celui-ci les données provenant de la Caisse d'établissement Belle-Rive.

Un seul point de service sera gardé, celui de la rue des Quatre-Bourgeois, qui n'est éloigné de seulement deux milles du bureau sur la rive sud. Le conseil d'administration prendra une décision en décembre quant à l'avenir de l'édifice situé au

237 de la rue Principale, à Saint-Romuald.

La nouvelle Caisse d'établissement de Québec poursuivra l'objectif de favoriser l'épargne sous toutes ses formes et de mettre ces capitaux au service de la région. Son

territoire s'étendra désormais de Port-neuf à Charlevoix, sur la rive nord, et il englobera les comtés de Lotbinière, Lévis et la partie nord de Bellechasse. C'est la seule des 12 caisses d'établissement à oeuvrer principalement en territoire urbain dans la province.



Le Soleil, Gilles PEPIN

Désormais regroupée avec la Caisse d'établissement de Québec, la Caisse d'établissement Belle-Rive va disparaître. Le siège social situé sur la rue principale à Saint-Romuald sera bientôt abandonné.

Sainte-Brigitte de Laval

Augmentation de taxe de 10 à 13 pour 100

par Gérald OUELLET

En 1982, les contribuables de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval

doivent envisager une hausse de 10 à 13 pour 100 du taux de la taxe foncière. Le budget global de la mu-

nicipalité s'élève à \$651,000 en 1981, alors que le taux de la taxe foncière est présentement de \$1.25 du \$100 d'évaluation et le rôle d'évaluation à \$27.5 millions. C'est ce qui ressort du rapport de la situation financière municipale présenté par le maire Jean-Claude Simoneau, au cours de la dernière assemblée de son conseil.

Le maire Simoneau prévoit solder l'année 1981 avec un déficit de l'ordre de \$30,000, dû à l'excédent de coût pour la construction du chalet des sports et à l'amélioration du terrain de jeux, à l'expérience pilote en matière de loisirs organisés, et à l'entretien de la machinerie et à la hausse du coût sur l'éclairage des rues. D'ailleurs le conseil est à faire terminer la transformation de l'hôtel de ville et l'agrandissement du garage municipal.

Dans ses orientations pour 1982, le maire Simoneau et les membres du conseil comptent rembourser une partie du déficit de l'année précédente, maintenir le niveau actuel du service dispensé à la population, étudier le procédé actuel de taxation afin de partager un peu plus équitablement la part de chaque contribuable et établir de nouvelles politiques, afin de mettre à meilleur profit les deniers des contribuables.

De plus, le maire Simoneau va essayer par tous les moyens à sa disposition de sauvegarder le transport en commun qui menace encore une fois de disparaître. Il souhaite en 1982 favoriser la construction de logements à prix modique. Il compte faire la réparation des bassins de l'usine d'épuration et le terrassement autour de celle-ci ainsi que le terrassement autour de l'hôtel de ville. Ceci résume les objectifs du conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval pour le prochain exercice financier 1982.

Château-Richer

L'augmentation des taxes sera inférieure au coût de la vie

par Gérald OUELLET

Les contribuables de la ville de Château-Richer auront à subir une hausse du taux de la taxe foncière en 1982, mais cette hausse se situera en-dessous de l'indice du coût de la vie. Sans préciser s'il y aura une augmentation du budget en 1982, le maire Noël Verreault laisse entendre, dans son exposé sur la situation financière, que dans l'ensemble, il lui est permis d'espérer un budget exigeant peu d'effort fiscal de la part des contribuables.

En effet, en 1981, la ville de Château-Richer a procédé à d'importants travaux d'infrastructure sur son territoire et ce, en coopération avec le ministère des Transports. Il s'agit ici des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie.

Sur les orientations de 1982, le maire dit qu'il est trop tôt pour faire des affirmations sur ce que sera le budget (1982) mais on en connaît quelques composantes, comme celle de devoir absorber une somme supplémentaire au service de la dette, laquelle somme proviendrait d'une émission d'obligations pour couvrir la totalité des dépenses inhérentes aux travaux d'aqueduc et d'égouts.

Le budget de la municipalité s'é-

levait à \$1,065,723 en 1981. Lors de la présentation de ce budget, le conseil avait accumulé un excédent de revenus de \$245,355 à la fin de 1980. Par contre, en ce qui a trait aux dépenses en immobilisation, les dépenses affectées pour la construction du poste d'incendie et de la prise d'eau ont été exécutées et reportées au budget de 1981.

Enfin, le maire Verreault précise que dans un mois, il déposera un programme triennal de dépenses capitales, pour les années 1982, 1983, 1984. Le principal élément nouveau de ce programme sera le prolongement de l'égout collecteur sanitaire aux embranchements des parcs de maisons mobiles qui sont situés aux numéros 8,350 et 8,320 du boulevard Sainte-Anne.

M. Verreault pense que le conseil municipal doit analyser toutes les avenues à sa disposition et choisir rationnellement la solution la plus réaliste. La priorité du conseil en 1982, sera donc de réaliser une étude économique de façon à procéder à une expansion qui conviendra aux besoins et aux moyens des contribuables de Château-Richer.

Ancienne-Lorette: le maire accuse le candidat Côté de chercher à le discréditer

par Monique GIGUERE

A dix jours du scrutin pour remplacer le conseiller démissionnaire Jean-Claude Boivin, à l'Ancienne-Lorette, le maire Marcel Pageau intervient dans la lutte qui oppose Jean-Roch Côté à Hervé Saint-Pierre en accusant l'aspirant conseiller Côté de chercher à le discréditer auprès de la population de sa ville.

Dans une lettre adressée à M. Côté, en date d'hier, le maire Pageau se livre à une véritable guerre de chiffres en réfutant l'une après l'autre les cinq affirmations faites par le candidat Côté au sujet du budget, la veille du dépôt de son bulletin de présentation.

Le maire de l'Ancienne-Lorette réfute le montant qu'aurait fait économiser à la ville le blocage de quatre règlements d'emprunt par le Comité des payeurs de taxes, le pourcentage d'augmentation de la taxe municipale au cours des trois dernières années, le montant de la dette per capita à l'Ancienne-Lorette et le pourcentage que représente le service de la dette par rapport à l'ensemble du budget.

Contrairement aux prévisions de M. Côté, M. Pageau soutient également que l'affectation des surplus budgétaires au budget de fonctionnement aurait pour effet, non de faire diminuer les taxes, mais de les faire augmenter en 1983.

Bref, le maire Pageau accuse le candidat Côté de semer la panique chez les contribuables en disant des "demi-vérités" qui "ne résisteront pas à l'épreuve du temps".

Finalement, M. Pageau demande au président du Comité des payeurs de taxes, Emile Loranger, qui appuie la candidature de Jean-Roch Côté, d'expliquer pourquoi les objectifs de son comité sont devenus une "source de discord" parmi les membres.

Comme M. Pageau n'a pu être joint par téléphone, hier, il a été impossible de lui faire préciser quels étaient ces objectifs qui semblent semer la bisbille au sein du comité des payeurs de taxes.

Il y a mille et une façons d'aimer.



IMPORTANT

L'hôpital St-Augustin remercie tous ceux et celles qui ont participé au téléradiothon pour les malades chroniques, les 21 et 22 novembre, diffusé sur les ondes de **CJRP** et du câble 9, en téléphonant pour faire connaître le montant de leur don.

Si ce n'est déjà fait, vous recevrez dans les prochains jours une enveloppe affranchie, ainsi qu'un feuillet indiquant le montant du don pour lequel vous avez souscrit à cette occasion.

Tous les dons faits par téléphone, lors du téléradiothon, doivent être faits à l'ordre du Centre hospitalier St-Augustin, pour qu'ils fassent partie des sommes recueillies pour le téléradiothon.

Alors, assurez-vous que votre chèque est bien fait à l'ordre du Centre hospitalier St-Augustin et veuillez nous le faire parvenir dans les meilleurs délais en vous servant de l'enveloppe affranchie et déjà adressée à 2135, Terrasse-Cadieux, Courville (Beauport) G1C 1Z2.

Au nom des malades chroniques,

MILLE ET UNE FOIS MERCI!

Michel Louvain
Président du téléradiothon

SA
centre hospitalier
st-augustin

2135, TERRASSE CADIEUX,
COURVILLE, QUÉ.
G1C 1Z2

Service de garde à Sainte-Foy

Commission scolaire accusée de "dictature"

par Vincent CLICHE

Des parents sont déçus de la politique adoptée par la Commission scolaire Sainte-Foy, face aux services de garde en milieu scolaire.

Une trentaine de ceux-ci, usagers des services de garde, ont assisté, cette semaine, à la réunion des commissaires, pour dénoncer l'attitude très rigide et même dictatoriale que semble avoir adoptée la commission scolaire dans ce dossier.

Les parents reprochent principalement à l'organisme public de chercher à uniformiser à outrance ces services à la grandeur du territoire et de tendre à écarter les parents de toute prise de décision, même si les coûts des services sont défrayés, presque en entier, par les parents.

Pour sa part, la commission scolaire se défend de ces accusations en précisant qu'elle ne fait qu'assumer les tâches confiées par la loi 77 et qu'elle vise à donner à toute sa clientèle un service identique et équitable, tout en ne contrôlant que le strict nécessaire pour laisser aux parents la liberté de se donner les services complémentaires.

La politique

Malgré l'opposition des parents, le conseil des commissaires a adopté sa politique avec des modifications mineures suite aux recommandations faites, au mois d'octobre, par un sous-comité du comité de parents de la commission scolaire.

Le sous-comité qui a étudié la politique de la commission scolaire était composé de parents en provenance de chacune des garderies qui étaient en fonctionnement à la Commission scolaire Sainte-Foy.

Le sous-comité était d'accord que la commission scolaire instaure une véritable politique de services de garde en milieu scolaire, mais osait espérer qu'une telle politique permettrait de répondre le plus adéquatement possible aux besoins réels des parents usagers tout en favorisant l'implication et la participation de ces derniers à la définition de leurs besoins et à la mise en oeuvre des moyens nécessaires à y répondre.

Mais le sous-comité a vite déchanté à l'analyse de la politique de la commission scolaire: "Mis à part le fait qu'elle ne tient pas compte du vécu des garderies existant dans les

écoles de Sainte-Foy sous la politique antérieure et qu'elle conduit à une baisse de la qualité du service compte tenu du prix chargé aux usagers, il y a deux grands aspects de la nouvelle politique qu'il convient de remettre en cause pour y substituer une approche à la fois plus équitable, plus respectueuse des expériences vécues jusqu'à maintenant mais surtout plus adéquate pour répondre aux besoins réels du milieu" écrit le sous-comité des parents.

Selon le sous-comité, la politique de la commission scolaire lui permettra de s'entourer à même les garderies sont plus rentables, des garderies qui n'ont pas encore atteint le seuil de rentabilité, ou encore de faire des profits sans en faire bénéficier les usagers.

La deuxième critique fondamentale sur l'ensemble de la politique porte sur le fait qu'on réduit les parents à un strict rôle consultatif dans ce qui est essentiel, mais on fait reposer entièrement sur eux le soin de donner les services manquants, quitte à ce qu'ils se cotisent une deuxième fois et mettent sur pied un double système d'administration et de facturation pour y arriver.

Les parents sont également en désaccord sur plusieurs autres points de la politique de la commission scolaire, puisque le sous-comité fait 15 autres recommandations dans son rapport.

Les parents ne pensent pas faire des demandes exagérées puisque, selon eux, la Commission des écoles catholiques de Montréal a déjà établi une politique de services de garde qui reconnaît, entre autres, le respect des différences entre les milieux et la prise en charge du service par les usagers.

La commission scolaire

Pour la Commission scolaire Sainte-Foy, la loi provinciale sur les services de garde lui a imposé de nouvelles responsabilités et elle ne peut les déléguer à des groupes coopératifs.

L'organisme public reconnaît cependant un rôle important aux parents usagers des services puisqu'ils ont la possibilité de se donner les services qu'ils veulent.

Enfin, la commission scolaire reconnaît que sa politique n'est peut-être pas parfaite, mais qu'elle est perfectible.

Ile d'Orléans

L'avenir du transport en commun demeure incertain

par Gérald OUELLET

Le service de transport en commun reliant l'île d'Orléans à la ville de Québec pourrait bien être discontinué définitivement, si l'on s'en tient au refus des représentants (maires) du conseil de comté Montmorency II (île d'Orléans) de subventionner la firme Autocar Rive-Sud Ltée qui détient le permis de transport. Ce refus est conditionné au résultat d'une étude qui sera faite au printemps prochain.

C'est ce qui ressort d'une décision prise, hier soir, à Sainte-Famille, au cours d'une assemblée du conseil de comté Montmorency II, à laquelle les représentants de la firme Autocar Rive-Sud Ltée assistaient pour soumettre leur requête.

Cette firme a récemment demandé à la Commission des transports du Québec de discontinuer son service pour le 10 décembre prochain. Après cette date, il n'y aura plus qu'un transport le lundi matin de l'île à la ville de Québec et un autre le vendredi pour le trajet inverse.

Présentement, la firme Autocar

Rive-Sud Ltée effectue chaque jour deux voyages d'autobus entre l'île d'Orléans et la ville de Québec. Pendant la saison estivale, elle transporte quotidiennement quelque 60 personnes et présentement, environ 10. D'ailleurs, comme il fallait s'y attendre, les représentants du conseil de comté avaient déjà refusé une subvention similaire faite par un citoyen, avant l'arrivée de la firme Autocar Rive-Sud Ltée.

Comme l'indiquait plus tôt cette semaine au SOLEIL M. Michel Lamontagne, de la firme Autocar Rive-Sud Ltée, il ne sera plus possible à cette firme de continuer le service qui lui fait perdre quelque \$2,500 par mois.

Depuis le début des opérations, elle aurait englouti plus de \$70,000 dans son service de transport.

Enfin, il semble que le transport en commun n'intéresse qu'une très petite quantité de citoyens de l'île. D'ailleurs, le parcours pour rejoindre les six municipalités ne facilite pas l'établissement d'un horaire flexible pour satisfaire un groupe de citoyens plus nombreux.

Ordures ménagères

Le conseil de comté Montmorency II a de plus accepté hier soir un contrat de trois ans avec une firme de transport de l'île pour la cueillette des ordures ménagères dans les six municipalités. En effet, celles-ci de-

ront déboursier pour la première année la somme de \$160,000, pour la deuxième année \$183,000 et pour la troisième \$209,000. D'ailleurs, ce contrat aura des répercussions dès l'adoption des prévisions budgétaires pour 1982 sur le compte de taxes des contribuables de l'île.

Nouvelle structure

Le conseil de comté Montmorency II deviendra officiellement le 13 janvier prochain la municipalité régionale de comté de l'île d'Orléans. Les maires ont eu hier droit à un cours donné par des représentants du ministère des Affaires municipales sur les nouvelles procédures pour le bon fonctionnement de cette nouvelle municipalité régionale de comté (MRC).



La bibliothèque centrale de prêt continue de se développer, mais plus lentement qu'autrefois...

Bibliothèque centrale

La progression des services ira au ralenti

par Marc LESTAGE

La progression des services de la Bibliothèque centrale de prêt dans la région de Québec sera ralentie au cours de 1982, à la suite de coupures budgétaires.

C'est ainsi que seulement 13,000 nouveaux clients potentiels seront desservis durant cette période, comparativement aux 22,000 prévus originellement dans le programme de développement de la bibliothèque, explique le directeur M. Réal Messier, dans une récente communication.

Rappelons que la Bibliothèque centrale de prêt dessert actuellement près de 80,000 personnes dans plus de 60 municipalités de la région 03, grâce à un réseau de bibliothèques municipales affiliées.

Dans la région la plus immédiate de Québec, les bibliothèques municipales de Stoneham-Tewkesbury, de Lac-Delage, Lac-Beauport, Lac-Saint-Charles, Sainte-Pétronille et Saint-Laurent, île d'Orléans, sont des bibliothèques desservies par le service de prêt de volumes.

Par ailleurs, les bibliothèques municipales de Saint-Pierre, de Sainte-Famille, de Beauport et de Saint-Ferréol-Les-Neiges ont déjà signé une entente avec la Bibliothèque centrale de prêt, mais elles ne reçoivent pas encore le service. En raison des coupures annoncées, on pense que dans certains

cas il faudra peut-être retarder de trois à quatre ans le service que l'on se proposait d'offrir dès les prochains mois.

Au cours des derniers quatre mois, la BCP-Québec a rejoint 25 pour 100 de l'ensemble du territoire à desservir.

Les responsables de la bibliothèque centrale ont convié récemment les maires, les représentants municipaux et les responsables de bibliothèques affiliées à son réseau pour discuter du financement et du développement de la BCP et de ses services dans ce nouveau contexte.

Selon M. Réal Messier, ces rencontres doivent permettre aux intéressés de s'interroger sur la place que l'on

veut donner à la bibliothèque parmi les services à la collectivité.

Dans le secteur Québec-Métro, la rencontre aura lieu lundi soir prochain, le 30 novembre, à 20 h, à la salle de la mairie de la municipalité de Lac-Beauport. Notons que présentement les municipalités desservies par la BCP paient une contribution annuelle de 60 cents par habitant en échange d'un service de prêt de volumes.

Lors de la rencontre de lundi soir prochain, on précisera également les détails d'un nouveau service. Il s'agit de la diffusion des publications du gouvernement du Québec dont la BCP de la région devient le dépositaire sélectif.

Evadé repris

Une chasse à l'homme pour un excès de vitesse a permis à des patrouilleurs de la police de Sainte-Foy de reprendre Pierre Trudel, 20 ans, de Québec, qui s'était évadé de la prison d'Orsainville, le 24 octobre dernier, en même temps que deux autres détenus.

Trudel est retombé dans les filets de la police hier, vers 11h, à l'issue d'une poursuite qui s'est terminée à l'intersection des boulevards Duplessis et Hamel, à Sainte-Foy.

Trudel purgeait une sentence de 23 mois de prison pour effractions, vols et recel.

LA COMBINAISON DES FÊTES DE RODIER

Audacieuse dans sa coupe et ses découpes, frôleuse dans son fin jersey fluide, la combinaison pour les femmes qui ont envie de montrer un joli décolleté drapé et de longues jambes fuselées. Habillée d'une veste kimono aux épaules retroussées. Une interprétation Rodier en marine ou rouge dans la tradition des soirs de fête.

De 6 à 12.

RODIER

salon Jade

PLACE LAURIER ATRIUM

5555, 3e Avenue ouest (continuité de l'av. du Collège) Charlesbourg

Projetez-vous de vous construire l'an prochain?

Si vous commandez l'un de nos 52 modèles de maisons en "kit" cette année, nous pouvons vous offrir ceci:

Viceroy

CHOIX DE 52 MODELES

● Aucune augmentation de prix du 1er novembre 1981 au 30 juin 1982 ● Jusqu'au 30 juin 1982 pour faire livrer votre unité de maison ● L'ensemble pour la conservation de l'énergie PHASE II offert en BONI pour le prix de la PHASE I ● Un crédit d'isolation des murs et plafonds vous sera accordé ● Un acompte de 15% doit être versé avec la commande.

Des maisons qui vous fascineront tant par leur beauté, leur solidité, tout en étant les plus énergétiques au Canada.

Concessionnaire et spécialiste en construction des maisons

Viceroy

Le soin que nous mettrons à construire votre maison fera sa qualité.

LES CONSTRUCTIONS NERON & FRERES ENR.

15, de Vincennes, St-Etienne de Lauzon, Cité de Lévis G0S 2L0

Bureau ouvert de 12h à 21h du lundi au vendredi de 10h à 16h le samedi.

TEL.: (418) 831-7707 831-4104

Pour renseignements et catalogues communiquez avec nous.

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

TEL.: _____

(Catalogues: 3 \$ ch.)

Maisons de campagne Maisons de ville Maisons de banlieue

RESTAURANT

La Réserve

108, St-Cyrille ouest

- Nouvelle carte
- Menu spécial tous les jours
- Nouvelle table d'hôte

MENU

Escalope de truie fraîche
Bonne femme

Portage au consommé

Médaille de bœuf
ou pavane vert

Pomme de terre
et légumes

Le chariot de dessert

Thé, café

\$14.95

Rés.: 524-1864

Heures d'ouverture:
de 11h30 à 15h00,
de 17h30 à 23h30.

Vente de

Miracle Mart

LIQUIDATION

Sélection de vêtements de nuit pour dames

Une foule de vêtements de nuit dans des tricots de nylon, des tissus brossés d'acétate/nylon et des tricots de polyester et coton. Tailles P.M.G. et quelques modèles en tailles fortes.

Sélection de lingerie pour dames

Une gamme d'articles de lingerie dans un assortiment de modèles et de tissus. Couleurs populaires. Tailles P.M.G. et quelques tailles fortes.

Pantalons, jupes, jeans pour jeunes dames et juniors

Notre sélection comprend des tissus de denim, de velours côtelé, des carreaux et des flanelles. Tailles 5-15, 10-18. (Quelques tailles 38-44)

Blouses pour juniors, jeunes dames et tailles fortes.

Des carreaux, des rayures, des imprimés et des tons unis! Tissus variés dans des coupes ordinaires ou de fantaisie. 5-13, 10-18, 38-44.

Tricots-mode pour jeunes dames et juniors

Grande sélection de tricots-mode tels que pulls, robes, cardigans, pulls blousant et t-shirts. Tailles P.M.G. pour dames et juniors. (Quelques cardigans et pulls dans les tailles 40-44).

Vestes, manteaux en mélange de laine pour dames

Nous avons aussi des vestes d'hiver en polyester/ coton ou en velours côtelé doublé. Modèles et couleurs les plus récents. Tailles 7-15, 10-18, 18½ à 24½.

Robes et ensembles 2 pièces pour jeunes dames et tailles fortes

Venez choisir parmi une grande sélection de tissus et couleurs en vogue. Modèles les plus populaires. Tailles 10-18, 18½ à 24½.

Robes, ensembles 2 pièces pour juniors

Choisissez parmi un vaste assortiment de tissus et de couleurs. Modèles les plus récents. Tailles 5-15.

Coordonnés pour juniors et jeunes dames

Choisissez parmi une sélection de vestes, corsages, pantalons, jupes et combinaisons en flanelle, velours côtelé, tissus quadrillés. Tailles 5-15, 10-18.

Tenues sport pour filles

Choix de tenues sport à la mode. Tailles 7-14.

Ord. 4.99 à 25.99
Solde \$2 à 19.99

Tenues d'hiver pour filles et garçons

Bon assortiment de manteaux, vestes et costumes de neige. Tailles 2-6x, 7-14.

Ord. 22.99 à 74.99
Solde \$13 à \$56

Costumes de neige pour bébés

Variété de chauds costumes de neige à bons prix.

Ord. 31.99 à 39.99
Solde \$22 à \$24

25%

À

50%

de RABAIS

Jeudi, vendredi, samedi, 26 au 28 novembre

3 jours d'aubaines avant-Noël formidables!



30% de rabais

Toutes les bottes habillées et de type "western" pour dames

Notre sélection comprend une foule de modèles stylisés en cuir ainsi que des bottes tout-aller en polyuréthane.

Voyez une foule d'autres spéciaux partout en magasin!



4350, 1re Av.,
Charlesbourg, Québec

Place Lebourgneuf
5500, boul. des Gradins
(coin boul. de la Capitale et boul. Laurentien)
Charlesbourg-Ouest

Place Ste-Foy, 2440, boul. Laurier
Ste-Foy, Québec



OUVERT • LUNDI A MERCREDI 9h A 18h • JEUDI ET VENDREDI, 9h A 21h • SAMEDI 9h A 17h

faits divers

Loignon subira son procès le 8

par Lucien LATULIPPE

C'est le 8 décembre que doit débiter le procès, devant un juge seul, de Paulin Loignon, âgé de 27 ans, de Saint-Philibert de Beauce-Sud. L'accusé a été jugé apte à subir son procès après un examen psychiatrique de 30 jours ordonné par le juge Jean Droûin au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce.

Loignon est accusé de tentative de meurtre sur la personne de M. Gilbert Thibodeau, âgé de 59 ans, de Saint-Georges-Ouest. Le délit s'est produit le 28 septembre dernier, vers 23h45.

M. Thibodeau venait de rentrer chez lui lorsque quelqu'un a frappé à la porte. Il a ouvert la porte intérieure pour être touché par un pro-

jectile de calibre 25 qui avait été tiré à travers la porte extérieure.

Touché à l'abdomen, M. Thibodeau fut transporté à l'hôpital. Peu après, la police de Saint-Georges recevait un appel téléphonique s'enquérant de l'état du blessé. Le policier a pu retenir son interlocuteur jusqu'à ce que des policiers de la SQ aillent le cueillir dans une boîte de téléphone publique dans un hôtel local.

40 mois de détention

LE SOLEIL a appris que Jacques Lemieux, âgé de 26 ans, de Québec, avait été condamné à 40 mois de pénitencier au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce.

Connu des milieux policiers, Lemieux était

accusé du vol qualifié de \$500 dans une maison de Saint-Edouard de Frampton le 8 mai, vers 1h30 de la nuit.

Trois individus masqués s'étaient introduits par effraction chez Paul-Henri Fortin, âgé de 53 ans, qui demeure avec sa mère âgée de 84 ans. Les deux plaignants avaient été bousculés, mais non blessés par les intrus.

Les deux autres participants à ce vol ont bénéficié d'un sursis de sentence de la part du juge Charles Cliche, avec une probation de trois ans.



Jacqueline, l'épouse du pompier Leblanc, et sa fille Manon, suivaient le cercueil à la sortie de l'église.

Le 5e pompier mort au travail inhumé hier

MONTREAL (CP) - Quelque 1.500 pompiers de tous les coins du Québec et du Canada se sont réunis, hier, pour honorer l'un des leurs mort en service.

Le tableau funèbre était familial à plusieurs d'entre eux: le capitaine Gaston Leblanc, vétéran de 49 ans qui comptait 25 ans de service, était le cinquième pompier à mourir au travail, cette année.

Père de cinq enfants, Leblanc a été tué instantanément, samedi soir, écrasé par la façade du restaurant "The Steak-O-Rama Steak House" situé rue Bleury, dans le centre-ville. Le mur avant de l'édifice est tombé sur lui à la suite d'une explosion provoquée par les flammes.

Sous un ciel nuageux, dans des vents froids, des milliers de pompiers et de dignitaires, incluant le maire Jean Drapeau et le chef de police Henri-Paul Vignola, ont passé lentement devant deux camions d'incendie couverts de fleurs pendant que des centaines de passants regardaient en silence.

Après la cérémonie, le pompier Jacques Morin a rappelé que le jour même de la tragédie il avait parlé avec Leblanc qui avait évoqué la fragilité de la vie. A cause de ce fait, Leblanc disait qu'il voulait aimer davantage sa famille.

CLINIQUE MÉDICALE AVANT-GARDE

6780, 1^{re} AVENUE, SUITE 220, CHARLESBOURG.
Ouvert 7 jours du lundi au vendredi de 9h00 à 21h00.
Samedi et dimanche de 9h00 à 14h00.

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| Medecine generale et specialisee | Oto-rhino-laryngologiste |
| Gynecologie | Orthopediste |
| Dermatologie | Chirurgien |
| Cardiologie | Pediatre |
| Ophthalmologie | Nephrologue |

- Avec ou sans rendez-vous. 18 medecins à votre service.
- Medecine familiale, chirurgie mineure et specialisee.
- Pres autobus, grand stationnement.

Tél.: (418) 622-1121

SPECIALISTE EN ROTIN



ETAGERES EN ROTIN
Prix à compter de \$44⁹⁸

MEUBLES MARCEAU ENR.

110, rue St-Paul, Québec
Centre d'achats Place Laurier
Galeries de la Capitale

692-0317
651-5454
627-5805



ENCHANTERESSE

Voici la flûte traversière de tes rêves...

MODELE ELITE 302

- A plateaux fermés
- Plaque argent
- Juste sur tout le registre
- Un instrument superbe pour l'étudiant sérieux
- Fabriquée aux Etats-Unis
- Etui inclus

Une valeur sûre **289 \$**

MODELE LINTON 3F

- A plateaux ouverts
- Plaque argent
- Tonalité riche et projection sonore facile
- Un instrument pour les grandes performances
- Fabriquée aux Etats-Unis
- Etui inclus

389 \$

- Offre en vigueur jusqu'au 5 déc. 1981
- Quantité limitée
- MISE DE COTE acceptée pour les Fêtes

CAMILLE BERGERON MUSIQUE ENR.
864, rue Saint-Joseph est, Québec

A l'extérieur du mall Centre-ville côté est près de l'autoroute Dufferin (418) 524-0210



LE PÈRE NOËL À LA GALERIE ENCHANTÉE

CLINIQUE SUR LES SPORTS D'HIVER
26, 27, 28 novembre

(jeudi et vendredi, de 18 à 21 h
et samedi de 10 à 16 h)

Les galeries de la capitale

Maisons de chambres: un seul homme impliqué

par Michel TRUCHON
L'enquête entreprise depuis quelques semaines par la police de Québec concernant de présumés abus aux dé-

pens de clients de maisons de chambres du quartier Saint-Roch ne vise qu'une cible pour l'instant et il est donc difficile de parler de "réseau".

C'est ce qu'a fait savoir au SOLEIL hier l'inspecteur Raynald Desjardins, précisant que l'individu au Centre des perquisitions et des saisies fait mardi avait déjà fait l'objet d'une enquête poussée il y a quelques années, mais qu'il était passé à travers les mailles du filet à la suite de complications administratives.

Cet homme serait propriétaire de quatre ou cinq maisons de chambres dans Saint-

Roch. A la suite des descentes de mardi, il a été interrogé mais pas arrêté.

Des documents ont été saisis à son domicile ainsi que dans les maisons qu'il administre et ont été épluchés par les enquêteurs. Ces papiers seront prochainement passés à la loupe par des experts en comptabilité et en fiscalité.

"Il ne faut pas croire que tous les chambreurs de Québec sont victimes d'abus des propriétaires", dit le policier, pré-

mainant dernière le ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la

Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, avait confirmé que la SQ

avait reçu le mandat d'éclaircir cette affaire et que si des fonc-

tionnaires étaient impliqués, des sanctions seraient prises.

Deux frères écopent de 2 ans de prison pour un vol

par Lucien LATULIPPE

Les frères Côté, Denis, âgé de 23 ans, et Roger, âgé de 22 ans, domiciliés à Trois-Pistoles, ont écopé d'un séjour en prison, hier, au palais de justice de Rivière-du-Loup. Tous deux avaient reconnu leur culpabilité à une accusation de vol avec violence.

Le juge Gilles Carle a imposé deux ans moins un jour à Denis et 23 mois à Roger. Le troisième participant à ce même vol avait été condamné à 44 mois, il y a quelques temps.

Le vol avec violence en question s'était déroulé au domicile de M. Gabriel D'Amour à Trois-Pistoles et il avait rapporté \$300 à ses auteurs. Il a eu lieu le 10 novembre 1979 et le plaignant avait si des blessures graves.

D'autre part, le procès de Pierre Lemieux s'est poursuivi, hier, au palais de justice de Rivière-du-Loup. Il est présidé par le juge Jean Dutil. Me André Rompré et Me I. Fortin représentent la Couronne.

Agé de 28 ans et demeurant à Mont-Carmel, Pierre Lemieux est accusé d'avoir importé 80 livres de hasch et de possession de hasch dans le but d'en faire le commerce. Il avait été arrêté le 1er décembre 1978 à la suite d'une enquête de plusieurs mois menée par la Gendarmerie royale du Canada. Il est défendu par son frère, Me Robert Lemieux, de Sept-Îles, et il est en liberté sous un cautionnement de \$8,000 souscrit par une personne solvable.

Plusieurs accusations

Plusieurs accusations ont aussi été portées contre deux individus de la région de Rimouski. L'un a avoué sa culpabilité et sa sentence a été reportée à lundi prochain, tandis que l'autre a vu son enquête préliminaire fixée à la même date.

Québec: début d'incendie à l'hôpital Saint-François-d'Assise

Une défectuosité électrique dans le séchoir servant à stériliser l'équipement utilisé pour les interventions chirurgicales serait à l'origine du début d'incendie qui a éclaté hier soir, vers 18h45, dans le sous-sol de l'hôpital Saint-François-d'Assise, sur la 1ère Avenue, à Québec.

Personne n'a été blessé. Grâce à des mesures de sécurité avancées par des sapeurs, aucun patient de l'hôpital n'a été évacué. Bien plus les malades n'ont même pas été incommodés par la fumée dont le relent se faisait sentir dans les passages.

Par ailleurs les dommages matériels pourraient atteindre les \$100,000 dont \$15,000 pour la bâtisse, \$15,000 pour le séchoir et \$70,000 pour le matériel stérilisé qui était entreposé en forte quantité et qui a été affecté par la fumée.

Plus d'une vingtaine de pompiers ont répondu à une première alarme, sous les directives du capitaine André Deslauriers. Ils ont éteint le feu en quelques minutes. Les flammes s'étaient légèrement propagées à un mur et au plafond du local.

Les pompiers sont restés sur les lieux durant près de trois heures pour chasser la fumée et pour empêcher les patients d'être incommodés par cette senteur.

POUR LIRE SANS DIFFICULTÉ!

Un accessoire à la fois utile et pratique... surtout depuis que l'imprimé des bottins de téléphone et des étiquettes semble rapetisser à vue d'oeil!

C'est aussi un pendentif élégant. Le cadre qui entoure la loupe et la chaîne de 30" sont dorés et brillants. Le joli manche en porcelaine est orné d'un motif de rose ou de paon.

\$15.00

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles à prix régulier en magasin.

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

SOLDE de torsades d'or 18 ct.

3 derniers jours

30% DE RABAIS!

Voici de l'or jaune 18 ct dans toute sa splendeur! magnifiquement travaillé et possédant la rutilance de la qualité.

Ces torsades classiques en or, colliers, bracelets et boucles d'oreilles, ont été réalisées pour Birks près de Florence, en Italie. Notre acheteur s'en est procuré une grande quantité afin de pouvoir vous offrir ces bijoux à des prix vraiment avantageux.

	Prix rég.	En solde
BOUCLES D'OREILLES	\$225	\$157.50
CHAINES		
40 cm	\$465	\$325
50 cm	\$575	\$402.50
60 cm	\$680	\$476
75 cm	\$850	\$595
BRACELET	\$235	\$164.50

(*disponibles en une seule grosseur)

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles à prix régulier en magasin.

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

solde fabuleux de montres...

SEIKO
chez **BIRKS**

30% DE RABAIS

3 derniers jours

de rabais sur toutes les montres Seiko dans tous les magasins Birks!

Il ne s'agit pas d'une simple petite sélection de montres. Non. Notre stock Seiko en entier est en solde, les modèles à quartz comme les modèles mécaniques, tant pour hommes que pour dames. Un choix extrêmement intéressant!

La réputation de Birks pour son honnêteté dans le commerce de l'horlogerie remonte à plus d'un siècle. Quant à notre service, il est professionnel et à la grandeur du pays. De plus, chaque montre porte une garantie aussi sérieuse que notre nom.

Nous restons toujours intéressés au bon fonctionnement de votre montre, même plusieurs années après son achat. N'est-ce pas une bonne raison pour acheter votre montre chez Birks? Ou encore d'en offrir une dans une boîte bleue de Birks?

POUR UNE PÉRIODE DE TEMPS LIMITÉE SEULEMENT

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles à prix régulier en magasin.

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

CONSULTANT(E)S EN ÉLECTRONIQUE
demandé(e)s
Expérience requise.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:

sélectronique
600, Belvédère, Québec — 683-2525

UN JOYEUX NOËL TOUT EN MUSIQUE POUR LUI — POUR ELLE

PICCOLO ELITE 202

• Fini argent
• Fait aux E.-U.
• Etui inclus **269 \$**

TROMBONE A COULISSE
Caravelle No. 18 avec étui

• Fait aux E.-U.
• Robuste
• Coulisse à action souple
• Etui inclus **289 \$**

TROMPETTE EN SI b ELITE ACADEMIQUE

• Réputée pour être le meilleur instrument sur le marché dans sa catégorie
• Pistons chromés durs aux tolérances très sévères
• Justesse impeccable
• Laque or
• Fabrication aux E.-U.
• Qualité professionnelle
• Etui inclus **289 \$**

• Offre en vigueur jusqu'au 5 décembre 1981
• Quantité limitée
• MISE DE COTE acceptée pour les Fêtes

CAMILLE BERGERON MUSIQUE ENR.
864, rue Saint-Joseph est, Québec
À l'extérieur du mall Centre-ville côté est. près de l'autoroute Dufferin. (418) 524-0210

Maguire 681-4124
430, avenue St-Sacrement

OFFRE D'ECHANGE

KitchenAid
par **HOBART**

Modèle KDC-59 SPECIAL **759\$**
RABAIS DE **75\$**
EN ECHANGE DE VOTRE VIEUX LAVE-VAISSELLE **KitchenAid**

Modèle KDC-20 SPECIAL **699\$**
RABAIS DE **75\$**
EN ECHANGE DE VOTRE VIEUX LAVE-VAISSELLE **KitchenAid**

EXIGE MOINS D'ÉNERGIE, DE TEMPS ET D'EAU

Fabriqué au Canada

684\$ Votre nouveau **KitchenAid** pour aussi peu que 624\$

Ce rabais est valable sur tous les modèles de lave-vaisselle **KitchenAid**

SERVICE: 681-7751

Un cadeau pratique s'achète chez... **Maguire** 681-4124



justice

par Marcel COLLARD

Avec ses nombreuses infractions au code de la route, une cause d'ivresse en suspens, une accusation de négligence criminelle et l'addition, cette semaine, de trois autres chefs d'accusation, sont autant de motifs invoqués par le juge Marc Choquette, hier matin, pour refuser la remise en liberté d'Alain Duclos, âgé de 23 ans, du 450 route 138, à Saint-Tite-des-Caps, lors de sa comparution au palais de justice de Québec.

Duclos criminellement responsable de la mort de Serge Simard, le 31 octobre, à la suite du capotage de son véhicule. Outre l'accusation de négligence criminelle, portée hier matin, Duclos a été inculpé à la suite d'un incident survenu au cours de la dernière fin de semaine.

En effet, il doit répondre à une accusation de délit de fuite après avoir conduit une motoneige non immatriculée, venue en collision avec une automobile, le 21 novembre.

Duclos attendra son procès en prison

à Saint-Tite-des-Caps; de conduite de cette motoneige au moment où ses facultés étaient affaiblies dans la nuit du 20 au 21 novembre et finalement d'avoir tenté de voler une automobile, le 21 novembre.

Le procureur du ministère public, Me Serge Roberge, s'est opposé à sa remise en liberté, alléguant les nombreuses infractions au code de la route et une cause devant procéder le lendemain (aujourd'hui) relativement à l'accusation d'avoir conduit un véhicule automobile en état d'ébriété, dans la nuit du 29 au 30 avril 1981, à L'Ange-Gardien.

Le procureur de la défense, Me Alain Morand, a demandé à fixer l'ac-

Complot d'extorsion

Daniel Bélanger, âgé de 34 ans, de Saint-Anselme, considéré comme le cerveau d'un complot ourdi au cours du mois de septembre pour extorquer une somme de \$1,000,000, à la compagnie Ultramar, de Saint-Romuald, a été cité à procès, en cour supérieure.

Devant le juge Anatole Corriveau, le prévenu a renoncé à son droit de subir une enquête préliminaire.

Ses présumés complices, Gilles Boutin, âgé de 24 ans, de Saint-An-

selme, et Réal McKensie, âgé de 34 ans, de Sainte-Claire, doivent

revenir le 25 mars 1982 pour l'enquête préliminaire. Ces deux der-

niers sont en liberté, mais Bélanger, condamné dans le passé à six

ans de pénitencier pour homicide involontaire et trois vols à main armée,

est détenu préventivement depuis son arrestation.

PLACE JACQUES-CARTIER



Un complexe immobilier de prestige érigé en plein centre de Québec, comprenant la Bibliothèque centrale et les Archives de la ville de Québec, un édifice à bureaux de 105,000 pieds carrés, des galeries commerciales de 60,000 pieds carrés et un stationnement intérieur de 555 places. Point de convergence des principales artères à grande circulation, des terminus d'autobus, à quelques minutes de la Colline Parlementaire et du nouveau Palais de Justice.

78% DÉJÀ LOUÉS

Venez vous joindre aux nouveaux locataires. Locaux de choix encore disponibles.

Pour renseignements et location:

Tél.: 525-4763 — 525-4931

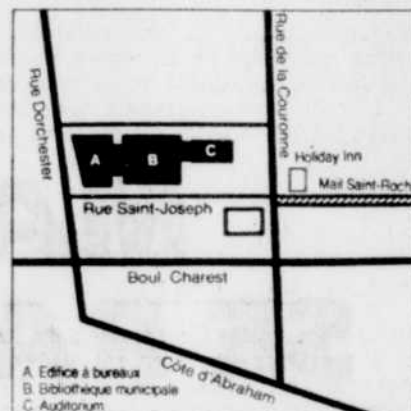
Ou écrivez-nous à l'adresse suivante:

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 7000 INC.

350, boul. Charest est, suite 305 Québec, Qué. G1K 3H5

INTERSECTION
rue Dorchester
rue de la Couronne
rue Saint-Joseph
près de
C.U.Q.
Holiday Inn
Mail Centre-Ville

- Un complexe immobilier de prestige
- 555 places de stationnement sous le complexe
- Point de convergence d'environ 45,000 déplacements quotidiens via le transport en commun
- Accès intérieur au Mail Centre-Ville, à l'édifice de la Communauté urbaine de Québec, au Holiday Inn
- Conditions de location des plus intéressantes
- Locaux prêts à aménager en mai 1982.



PRIX RÉDUITS

40% DE RABAIS
sur manteaux sport et manteaux en peau de porc

“pour les connaisseurs!”

brissot

Place Ste-Foy, Les Galeries Charlesbourg, Galeries Chagnon et 1060 rue St-Jean

GRATUIT DE BASF



CLINIQUE DE MAGNETOPHONES A CASSETTES



les 26 et 27 nov., de 16h à 21h

Désolé... sont exclus de cette clinique, les magnétophones portatifs et stéréos d'auto.

Un expert de BASF sera sur les lieux pour nettoyer et démagnétiser votre magnétophone et vous prouver que BASF peut donner un meilleur rendement que tout autre produit.

Venez comparer le ruban BASF à tout autre produit.

Super-spécial

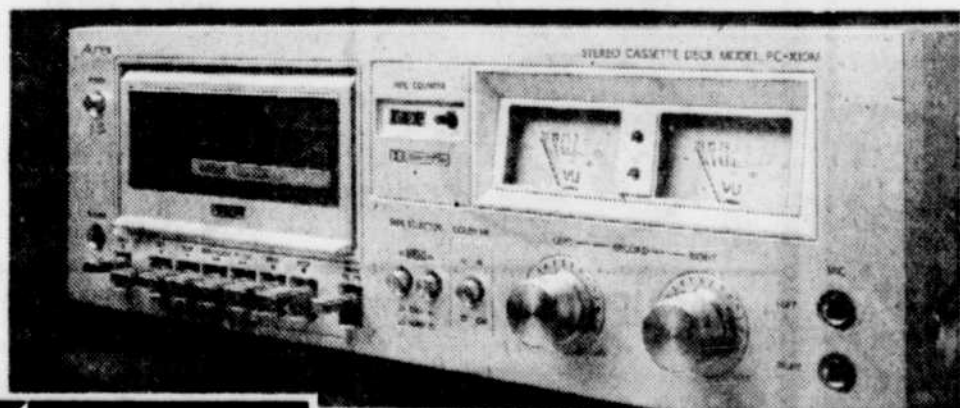
CASSETTE BASF

Super-Chrome II C-90

Rég. \$8.99 pour 6.49 ou pour

6 \$ 36

MAGNETOPHONE A CASSETTES



Aurex
par TOSHIBA

PC X 10 M (métal). Avec Dolby, bande de fréquence de 20 à 17,000 Hz. Rapport signal bruit: 57 dB. Garantie de 30 mois sur pièces et main-d'œuvre.

SPECIAL

179⁹⁵

33/45 INC.

Mail centre-ville (rue St-Joseph)

529-6024

1er étage
Disques "Pop" Classiques, Jazz, Français, Québécois, Folklore international, Enfants, Cinéma, Cassettes et 8 pistes pré-enregistrées. Accessoires, Rubans magnétiques, Cassettes, Nettoyeurs à disques et autres.
2e étage
Salon de haute fidélité et téléviseurs.

la grande vente anti-inflation

début chez **Beaudoin TV**

avec **HITACHI**

Des cadeaux pratiques, des "prix" cadeaux sur tous les articles en magasin

- MAGNETO-SCOPE VIDEO
- CAMERA
- TELEVISEUR COULEUR et NOIR ET BLANC
- RADIO-CASSETTE

- STEREO
- MAGNETO-PHONE
- MICRO-CASSETTE
- PERDISCO ETC.

HITACHI



RECEPTEUR MA/MF (AC, DC) TRK-9140

Puissant appareil de 7.5 watts par canal. Haut-parleurs amovibles pour un son stéréo sans pareil.

495\$

On a la touche HITACHI

HITACHI



TELEVISEUR

Couleur 20"

MT-216

Cabinet en bois.

On a la touche HITACHI

AVEC TOUT ACHAT DE 500\$ OU PLUS obtenez gratuitement une radio ma/mf AC, DC # KH-435

HITACHI (Offre en vigueur jusqu'au 24 décembre)

Mise de côté acceptée



Beaudoin TV

A VOTRE SERVICE DEPUIS 18 ANS

945, route de l'Eglise, Ste-Foy (coin des Quatre-Bourgeois)

- REPARATION
- VENTE
- LOCATION

653-8951

Si occ. 656-1806

Produits chimiques de Valleyfield

Le coroner lave la compagnie de tout blâme

MONTREAL (PC) — Le coroner ad hoc et commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, vient d'exonérer de tout blâme la compagnie Produits chimiques de Valleyfield (PCV) dans la mort tragique de trois de ses employés lors d'une explosion le 24 août 1980, ignorant les demandes syndicales répétées de reprendre son enquête pour entendre des témoins "pertinents" du syndicat qui auraient pu démontrer la négligence criminelle du PCV.

d'entendre tous les témoins, conformément à la loi des coroners. Lors des séances publiques de cette enquête, le syndicat affirme avoir apporté toutes les preuves scientifiques démontrant "hors de tout doute" la négligence criminelle de la haute direction de PCV. Me Delage conclut quant à lui que les trois ouvriers, André Amyot, Albert Leroux et Yvon Daoust, sont décédés de mort violente accidentelle.

qui décidera si ces témoignages sont pertinents ou pas. En attendant, Me Delage ferme l'enquête.

tronale pour l'un de ces incendies relate le syndicat dans un communiqué, serait: "Des oiseaux qui transportaient des mégots de cigarettes allumés dans l'usine".

Un mois de prison à un voleur de baiser

EDMONTON (PC) — Un homme de 41 ans a été condamné à un mois de prison, mardi, après

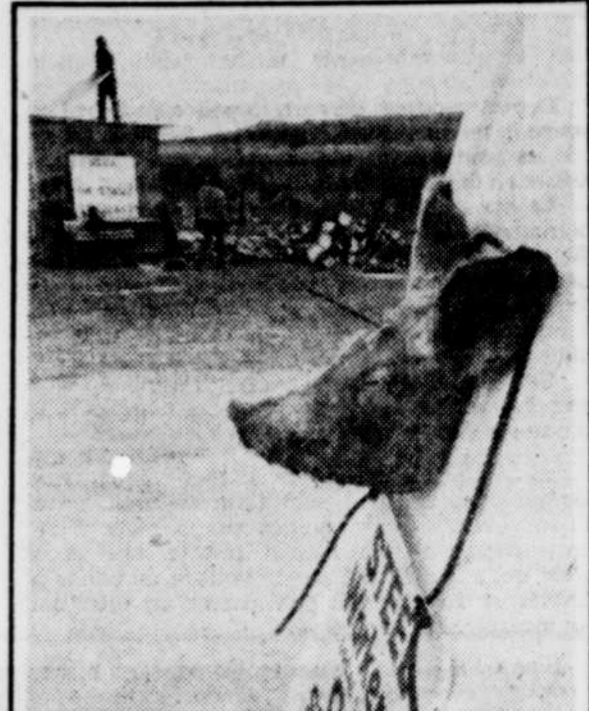
avoir reconnu sa culpabilité à une accusation d'assaut indécent.

Le prévenu avait embrassé et caressé les seins d'une jeune fille de 20 ans, qu'il avait fait monter dans sa voiture.

Implorant la clémence du juge John DeCore, l'avocat de la défense avait soutenu que ce qui s'était produit, en fait, "arrivait au moins 100 fois chaque samedi soir à Edmonton".

Selon Me Phil Lister, "il n'y a pas un homme dans cette ville qui n'a pas essayé d'embrasser une jeune fille sans son consentement verbal".

Mais le président du tribunal ne l'a pas entendu de cette façon.



Une vraie tête de cochon!
Une tête de cochon clouée sur une porte marquait hier l'entrée de la mine Afton, à Kamloops, en Colombie-Britannique, dont les 325 employés sont en grève. L'auteur de l'oeuvre voulait caricaturer l'un des négociateurs de la mine, peu prisé des syndiqués.

La Chiffonnerie INC.
Tissus de fibres naturelles

De l'Orient, les soies sauvages, les shantung, la bourette, les crêpes de Chine, les soies imprimées.

A partir de \$5.50 le mètre

66, boul. Champlain
Québec, Qué. G1K 4H7
418/694-1146

indigo inc.
95, Dalhousie, coin St-Jacques
694-1419

UNE NOUVEAUTE à la fine pointe de la mode: DES FILS METALLIQUES "LUREX" pour incorporer dans vos tricotés et tissages.

Disponibles en or, argent, cuivre, rose, bleu, etc.

Quantité limitée

Calicot

54, boul. Champlain
Québec 692-2880

Vêtements et objets d'art de toutes origines.

Petites séries de tuniques et chemisiers pour hommes, confectionnés sur place, dans des tissus de fibres naturelles.

MATELAS DAUPHIN SE RAPPROCHE DE VOUS

Ouverture d'un nouveau magasin à Place Lebourgneuf

- Des matelas de toutes les grandeurs
- Des matelas de toutes les formes
- Des matelas pour tous les goûts
- Des matelas Dauphin

UNE FABRIQUE DE TOUT REPOS

MATELAS DAUPHIN

FABRIQUE: Charny, 2300, 17e avenue est — 832-2951

40% DE RABAIS

sur manteaux sport et manteaux en peau de porc

jolivet ENR.

TÉL.: 628-0131

Les Galeries Charlesbourg

VENTE 8e ANNIVERSAIRE
du 19 au 28 novembre

20% SUR TOUTE LA MARCHANDISE
BIJOUX 10 et 14 carats, DIAMANTS, CADEAUX (sauf montres)

<p>LAMPE A L'HUILE</p> <p>\$26.95 pour</p> <p>\$21.50</p>	<p>VAISSELLE BLANCHE</p> <p>20 pièces</p> <p>\$105 pour</p> <p>\$84.00</p>
<p>BAGUES DIAMANT (1 point)</p> <p>à partir de \$39.95 pour</p> <p>\$32.00</p>	<p>CHAINE EN OR 10, 14 carats et plus</p> <p>à partir de \$24 pour</p> <p>\$19.20</p>

BOUTIQUE L'ANTARES Ltée

2700, boul. Laurier
Place Laurier, Ste-Foy
VILLAGE NORMAND SEULEMENT
Tél.: 651-7226

faits divers

La police des "blancs" sur 2 réserves

Depuis vendredi dernier, la police de Sept-Îles couvre le territoire de la réserve indienne comprise dans les limites de la ville, tandis que la Sûreté du Québec en fait autant sur la réserve de Maloténam.

Le conseil de bande de Sept-Îles et de Maloténam a pris cette entente avec les autorités de la ville de Sept-Îles et de la Sûreté du Québec après que les six membres de la police amérindienne de ce secteur eurent été suspendus par M. Maurice Tassé, de Pointe-Bleue, qui est le directeur de toute la police amérindienne.

Cette entente durera tant que l'enquête sur la conduite de ces six policiers ne sera complétée et qu'une décision n'aura été rendue à leur sujet.

LE SOLEIL a appris que le chef Massé avait ordonné cette enquête pour faire la lumière sur certains événements survenus sur la réserve indienne depuis quelques mois, soit la mort d'un Indien qui a été écrasé par la voiture de police à Maloténam et surtout la pendaison d'un autre qui était incarcéré sur la réserve.

Bien qu'il y ait eu entente, les policiers blancs ne sont pas bienvenus sur les réserves indiennes et ils se le font dire. Avant-hier soir, des agents de Sept-Îles ont répondu à une plainte d'assaut avec lésions. Une jeune fille avait été malmenée par son beau-père qui a été mis en état d'arrestation. Après avoir été traitée à l'hôpital, elle aurait fait la dure d'oreilles et les policiers auraient dû la convaincre de signer sa plainte.

Vandalisme aux Galeries montagnaises

Plusieurs grandes vitrines du magasin Woolco, des Galeries montagnaises à Sept-Îles, ont été fracassées avant-hier et la police croit que ce geste n'est pas seulement l'oeuvre de vandales, mais qu'il y a vengeance là-dessous.

Un cric a servi à ces méfaits qui ont été commis entre 2h et 5h du matin, avant-hier, au moment où les policiers et les pompiers de Sept-Îles étaient occupés à combattre un incendie sur la plage Ferguson et à enquêter sur un hold-up à l'Auberge des Gouverneurs.

La police de Sept-Îles précise que 14 grandes vitrines avaient été brisées, y compris les vitres de plusieurs portes. Les dommages s'élevaient à plusieurs milliers de dollars et une enquête a été instituée pour en connaître le ou les auteurs.

Aucun conflit à l'intérieur des galeries ne serait à l'origine de ces méfaits.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1XT-638-81-300
Aménagement de La Grande Rivière
NOLISEMENT D'UN CARIBOU DIC4
POUR UNE
PERIODE DE TRENTE JOURS
Date de fermeture: 10 décembre 1981 à 15h30 heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$10,00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19^e étage
800, boul. de Maisonneuve est
Montréal, Québec H2L 4M8

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en coparticipation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU,
Directeur de l'Approvisionnement.
Pour information:
appeler 844-3741, poste 1113.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15h30, heure de Montréal, à la date indiquée
LE MARDI 8 DÉCEMBRE 1981
SEBJ 81-1525

FOURNITURE DE DIFFÉRENTS TYPES DE CARBURANT POUR LA CAMPAGNE 1982 "COMPLEXE LA GRANDE"

GARANTIE DE SOUMISSION: 100 000,5
PRIX DE VENTE DE DOCUMENT: 10,5

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800, boul. de Maisonneuve est
19^e Etage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8.

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements,
Tél. 844-3741, poste 333
A. Rousseau
Directeur, Approvisionnement

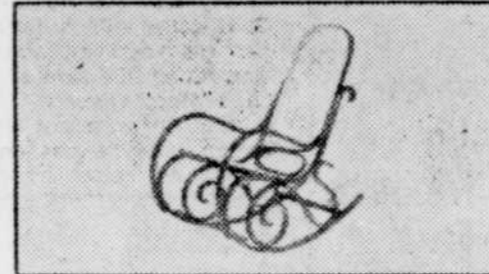


25 ans... cela se sable!

Une occasion de vous faire fêter et de profiter de rabais exceptionnels!

Une occasion de donner à votre intérieur ce petit air des Fêtes qui lui conviendra si bien, tout en faisant des économies substantielles.

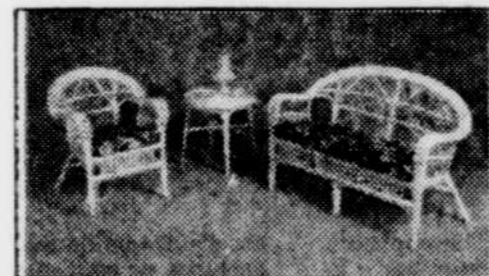
La Galerie du Meuble Contemporain, 18, rue Courcellette, (681-0171)



Berceuse classique, bois courbé, siège et dossier cannés, finition noyer. **119 \$**



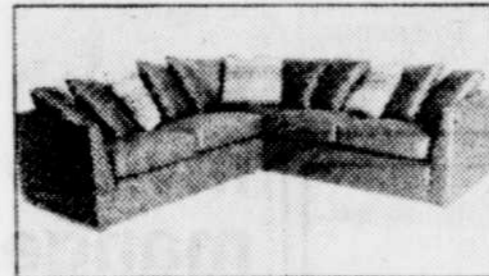
Fauteuil pivotant à haut dossier ajustable et tabouret, métal tubulaire chrome ou cuivre, cuir brun, noir ou tabac. **795 \$**



Canapé 2 places 52", rotin blanc **259 \$**
Fauteuil assorti **129 \$**
Table 20" dia. **85 \$**
(coussins non inclus)



Canapé 2 places 59", coussins réversibles, garni de "tweed" naturel. Disponibles, canapé 83", fauteuil et canapé-lit. **395 \$**



Salon modulaire composé d'un canapé 3 places 94" et d'un canapé 2 places 57", garni de tissu bleu à motifs blancs, 13 coussins au dossier dont 3 contrastants. **719 \$**



Salon modulaire composé d'un canapé 3 places 90" et d'un canapé 2 places 57", garni de "tweed" naturel, 13 coussins au dossier dont 3 décoratifs. **995 \$**



Salon modulaire composé d'un canapé 3 places 90" et d'un canapé 2 places 57", garni de velours couleur noisette. **1549 \$**



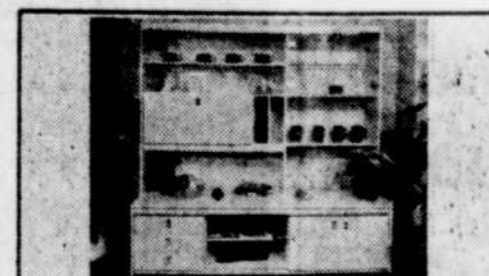
Salon modulaire composé de 2 angles et 3 chauffeuses, garni de velours couleur bronze. **1575 \$**



Canapé-lit 74", format régulier, matelas à ressorts, coussins réversibles, garni de tissu bourgogne à petits motifs blancs. **649 \$**



Canapé-lit 70", format régulier, matelas à ressorts, coussins réversibles, garni de tissu bleu à motifs délicats. **695 \$**



Système mural en mélamine champagne et laiton, composé de cabinets, vitrines, bar, etc., possibilité d'incorporer téléviseur, système de son, etc., éclairage intégré. **655 \$**

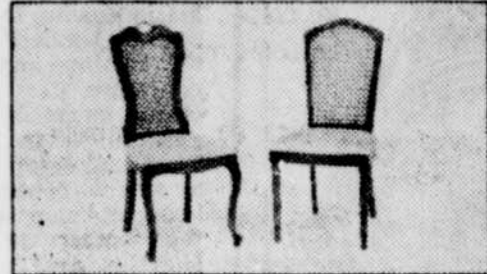


Système mural en mélamine, pacanier et laiton, 3 éléments indépendants rassemblent cabinets, vitrines, bar-sécretaire, niches pour téléviseur et système de son. **649 \$**

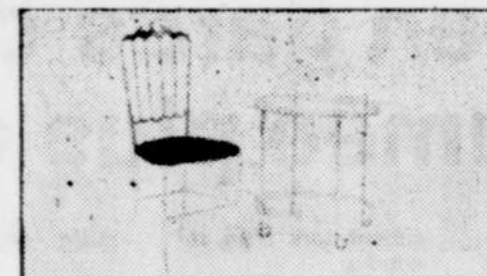
La Galerie du Meuble Traditionnel, 1299, boul. Charest ouest, (681-0171)



Petite berceuse pliante, bois foncé, siège et dossier en tapisserie ou vannerie. **79 \$**



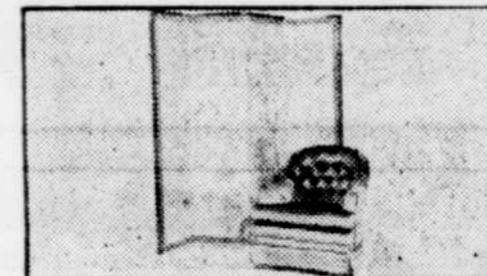
Chaise d'appoint, provincial français, finition cerisier, velours beige, dossier canné. **199 \$**
A droite: Chaise d'influence orientale, même finition. **169 \$**



Petite chaise d'appoint, finition laiton, siège velours brun. **199 \$**
Desserte sur roulettes, finition laiton, plateau verre clair. **189 \$**



Fauteuil de repos "La-z-boy", dossier et repose-pieds ajustables, garni de velours beige, bleu, vert ou brun. **459 \$**



Fauteuil berçant et pivotant, garni de velours beige, bleu ou vert. **299 \$**
Ecran oriental en soie, peint à la main, 72" x 72". **695 \$**



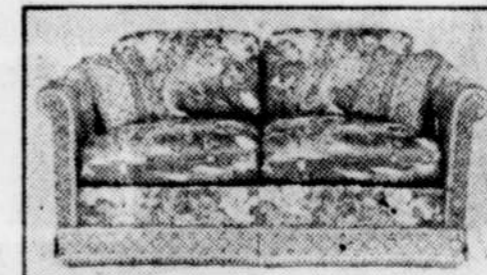
Fauteuil berçant et pivotant à haut dossier capitonné, garni de velours brun. **359 \$**
Ecran "Coromandel" peint et ciselé à la main, 64" x 72". **899 \$**



Canapé-lit 53", format lit simple 39", garni de tissu imprimé beige et taupe. **525 \$**
Disponible, format régulier **525 \$**



Canapé-lit 77", grand format, garni de tissu matelassé beige et taupe. **989 \$**
Disponible, canapé fixe 2 places. **595 \$**



Canapé 2 places 64", coussins réversibles, garni de tissu matelassé vert et brun. **869 \$**
Disponible, canapé 3 places. **869 \$**



Système mural, finition pacanier, 3 éléments juxtaposables rassemblent cabinets, tiroirs, bar, bibliothèque, 91" x 16" x 78". **1459 \$**



Mobilier de salle à manger d'influence orientale, finition cerisier, comprenant table 38" x 56" extensible à 74" et 4 chaises. **1495 \$**
Disponible, vaisselier 40" **1095 \$**



Mobilier de salle à manger en pacanier comprenant table 40" dia. extensible à 80", vaisselier 45", 3 chaises et 1 fauteuil à dossier canné. **3849 \$**



la Galerie du Meuble Contemporain
ROCHE-BOBOIS
la Galerie du Meuble Traditionnel

CONTEMPORAIN: 18, RUE COURCELLETTE (681-0171) ROCHE-BOBOIS: 16, RUE COURCELLETTE (681-4101) TRADITIONNEL: 1299, BOUL. CHAREST OUEST (681-0171)

Quand les téléthons s'arrachent les malades



pierre champagne

de 9h. à 11h.
le matin
Tél: 647-3434

semaine dernière. Puisque l'abbé Brochu voulait tenir le sien à Place Laurier, MM. Duhamel et Provencher voulaient tenir le leur aux Galeries de la Capitale. C'est même ce qu'ils annoncèrent à la presse le 5 novembre.

Pour une raison ou pour une autre Place Laurier n'accepta pas de se faire doubler par la

gauche et puisqu'un contrat intervenu précédemment liait CJRP à ce centre pour la diffusion du téléradiothon du Noël du bonheur, les organisateurs du nouveau téléradiothon durent abandonner les Galeries de la Capitale et tenir leur spectacle à Place Laurier.

L'abbé Jean-Marie Brochu ne tiendra donc

pas son télé-radiothon du Noël du bonheur à Place Laurier, en fin de semaine prochaine, puisque CJRP y a fait le sien la semaine dernière. Par contre, l'abbé Brochu a fermement l'intention de continuer l'oeuvre qu'il a entreprise en 1964 et c'est la raison pour laquelle il a envoyé ses enveloppes du Noël du bonheur à tous ceux qui ont déjà souscrit à sa campagne par les années passées.

Si donc vous avez décidé de souscrire \$20 ou une somme quelconque à ceux atteints de maladies chroniques de la région de Québec et que vous avez devant vous deux enveloppes sachez ceci:

a) si vous déposez votre don dans l'enveloppe du Noël du bonheur, votre argent servira à venir en aide à 2,420 malades répartis dans 17 hôpitaux et foyers de la région de Québec (vêtements et petits cadeaux pour Noël et à la fête de chacun, sorties, loisirs, etc.);

b) si vous déposez votre don dans l'enveloppe du Téléradiothon 81, votre argent servira à la construction d'un îlot résidentiel pour 18 malades, contigu à l'hôpital Saint-Augustin; à la création d'une chaire en gériatrie à l'université Laval; à la fondation d'un fonds de recherche; et peut-être même au Noël du bonheur si on en arrive à une entente avec l'abbé Brochu.

Une partie des généreux donateurs qui ont participé au téléradiothon diffusé sur les ondes de CJRP et au télé-câble, en fin de semaine, se retrouvent aujourd'hui avec deux enveloppes pour envoyer leur don; une première qui leur arrive du Noël du bonheur 1981 et qui leur a été envoyée par l'abbé Jean-Marie Brochu et une seconde qui leur a été expédiée par les organisateurs du dernier téléthon.

Les deux organismes, aussi différents l'un de l'autre que le sel l'est du sucre raffiné, ont toutefois le même but: venir en aide aux personnes souffrant de maladies chroniques de la région. Voilà qui est suffisant pour embrouiller n'importe quel généreux donateur. Doit-on envoyer nos dons au Noël du bonheur ou au Téléthon 81 pour les malades chroniques? Qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qui se brasse dans cette organisation-là? Est-ce que c'est le téléradiothon du Noël du bonheur ou le télé-radiothon des malades chroniques? Est-ce que Monsieur le Bonheur, l'abbé Jean-Marie Brochu, cautionne les deux organismes ou seulement un?

Une brève enquête révèle ceci: l'abbé Jean-Marie Brochu, le créateur du téléradiothon du Noël du bonheur, devait, cette année, tenir son téléradiothon annuel à Place Laurier, les 28 et 29 novembre, c'est-à-dire en fin de semaine prochaine, en collaboration avec CJRP comme cela s'est toujours fait.

Le 22 octobre cependant, la bisbille éclata au sein du conseil d'administration du Noël du bonheur, composé de sept personnes et les deux représentants de CJRP, soit MM. Jacques Duhamel et Laval Provencher se retirèrent.

Ceux-ci, craignant que l'abbé Brochu ne vende son Noël du bonheur à CHRC ou à une autre station, décidèrent de créer leur propre téléradiothon et de le diffuser une semaine avant celui de Monsieur le Bonheur, soit en fin de



C'est un Noël du bonheur mouvementé que l'on connaît. Pendant que Michel Louvain, Marcel Roussel et le gros ours de A&W animaient l'émission, CJRP, CHRC, les Galeries de la Capitale et Place Laurier se disputaient le téléthon.

Foi, lumière, son et danse

L'organisme "Foi et lumière" tiendra, les 5 et 6 décembre, au 55 rue Dorchester sud, un marché aux puces. Cet organisme chrétien, présent dans 18 pays à travers le monde, veut surtout témoigner que la personne handicapée mentalement a sa place dans la communauté humaine et chrétienne.

Rythmo-Son

L'excellente troupe d'artistes amateurs Rythmo-Son se produira, le dimanche 6 décembre, à 20h30, à l'auditorium du centre François-Charon. Malgré son statut d'amateur, ce groupe présente un spectacle très professionnel où les chorégraphies et le chant choral soutiennent activement des solistes de bon calibre. Où situer cette troupe? A peu près à mi-chemin entre Scoodooloo et "Up with People". En demande un peu partout dans la région, Rythmo-Son avait donné, cet été, un spectacle très apprécié sur la plaza d'Expo-Québec. Les billets sont en vente, au centre François-Charon, et ils demandent un investissement de \$6.

Prêt d'honneur

L'école commerciale Bluteau organise une soirée dansante au centre Durocher, le vendredi 4 décembre, au profit du prêt d'honneur de Limoulu. Les cartes sont en vente à l'école, sise au 475 de la Canardière et vous pouvez en réserver en appelant à 524-3215.

Mise en garde contre les masques antifumée plus dangereux qu'utiles

La direction générale de la prévention des incendies du ministère des Affaires municipales désire mettre en garde la population contre l'utilisation de masques antifumée de type filtrant destinés à faciliter l'évacuation des occupants d'un bâtiment lors d'un incendie.

Les masques de type filtrant existent depuis plusieurs années et ils ont même déjà été utilisés pour la lutte contre l'incendie. Plusieurs morts accidentelles se sont produites à la

suite de leur utilisation au-delà de leur capacité, soit dans des atmosphères déficientes en oxygène ou contenant trop d'oxyde de carbone ou soit en présence de produits de combustion pour lesquels les masques n'avaient pas été

conçus. Les pompiers ne se servent pratiquement plus de masques filtrants les trouvant inefficaces et dangereux. Aussi le port d'un tel appareil par une personne souffrant d'une maladie du système respiratoire ou encore

de claustrophobie peut entraîner la mort. En conséquence, tant que leur qualité sera douteuse et qu'il n'y aura pas de normes d'approbation au Canada, la direction générale de la prévention des incendies

est d'avis que de tels masques ne sont aucunement recommandables et ne peuvent, en aucun cas, suppléer aux mesures de sécurité relatives à l'évacuation d'un bâtiment lors d'un incendie.

Les photographes sont invités à venir voir manger les oiseaux

La Société zoologique de Québec, organisme sans but lucratif ayant pour objectif de faire connaître et aimer les sciences naturelles, annonce un concours de photographes d'oiseaux.

Tout l'hiver, soit du 15 novembre 81 au 15 avril 82, la population est invitée à venir photographier les oiseaux à des mangeoires spécialement installées à leur intention par la Société zoologique. Ces postes d'alimentation sont situés au Jardin zoologique de Québec où plus d'une quinzaine

d'espèces d'oiseaux en liberté sont susceptibles d'être observées au cours de l'hiver.

Le concours est ouvert à tous. Pour être admissibles, les photos doivent être prises aux mangeoires du jardin zoologique. Les photographies doivent parvenir avant le 30 avril à l'adresse suivante:

Société zoologique de Québec
Concours photos d'oiseaux
8191 avenue du Zoo
Charlesbourg
G1G 4G4

SOLDE D'APPAREILS MENAGERS

LA PLACE OÙ ON ÉCONOMISE
du 26 nov. au 5 déc. 81

AU CHOIX... TOUT UN ÉVENTAIL DE MARQUES ET MODÈLES REPUTÉS... À PRIX RÉDUITS!

\$50 DE RABAIS LAVEUSES **\$50 DE RABAIS SÈCHEUSES**

\$60 DE RABAIS LAVE-VAISSELLE

\$75 DE RABAIS CUISINIÈRES **\$75 DE RABAIS RÉFRIGÉRATEURS**

*ATTENTION... LIVRAISON FAITE POUR UN COUT MINIME

REGLES CONCERNANT LES SOLDES
Tous nos prix sont basés sur le dernier catalogue imprimé et sont en vigueur jusqu'au 5 décembre 1981. Les prix sont susceptibles de varier sans préavis. Les soldes sont réservés à nos clients. Les soldes sont applicables sur les articles en stock au moment de la vente. Les soldes sont applicables sur les articles en stock au moment de la vente. Les soldes sont applicables sur les articles en stock au moment de la vente. Les soldes sont applicables sur les articles en stock au moment de la vente.

PLACE FLEUR DE LYS
510, BOUL. HAMEL • QUÉBEC
OUVERT • Lundi à mercredi
9h à 17h30
Jeudi et vendredi: 9h à 21h
Samedi: 9h30 à 17h

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS
999, RUE DE BOURGOGNE,
ST-FOY, QUÉBEC
OUVERT • Lundi à mercredi: 9h à 17h
Jeudi et vendredi: 9h à 21h
Samedi: 9h30 à 17h

LE CARREFOUR RIMOUSKI
4115, BOUL. JESSOP, RIMOUSKI
OUVERT • Lundi à mercredi:
9h à 19h
Jeudi et vendredi: 9h à 21h
Samedi: 9h à 17h

INSCRIPTION pour JANVIER

TRAITEMENT DE TEXTES

Le COLLEGE BART a créé un centre de traitement de textes avec système MICOM pour des sessions d'entraînement qui débuteront le 18 JANVIER 1982.

Le COLLEGE BART et MICOM peuvent vous introduire à ce système dynamique.

PROFITEZ DE NOTRE EXPERIENCE

Pour un entraînement en traitement de textes, renseignez-vous au sujet du centre de traitement de textes du COLLEGE BART.

• Date limite d'inscription: 8 décembre 1981
• Aussi disponibles: cours réguliers et cours aux adultes

micom

COLLEGE BART
751, COTE D'ABRAHAM
QUÉBEC G1R 1A2
522-3906

Un secret pour faire plaisir...

Des montres en or 14K d'une épaisseur de 4 mm et fonctionnant grâce à un mouvement au Quartz.

Agent officiel de la Concord

CONCORD

Redécouvrez également l'élégance, le raffinement et la distinction de nos pièces de joaillerie dans nos deux boutiques.

bdq
les bijoutiers de québec
Mail Centre-Ville
Galeries de la Capitale

laliberté

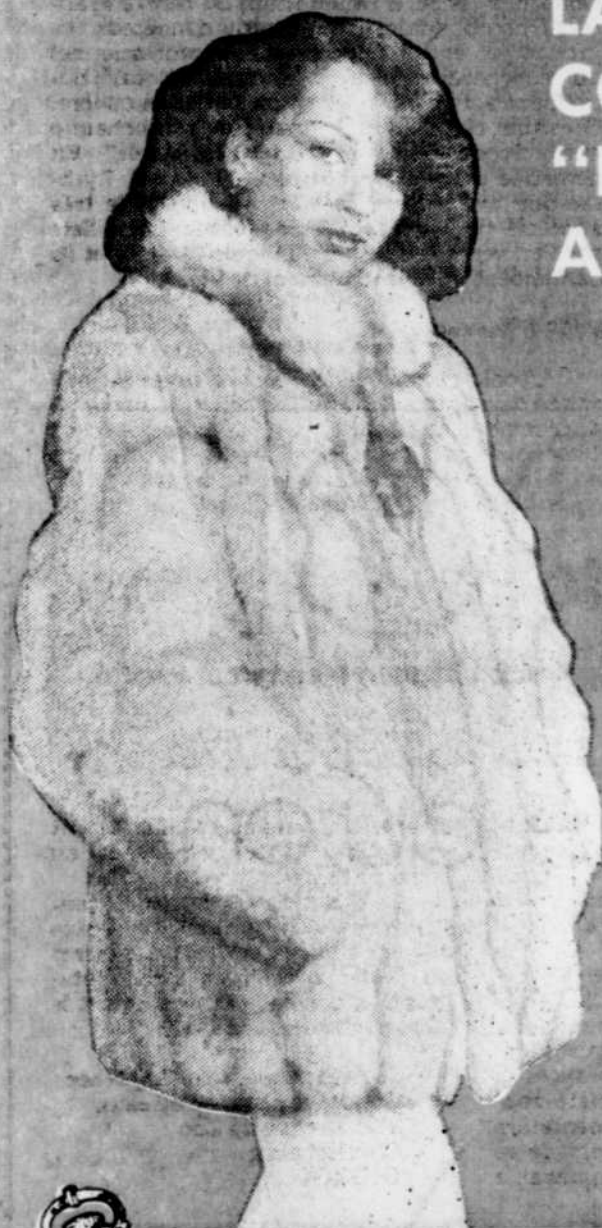
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH



Réductions sur des centaines de FOURRURES!



LA PLUS VASTE
COLLECTION DE
"PRET-A-PORTER"
AU QUEBEC!



VENTE 50 HEURES MANTEAUX COURTS

Choix de plusieurs modèles et fourrures:

— Lapin naturel ou teint — Mouton Espagnol — Mouton Italien teint — Chat sauvage — Renard bleu ou roux naturel — Vison naturel, etc.

PRIX SPECIAUX DEPUIS **\$249**

VENTE 50 HEURES LOT DE MANTEAUX A LIQUIDER!

Manteaux en Chat sauvage, Opossum Américain, Opossum Australien, Borrégo teint, Tête de Renard. Vente finale au Salon de fourrure seulement. Premiers arrivés, premiers servis!

\$599 A \$899

VENTE 50 HEURES RENARD NATUREL

Manteaux en Renard bleu naturel. Modèle liséré.

SPECIAL 50 HEURES \$1099

Manteaux en Renard Sud-Américain, naturel.

SPECIAL 50 HEURES \$1499

Manteaux en Renard des prairies, naturel. Peaux allongées.

SPECIAL 50 HEURES \$1999

Manteaux en Renard roux naturel, peaux allongées.

SPECIAL 50 HEURES \$2399

Manteaux en Renard de Magellan naturel. Peaux allongées.

SPECIAL 50 HEURES \$3399

VENTE 50 HEURES CHAT SAUVAGE

Manteaux en têtes de Chat sauvage naturel ou lustré.

SPECIAL 50 HEURES \$699

Manteaux en Chat sauvage, peaux entières. Prix imbattable!

SPECIAL 50 HEURES \$1299

Manteaux en Chat sauvage naturel lustré ou teint roux. Peaux allongées.

SPECIAL 50 HEURES \$1699

Manteaux en Chat sauvage naturel lustré. Peaux allongées.

SPECIAL 50 HEURES \$2099

Manteaux en Chat sauvage naturel lustré ou teint roux. Qualité supérieure. Peaux allongées.

SPECIAL 50 HEURES \$2499

VENTE 50 HEURES RAT MUSQUE

Manteaux en Rat musqué naturel. Une valeur exceptionnelle.

SPECIAL 50 HEURES \$1299

Manteaux en Rat musqué naturel. Qualité supérieure.

SPECIAL 50 HEURES \$1599

Manteaux en Rat musqué teint Loutre ou roux.

SPECIAL 50 HEURES \$1499

Manteaux en Rat musqué teint Vison pastel ou foncé.

SPECIAL 50 HEURES \$1499

Manteaux en dos de Rat musqué naturel.

SPECIAL 50 HEURES \$1599

VENTE 50 HEURES AGNEAU RASE

Manteaux en Agneau rasé teint brun.

SPECIAL 50 HEURES \$399

Manteaux en Mouton Italien teint.

SPECIAL 50 HEURES \$399

Manteaux en Agneau rasé teint brun ou Ocelot.

SPECIAL 50 HEURES \$699

VENTE 50 HEURES LOUTRE

Manteaux en Loutre rasée et lustrée. Une valeur remarquable!

SPECIAL 50 HEURES \$1999

Manteaux en Loutre Canadienne à long poil naturelle. Haute qualité.

SPECIAL 50 HEURES \$2799

VENTE 50 HEURES VISON NATUREL

Manteaux en Vison naturel Ranch et pastel ou teint noir, peaux entières.

SPECIAL 50 HEURES \$1599

Manteaux en Vison naturel, peaux allongées. Choix de 3 couleurs.

SPECIAL 50 HEURES \$1999

Manteaux en Vison naturel, peaux allongées, en 4 couleurs populaires.

SPECIAL 50 HEURES \$2299

Manteaux en Vison naturel du Canada, pastel, ranch, demi-buff. Peaux allongées.

SPECIAL 50 HEURES \$2499

Manteaux en queues de Vison naturel, blanc ombré brun ou brun ranch.

SPECIAL 50 HEURES \$1299

Manteaux en pattes de Vison naturel brun ranch.

SPECIAL 50 HEURES \$2299

VENTE 50 HEURES LOUP NATUREL

Manteaux en Loup Américain naturel, peaux entières. Une valeur incomparable.

SPECIAL 50 HEURES \$1699

Manteaux en Loup Américain naturel, peaux allongées. Un achat exceptionnel.

SPECIAL 50 HEURES \$2099

Manteaux en Loup du Montana naturel, peaux allongées.

SPECIAL 50 HEURES \$2799

PLUSIEURS AUTRES FOURRURES SONT OFFERTES AUX PRIX LES PLUS AVANTAGEUX DURANT CETTE VENTE 50 HEURES. PROFITEZ-EN!

VENTE 50 HEURES CASTOR

Manteaux en Castor à long poil naturel. Un achat incroyable!

SPECIAL 50 HEURES \$1399

Manteaux en Castor rasé et lustré. Une qualité supérieure à ce bas prix.

SPECIAL 50 HEURES \$1799

VENTE 50 HEURES FOURRURES VARIEES

Manteaux en Lapin Français naturel ou teint.

SPECIAL 50 HEURES \$399

Manteaux en Marmotte teinte Pékan. Peaux allongées. Modèles variés.

SPECIAL 50 HEURES \$1299

Manteaux en Phoque d'Alaska teint Matara.

SPECIAL 50 HEURES \$2399

VENTE 50 HEURES POUR HOMMES

Paletots 3/4 en Chat sauvage naturel lustré.

SPECIAL 50 HEURES \$1199

Paletots longs en Chat sauvage naturel lustré.

SPECIAL 50 HEURES \$1399

Paletots longs en Marmotte lustrée.

SPECIAL 50 HEURES \$1299

Paletots longs en Vison naturel dark. Peaux allongées.

SPECIAL 50 HEURES \$2799

Paletots en Borrégo teint brun. Modèles ornés.

SPECIAL 50 HEURES \$699

• Grandeurs désassorties dans certains lots

• Corrections d'ajustage gratuites

• Garantie d'un an avec police d'assurance

• Entreposage gratuit la première année

Des représentants de Val-Bélair iront à Jonquière

par Marc LESTAGE

Le maire et trois conseillers de la ville de Val-Bélair ont exprimé le désir de participer au colloque de l'Union des municipalités du Québec sur les services de police municipaux, en fin de semaine, à Jonquière mais il ne semble pas que la délégation exprimera une position commune.

On se souvient que le maire et les conseillers de Val-Bélair sont divisés sur la pertinence de créer un corps de police municipal dans cette ville.

Depuis un an, les conseillers ont exprimé unanimement le souhait d'obtenir une dispense de cinq ans du ministère de la Justice qui a exigé de toutes les villes de 5,000 habitants et plus qu'elles se dotent d'un corps de police municipal.

A Val-Bélair, les conseillers sont d'avis que la situation financière de la ville est trop mauvaise pour que l'on impose cette dépense additionnelle d'environ \$550,000 par année, ou 50 cents du \$100 d'évaluation immédiatement. Le maire Yvan Dubé ne partage pas ce point de vue.

Or, lors de la séance spéciale du conseil du 16 novembre, le conseil a adopté une résolution qui précise que les conseillers qui le désirent pourront participer au colloque. La même résolution précise que "ceux qui ont une position à défendre lors du colloque

sont priés de la faire connaître au conseil avant de s'y rendre".

Le conseiller Claude Gendreau a exprimé sa dissidence cette semaine quand est venu le temps d'approuver le procès-verbal de cette assemblée. Selon le conseiller, le libellé original de la résolution devait préciser que "tous les conseillers qui le désirent peuvent participer au colloque et que ceux qui ont une position à défendre le fassent à ce moment".

Le procès-verbal a finalement été adopté tel que lu, ce qui signifie que "théoriquement" les conseillers qui participent au colloque sur la police avec l'intention d'y défendre leur point de vue, devaient normalement informer le conseil de cette position.

Au cours d'un petit échange, cette semaine, il est apparu que cette condition est superflue puisque le livre des minutes de la ville regorge de résolutions dans lesquelles les conseillers et le maire ont tour à tour exprimé abondamment leur opinion à ce sujet, dans le passé.

Les conseillers qui doivent participer au colloque en fin de semaine avec le maire Yvan Dubé sont MM. Claude Gendreau, Denis Vidal et Jean Dorval qui sont tous favorables à ce que le ministère de la Justice accorde une dispense de cinq ans à Val-Bélair concernant l'organisation d'un corps de police.

Une maison de pension brûle à Baie-Comeau

par Lucien LATULIPPE

Une maison de pension qui abritait plusieurs personnes (le nombre n'a pu être précisé, la nuit dernière) a été détruite par le feu à Baie-Comeau, hier soir.

La police de cette ville ne déplore aucun mort ni blessé.

L'édifice de trois étages s'élève au 5 rue Dolard et il appartient à M. Honoré Harrison qui y demeurait. Le feu aurait

éclaté au rez-de-chaussée et il s'est propagé jusqu'au toit.

L'alerte a été lancée vers 20h30 et une douzaine de pompiers, dirigés par le directeur des incendies Georges Bélanger, ont participé à la lutte contre le brasier. A leur arrivée, les pompiers ont été informés que tout le monde avait eu le temps de s'échapper.

"Une fumée dense où se mêlait de la flamme

s'échappait de la maison, lorsque nous sommes arrivés", mentionne un pompier à qui le journaliste du SOLEIL a pu parler par téléphone à son retour au poste vers 1h, la nuit dernière.

La maison est restée debout, mais tout l'intérieur a été ravagé et le toit est à ciel ouvert. Rien de l'ameublement n'a pu être sauvé. Les pertes sont estimées au bas mot à \$100,000.

norman

Quelle bonne suggestion pour les Fêtes!

30% de réduction sur un vaste choix de gants de tous styles, valant de \$16⁰⁰ à \$50⁰⁰

Style 2063 en cuir doublé d'acrylique bouclée. Noir au brun, P.M.G. rég. 24,98

spécial: 17,49

Style 1020 en cuir non doublé. Noir, brun ou vison, de 6 à 8, rég. 35,98

spécial: 28,19

Style 2002 en suède doublé de lapin. Brun seulement, P.M.G. rég. 49,98

spécial: 34,99

Et ce ne sont que quelques modèles parmi notre vaste collection. Venez vite faire votre choix, il y en a pour tous les goûts au rayon Accessoires.

• mail centre-ville • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •



norman

• mail centre-ville • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon • carrefour lavai •

Parce qu'on aime ...



PURE LAINE VIERGE

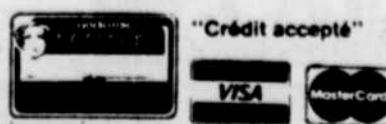
L'inimitable confort de la pure laine

A gauche, modèle de ligne ajustée, 100% laine. Avec son col Mao tout près du cou et sa boutonnière camouflée, voici un manteau qui vous tiendra bien au chaud. Beige ou gris, de 5 à 13. **176.00**

A droite, modèle aussi en laine 100%. Il est de coupe très seyante, croisé en diagonale au buste, ceinturé de cuir à la taille et resserré aux poignets. Beige, naturel, gris ou argent, de 5 à 13. **168.00**

La qualité paie

Disponibles à notre rayon du manteau



Création de commissions scolaires linguistiques

Suggestion des profs anglophones à Laurin

MONTREAL (PC) — Il existe une troisième voie entre le statu quo confessionnel et un système d'enseignement unifié tel que le préconiserait le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, si on se fie aux fuites du plan de restructuration scolaire publiées dans les journaux: et cette voie n'est rien d'autre qu'une hypothèse déjà envisagée dans les années 70, celle de créer des commissions scolaires linguistiques.

Telle est la position rendue publique hier au cours d'une conférence de presse des deux grandes associations d'enseignants anglophones, catholiques et protestants, du Québec, la Provincial Association of Catholic Teachers (PACT) et la Provincial As-

sociation of Protestant Teachers (PAPT) qui signaient une déclaration conjointe avec la faculté d'éducation de l'Université McGill.

Le communiqué conjoint émis hier par les associations souligne "que le vrai problème se situe au niveau du système d'éducation de langue anglaise et non au niveau de la structure confessionnelle des commissions scolaires" et que, pour permettre la survie et l'épanouissement d'une communauté anglophone "viable" au Québec, il est essentiel selon les trois signataires, qu'une structure intermédiaire entre le gouvernement et l'école permette aux anglophones de définir et gérer leurs écoles.

Enfin le statut juridique de ces

commissions scolaires serait établi par l'Assemblée nationale du Québec — comme le serait d'ailleurs le plan de restructuration du ministre Laurin — et par la charte canadienne des droits, affirment les cosignataires.

Ils soulignent à l'appui de leur revendication que ceux qui se réfugieront derrière l'article 93 de la constitution pour faire valoir le statu quo confessionnel — la Commission des écoles protestantes a déjà signalé son intention de se servir de ce moyen légal ainsi que la Fédération des parents des écoles protestantes — risquent fort d'être déboutés étant donné la jurisprudence qui existe déjà sur la question. Mais plus important encore d'expliquer M. Robert Dobie, di-

recteur général de la PACT, le système actuel ne reflète plus la réalité pluraliste du Québec et ne fait qu'encourager la discrimination.

Déjà les cégeps et les universités au Québec sont divisés sur une base linguistique, pourquoi les écoles primaires et secondaires ne le seraient pas aussi. Les droits qui sont en jeu présentement affirment les signataires, ne sont pas des droits confessionnels "désuets" mais des droits linguistiques. Et les trois associations estiment que la communauté anglophone a le droit d'administrer ses propres institutions scolaires en vertu de la constitution et de la tradition et que la création de commissions linguistiques devrait sa-

tisfaire entièrement ce droit.

Suggestion de 1976

Les enseignants font valoir qu'ils ont procédé à une vaste consultation auprès du milieu — parents, administrateurs scolaires, syndicats — et que plusieurs de ces groupes se prononceraient dans le même sens très bientôt. La population étudiante anglophone visée par la restructuration scolaire est de 175,000 étudiants dont 100,000 habitent dans l'île de Montréal, selon les statistiques distribuées hier par les trois groupes, soit 15 pour 100 de la population primaire et secondaire du Québec.

L'hypothèse de la création de commissions scolaires linguistiques

avait été défendue en 1976 au comité de restructuration scolaire du Conseil scolaire de l'île de Montréal par la Commission scolaire Sainte-Croix et la plupart de ses comités d'école de l'époque, par le Congrès juif canadien, par Mme Thérèse Lavoix-Roux, à titre de membre de ce comité et Claude Ryan, éditeur et directeur du Devoir.

A cette époque, l'argument principal qui militait en faveur de cette hypothèse était qu'il existe un rapport étroit entre la langue, la culture et l'éducation, et il n'était que logique et réaliste que l'une et l'autre communauté linguistique s'occupent chacune de l'éducation de leurs enfants.

A cause de Ryan, le nom d'Argenteuil refusé à un parc

(PC) — Craignant que le chef de l'opposition n'en tire une trop grande publicité, le gouvernement a rejeté le nom "d'Argenteuil" pour désigner une réserve écologique située dans la circonscription de M. Claude Ryan.

Le conseil des ministres a préféré plutôt désigner la réserve du nom de "Laurentides", ce qui crée beaucoup de confusion avec la réserve faunique des Laurentides située au nord de Québec.

Le nom "d'Argenteuil" avait pourtant été suggéré par deux organismes gouvernementaux directement impliqués dans la création de la réserve écologique.

En effet le Conseil consultatif des réserves écologiques -CCRE- suggérait dans son rapport annuel de

1979-80 que le projet porte le nom de "Réserve écologique d'Argenteuil".

Egalement consultée sur le dossier, la Commission de toponymie suggérait elle aussi le même nom.

Mais en dernier ressort, c'est le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, qui a eu raison, a appris la Presse canadienne.

Dans un avis en provenance du cabinet de M. Léger, on suggère de bannir le nom "d'Argenteuil" pour la réserve écologique.

La raison est simple: les citoyens pourraient attribuer le mérite de la création de la réserve au député d'Argenteuil qui n'a rien à voir avec le dossier et qui a de plus le défaut d'être le chef de l'opposition.

Feu à volonté!

Achetez un rasoir Braun, et ce briquet Braun sera à vous, sans supplément de prix! (Il vaut 36 \$*)

Ce rasoir est plus qu'un simple rasoir. C'est un Braun. Le rasoir à grille Braun est celui qui se vend le mieux dans le monde entier. Grâce à sa grille brevetée. Une grille ultra-mince. Mais aussi très résistante, puisqu'elle est faite de nickel et d'acier... Une grille très douce. Parce qu'elle est platinée.

Vous rêvez depuis longtemps de vous l'offrir ou d'en faire cadeau? Achetez-le aujourd'hui même. On vous remettra en même temps, sans supplément de prix, un briquet Braun d'une valeur de 36 \$. (Au Canada, c'est la seule façon de se procurer ce briquet.)

Faites-nous parvenir le bon ci-dessous, accompagné de la preuve d'achat d'un rasoir Braun. Ce briquet Braun, d'une valeur de 36 \$, sera à vous sans supplément de prix. Cette offre est valable pour tous les rasoirs Braun achetés du 15 octobre 1981 au 31 janvier 1982.

Les seuls rasoirs à garantie limitée de 3 ans.



Retournez ce bon, accompagné de la garantie et de la facture, à: Offre de briquet Braun, B.P. 504, Thornhill (Ontario) L3T 4A2. Prévoyez au moins 4 semaines pour la livraison.



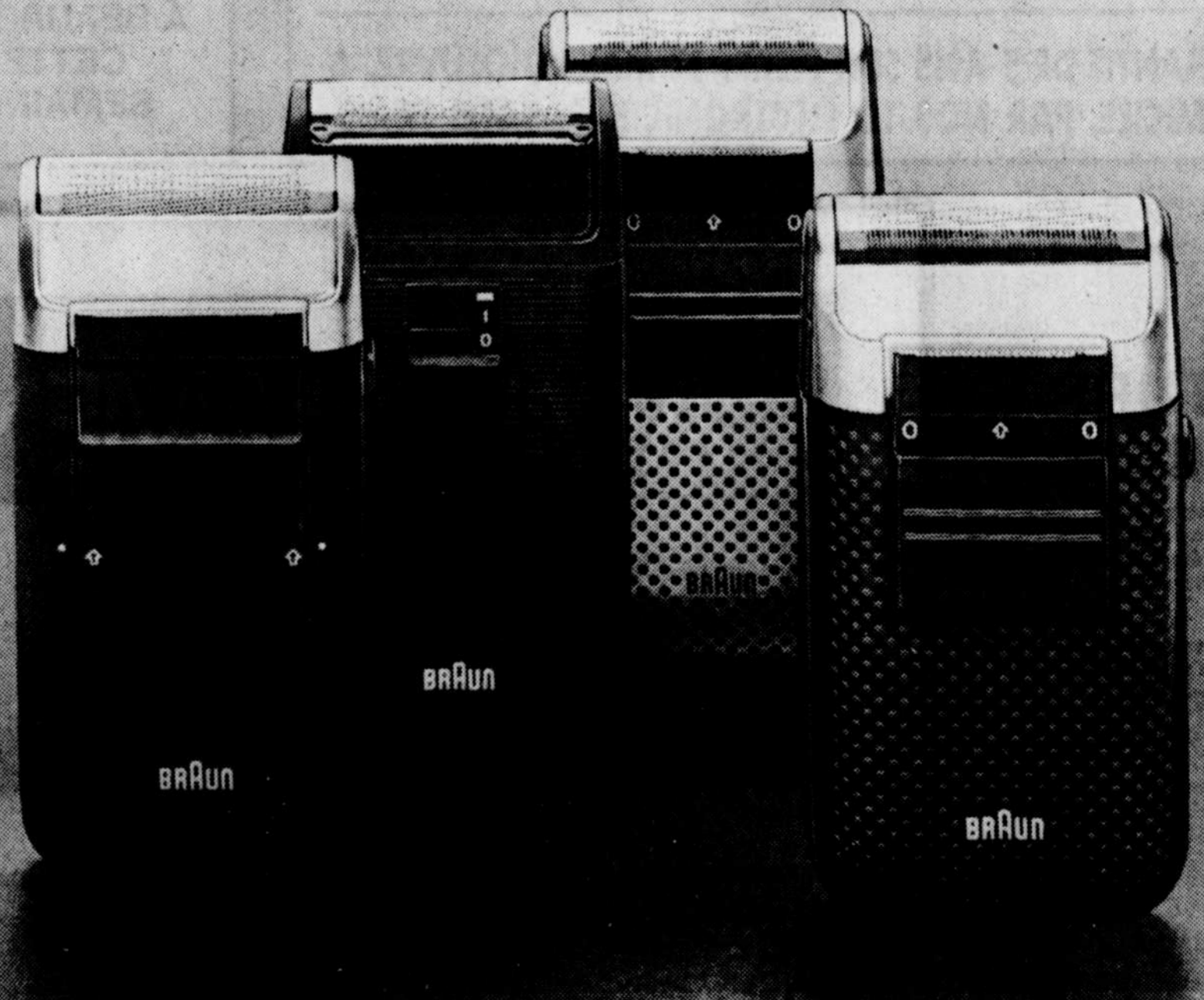
Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____ Code postal _____

La perfection au bout des doigts. BRAUN

*Prix de détail conseillé aux États-Unis: 36 \$ ou moins.

BRAUN

La perfection au bout des doigts.



PARTICIPEZ AU CONCOURS

24 VOYAGES GRATUITS

DESTINATION

VANCOUVER VICTORIA

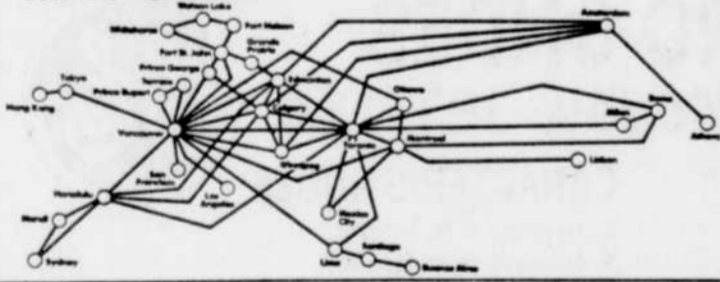
sur les ailes de CPAir

en collaboration avec

LE SOLEIL et CHRC 80

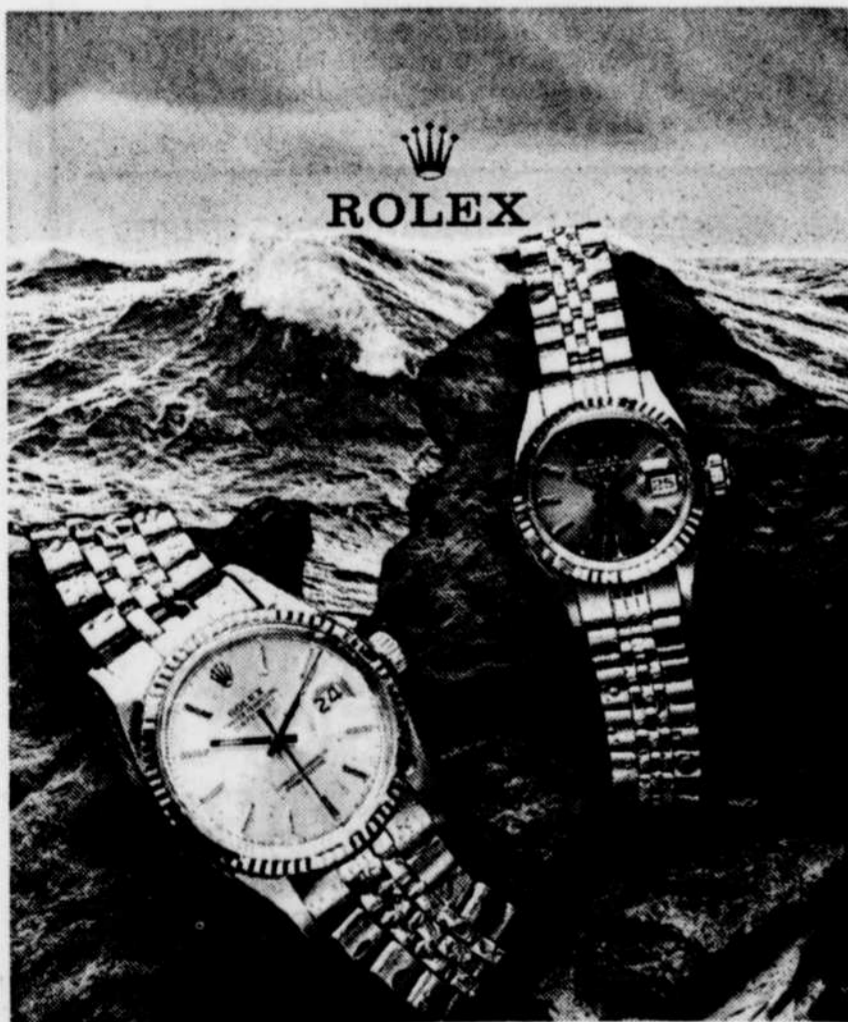
AVEC LA PARTICIPATION DE L'HOTEL DELTA INN RIVER

Destination CPAir



Remplissez le coupon dans ce journal pour participer à ce concours.

NORMES D'ENDURANCE, VISAGE INTÈGRE



Rolex Datejust: chronomètre automatique, boîtier Oyster en acier inoxydable et or 14 kt, bracelet Jubilé. Rolex Lady-Date automatique: boîtier Oyster en acier inoxydable et or 14 kt, bracelet Jubilé. L'étanchéité à l'eau de ces deux modèles est garantie jusqu'à 50 m (165 pieds) de profondeur.

LES BIJOUTIERS DIAMANTAIRES

PEOPLES

Les diamantaires par excellence

PLACE FLEUR DE LYS 647-3889

MOI J'AI COMPRIS! CHEZ AMEUBLEMENTS TANGUAY, C'EST VRAI!

Les Ameublements Tanguay, c'est une maison solide, de chez nous, qui a 20 ans d'expérience et l'avenir devant elle. Une entreprise qui progresse et devient de plus en plus puissante jour après jour, pour mieux servir le grand Québec.

BEAUPORT

535, boul. Ste-Anne — 667-6282

LEVIS

Place Tanguay, Lévis — 833-4511

LES SAULES

1935, boul. Masson (Carrefour Les Saules) 871-4411

GRATUITS

- Entreposage jusqu'en décembre 1982
- Livraison à travers la province
- Service de décoration à domicile

- Service d'installation de tous les meubles achetés
- Raccordement de lessiveuse
- Démonstration de tous les autres appareils électriques

Quasar**TELECOULEUR****26"**

no 9418P

- Châssis 100% transistorisé
- Système de syntonisation couleur automatique
- Syntonisation précise automatique
- Commande de tonalité

**Quasar****TELECOULEUR****20"**

no TT5969TW

avec syntonisation compu-matic à télécommande au Quartz

- Sentinelle électronique régulatrice de tension
- Prise de sortie audio

**Télécommande électronique compu-matic**

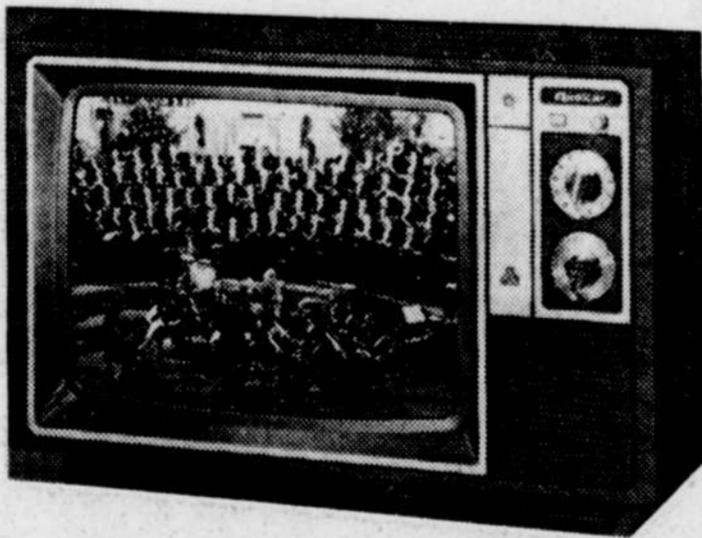
- Augmente ou diminue le son ou le supprime tout en conservant l'image
- Ultra-légère, ultra-mince
- Rayon infra-rouge

Quasar**TELECOULEUR****20"**

no WT5972TP

avec système dynacolor

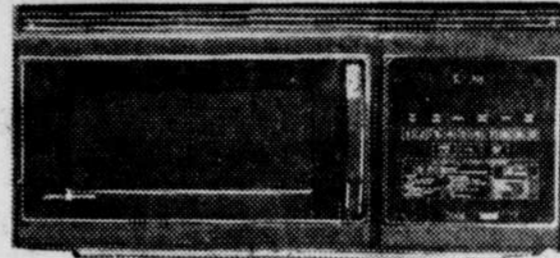
- Bloque automatiquement les couleurs les plus naturelles
- Avec détecteur électronique réglant automatiquement la luminosité de l'image selon l'éclairage ambiant



GARANTIE DE 5 ANS SUR PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE, A DOMICILE, PAR NOS 10 ELECTRONICIENS, SANS FRAIS

FOUR A MICRO-ONDES

Modèle JVM-60



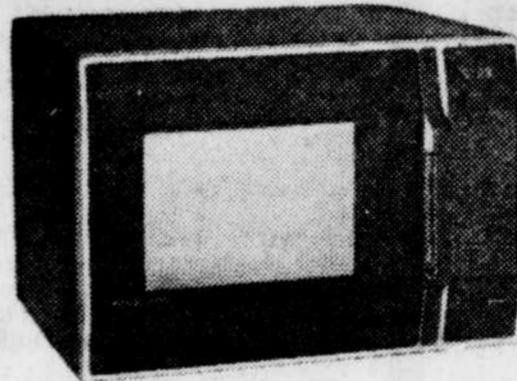
- Cuisson minutée
- Cuisson par température avec "Micro-thermomètre"
- Lampe pour dessus de cuisinière et ventilateur d'évacuation incorporés

AVANTAGES PRATIQUES:

- Minuterie de maintien
- Panneau et horloge à affichage numérique
- Code et cuisson
- Cuisson automatique
- Commandes "Micro-Touch"
- Tablette de four fixe, nettoyage facile, cuisson excellente
- Guide et livre de cuisson faciles à comprendre

FOUR A MICRO-ONDES

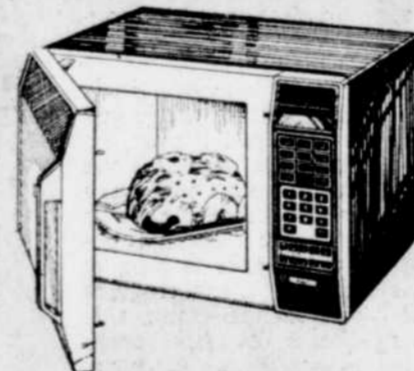
Modèle JET-130

**AVANTAGES PRATIQUES:**

- Commandes "Micro-Touch"
- Panneau et horloge à affichage numérique
- Minuterie de cuisson 99 minutes, 99 secondes
- Cuisson par température
- Décongélation
- Minuterie de maintien
- Code de cuisson
- Cuisson automatique
- "Micro Thermometer"
- Tablette de four fixe, facile à nettoyer
- Guide et livre de cuisson faciles à comprendre

FOUR A MICRO-ONDES

Modèle JET-114



- Panneau de commande "Micro-Touch"
- Affichage numérique à semi-conducteur

CARACTERISTIQUES:

- Horloge • Minuterie
- Niveaux de puissance
- Détecteur de température
- Signal de fin de cycle
- Témoin de courant
- Bouton de mise en marche
- Sélections: durée de cuisson - décongélation - minuterie d'attente - température de cuisson - code de cuisson
- "Auto-Roast" • Eclairage intérieur
- Porte en verre noir
- Livre de recettes et guide

**A BEAUPORT
CETTE
SEMAINE**

DEMONSTRATIONS DES FOURS MICRO-ONDES G.E. OFFERTES SUR PLACE PAR UNE SPECIALISTE DE LA COMPAGNIE

Le jeudi 26, de 14h30 à 20h30.

Le vendredi 27, de 14h30 à 20h30.

FUTURS MARIÉS

Profitez des prix 1981 pour réserver vos meubles et appareils électroménagers GE, pour livraison en 1982.

Nous les entreposons pour vous sans frais supplémentaires.

AMEUBLEMENTS

TANGUAY

FUTURS MARIÉS

Profitez des prix 1981 pour réserver vos meubles et appareils électroménagers GE, pour livraison en 1982.

Nous les entreposons pour vous sans frais supplémentaires.

BEAUPORT

535, boul. Ste-Anne — 667-6282

LEVIS

Place Tanguay, Lévis — 833-4511

LES SAULES

1935, boul. Masson (Carrefour Les Saules) 871-4411